

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-sixième session, Siège de la FAO, Rome, 30 juin – 7 juillet 2003

Rapport

RÉSUMÉ

La Commission:

- a) A adopté des amendements au Règlement intérieur concernant les organisations d'intégration économique régionale et le consensus;
- b) A adopté 59 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés et, en particulier, des principes et directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies;
- c) A adopté les Principes pour l'analyse des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments à appliquer dans le cadre du Codex;
- d) A approuvé la plupart des propositions soumises par le Secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius, en appliquant certaines de ces recommandations sans délai et en demandant au Comité du Codex sur les principes généraux de tenir une session extraordinaire pour rédiger les règles nécessaires à l'application des autres recommandations. A cet égard, la Commission est convenue;
 - de se réunir chaque année pour les deux prochaines années, tout en décidant qu'à l'avenir elle déciderait à chacune de ses sessions l'intervalle entre ses sessions suivantes;
 - de demander au Comité exécutif de se réunir tous les six mois;
 - de revoir la structure et le mandat de tous les Comités du Codex avant 2004;
 - d'élargir la composition du Comité exécutif aux coordonnateurs régionaux, qui n'étaient jusqu'à présents qu'observateurs;
 - de charger le Comité exécutif de la gestion des normes;
 - d'améliorer les processus de gestion et de suivi des normes;
 - d'envisager d'admettre des observateurs aux sessions du Comité exécutif;
 - d'examiner les principes régissant la participation d'observateurs au Codex; et
 - de renforcer sa coopération avec l'OIE.
- e) S'est félicitée de l'état d'avancement du Fonds fiduciaire FAO/OMS visant à faciliter la participation des pays en développement aux procédures d'établissement des normes Codex et a exprimé l'espoir que ce fonds serait bientôt opérationnel;
- f) A pris acte de la nécessité de disposer d'avis scientifiques à jour, de la part de la FAO et de l'OMS, sur un large éventail de questions, tout en notant que la Commission (par le biais de son Comité exécutif) devrait classer les demandes d'avis scientifiques par ordre de priorité;
- g) A remercié la FAO et l'OMS de leur réaction positive aux conclusions de l'Évaluation FAO/OMS du Codex relatives aux questions budgétaires, mais a déclaré que des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour renforcer les effectifs du Secrétariat du Codex, notamment en reclassant certains postes du cadre organique;
- h) A élu les membres suivants du Bureau et du Comité exécutif:
 - **Président:** Stuart Slorach (Suède)
 - **Vice-Présidents:** Paul Mayers (Canada), Claude Mosha (Tanzanie), Hiroshi Yoshikura (Japon)
 - **Comité exécutif:** Cameroun, Philippines, Mexique, Belgique, Égypte, États-Unis, Australie
 - **Coordonnateurs régionaux:** Maroc, République de Corée, République slovaque, Argentine, Jordanie, Samoa¹.

¹ Pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest conjointement.

Table des matières

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)	3 - 4
RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES QUARANTE-NEUVIÈME, CINQUANTIÈME ET CINQUANTE-DEUXIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)	5 - 7
RAPPORTS DES COMITÉS RÉGIONAUX FAO/OMS DE COORDINATION (CODEX) (Point 3 de l'ordre du jour)	8 - 14
AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)	15 - 31
Projets d'amendements au Règlement intérieur	15 - 24
Propositions d'amendements à d'autres sections du Manuel	25 - 31
EXAMEN DES PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS (Point 5 de l'ordre du jour)	32 - 117
Considérations générales	32 - 33
Questions restées en suspens aux précédentes sessions de la Commission	34 - 39
Alimentation animale	40 - 41
Produits cacaotés et chocolat	42
Additifs alimentaires et contaminants	43 - 50
Aliments dérivés des biotechnologies	51 - 53
Poissons et produits de la pêche	54 - 55
Fruits et légumes frais	56 - 58
Hygiène des denrées alimentaires	59 - 60
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires	61 - 65
Étiquetage des denrées alimentaires	66 - 85
Jus de fruits et de légumes	86 - 89
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	90 - 93

Lait et produits laitiers	94 - 102
Hygiène de la viande et de la volaille	103
Fruits et légumes transformés	105 - 107
Résidus de pesticides	108 - 111
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	112 - 117
EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE NORME À L'ÉTAPE 5 (Point 6 de l'ordre du jour)	118 - 136
Considérations générales	118
Céréales, légumes secs et légumineuses	119 - 121
Additifs alimentaires et contaminants	122 - 126
Poissons et produits de la pêche	127 - 128
Fruits et légumes frais	129
Jus de fruits et de légumes	130
Étiquetage des denrées alimentaires	131 - 132
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	133
Hygiène de la viande et de la volaille	134
Résidus de pesticides	135
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	136
RETRAIT OU ANNULATION DE NORMES CODEX ET DE TEXTES APPARENTÉS EN VIGUEUR (Point 7 de l'ordre du jour)	137
PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS CONCERNANT DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS (Point 8 de l'ordre du jour)	138 - 141
POLITIQUES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS EN MATIÈRE D'ANALYSE DES RISQUES (Point 9 de l'ordre du jour)	142 - 148
Projet de principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius	142 - 146
Autres questions liées à l'analyse des risques	147 - 148
ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 10 de l'ordre du jour)	149 - 183
Aspects généraux	149 - 153

Examen de la structure du Codex par Comités et des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex, y compris les Comités régionaux	154
Examen des fonctions du Comité exécutif	155 - 161
Amélioration des processus de gestion des normes	162 - 168
Examen du Règlement intérieur et d'autres questions de procédure	169 - 182
Application d'autres recommandations	183
FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX PROCÉDURES D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX (Point 11 de l'ordre du jour)	184 - 189
AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO/OMS ET DE L'OIE (Point 12 de l'ordre du jour)	190 - 197
Allocation du Directeur général de l'OIE	190 - 191
Questions découlant de la FAO et de l'OMS	192 - 197
QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 13 de l'ordre du jour)	198 - 229
Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants	198
Comité du Codex sur les résidus de pesticides	199 - 202
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	203
Comité du Codex sur les fruits et légumes transformés	203 - 210
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires	211
Comité du Codex sur les graisses et les huiles	212
Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et de légumes	213
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	214 - 217
Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	218 - 219
Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires	220 - 222
Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie	223 - 224
Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe	225
Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique	226
Comité de coordination FAO/OMS pour le Proche-Orient	227
Rapports des Groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex	228 - 231

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES POUR 2002/03 ET 2004/05 (Point 14 de l'ordre du jour)	232 - 236
PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DU CODEX 2003 – 2005 (Point 15 de l'ordre du jour)	237 - 239
ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 16 de l'ordre du jour)	240 - 241
DÉSIGNATION DES COORDONATEURS RÉGIONAUX (Point 17 de l'ordre du jour)	242
DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 18 de l'ordre du jour)	243 - 244
AUTRES QUESTIONS (Point 19 de l'ordre du jour)	245 – 249
 ANNEXES	 Page
I. Liste des participants	41
II. Amendements au Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius	127
III. Amendements au Manuel de procédure	129
IV. Principes de travail pour l'analyse des risques à appliquer dans le cadre du <i>Codex Alimentarius</i>	133
V. Liste des normes et des textes apparentés adoptés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session	139
VI. Liste des projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session	145
VII. Liste des normes et textes apparentés abrogés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session	147
VIII. Nouveaux travaux approuvés	148
IX. Pays chargés de nommer les Présidents des organes subsidiaires du Codex	150

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa vingt-sixième session au siège de la FAO à Rome (Italie), du 30 juin au 7 juillet 2003. Les travaux ont été dirigés par M. Thomas J. Billy (États-Unis d'Amérique), Président de la Commission, assisté des Vice-Présidents M. David Nhari (Zimbabwe), M. Gonzalo Riós (Chili) et M. Stuart Slorach (Suède). Ont assisté à la session 481 représentants, suppléants et conseillers de 124 États Membres, et 77 représentants de 48 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, y compris d'institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, y compris les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. David Harcharik, Directeur général adjoint de la FAO et (par vidéo) le Dr. Gro Harlem Brundtland, Directrice générale de l'OMS.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

3. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session, en inscrivant les questions soulevées par la délégation thaïlandaise sur "l'analyse des risques pour les substances sans DJA et/ou LMR" et par la délégation indienne sur "le problème de la réduction de la limite de la méthodologie analytique" au point 19 de l'ordre du jour Autres questions.

4. En réponse à la délégation soudanaise qui a demandé d'inclure l'examen des incidences du rapport de la *Consultation d'experts FAO/OMS sur l'alimentation, la nutrition et la prévention des maladies chroniques*³ sur la production sucrière des pays en développement, la Commission a indiqué que la FAO et l'OMS tiendraient des sessions spéciales de leurs organes directeurs respectifs pour étudier les recommandations dudit rapport. Au cas où la FAO et l'OMS recommanderaient que la Commission entreprenne des travaux, cette question serait inscrite à l'ordre du jour de la Commission, à une session future appropriée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES QUARANTE-NEUVIÈME, CINQUANTIÈME ET CINQUANTE-DEUXIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)⁴

5. La Commission était saisie des rapports des quarante-neuvième, cinquantième et cinquante-deuxième sessions du Comité exécutif, conformément à l'Article III.5 de son Règlement intérieur. La Commission a noté que les conclusions de la cinquante et unième session (extraordinaire) du Comité exécutif avaient été examinées par la Commission à sa vingt-cinquième session (extraordinaire) en février 2003.

6. La Commission a noté que la quarante-neuvième session du Comité exécutif avait été convoquée pour achever l'examen des questions laissées en suspens par la Commission à sa vingt-quatrième session. La Commission a aussi noté que les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa cinquantième session portaient sur différentes questions que les comités pertinents du Codex devaient prendre en compte ou qui étaient inscrites pour examen au présent ordre du jour.

7. La Commission a été informée qu'à sa cinquante-deuxième session, le Comité exécutif avait donné son avis à la Commission sur les questions suivantes:

- Politiques de la Commission du Codex Alimentarius en matière d'analyse des risques
- Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires

² ALINORM 03/26/1; ALINORM 03/26/1A; ALINORM 03/26/1B; CAC/26 LIM.14.

³ Diet, Nutrition and the Prevention of Chronic Diseases: Report of an FAO/OMS Expert Consultation, WHO Technical Report Series 916, WHO, Geneva, 2003.

⁴ ALINORM 03/3; ALINORM 03/3A; ALINORM 03/4 respectivement.

- Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation des pays en développement aux procédures d'élaboration des normes Codex
- Questions financières et budgétaires 2002/2003 et proposition de budget pour 2004/2005
- Calendrier des réunions du Codex proposé pour 2003-2005.

RAPPORTS DES COMITÉS RÉGIONAUX FAO/OMS DE COORDINATION (CODEX) (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

8. Les coordonnateurs régionaux ont présenté les rapports respectifs des comités régionaux de coordination. Les comités régionaux de coordination ont dans l'ensemble accueilli favorablement les informations concernant les progrès de l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et les travaux entrepris pour créer le fonds fiduciaire qui doit permettre la participation des pays en développement et des pays en transition aux activités du Codex. Il a été noté que tous les comités régionaux de coordination avaient apporté leur contribution au projet de Plan à moyen terme, mais que l'élaboration de ce Plan avait été suspendue en attendant la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation. Tous les comités régionaux de coordination avaient été invités à soumettre au Secrétariat pour examen leur contribution à l'établissement d'un document de travail sur le traçage des produits/la traçabilité, dont le Comité sur les principes généraux avait été saisi en avril 2003.

9. La délégation ougandaise a signalé que le Comité de coordination pour l'Afrique avait pris note des travaux sur les Directives pour la conservation du lait cru par le système fondé sur la lactoperoxydase et avait achevé le projet de directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex en vue de son adoption à l'étape 8 par la Commission à sa présente session. La délégation a souligné les besoins des pays de la région en matière de renforcement des capacités.

10. La délégation malaisienne a attiré l'attention sur la recommandation du Comité de coordination pour l'Asie, tendant à ce que la FAO/OMS soit invitée à convoquer une consultation d'experts sur les aliments fonctionnels et invite des spécialistes de la région à y participer (voir le paragraphe 223).

11. La délégation dominicaine, en présentant le rapport du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a fait savoir que le Comité avait tenu plusieurs ateliers régionaux qui avaient débouché sur l'approbation d'un plan stratégique et la création d'un site Web pour la région. Le Comité procédait aussi à l'élaboration d'un code d'usages régional pour la sécurité sanitaire des aliments dans les zones touristiques.

12. La délégation canadienne a noté que le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest élaborait également un plan stratégique pour les pays de ces régions.

13. La délégation égyptienne a indiqué que le Comité de coordination pour le Proche-Orient s'était engagé dans un programme d'élaboration de normes intéressant plus particulièrement les pays de la région.

14. La délégation slovaque a noté que le Comité de coordination pour l'Europe avait examiné en détail la suite à donner à la Conférence paneuropéenne FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments, le rôle des consommateurs dans les processus du Codex et l'appui au renforcement des capacités des pays de la région qui étaient soit des pays en développement, soit des pays en transition.

AMENDMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

Projets d'amendements au Règlement intérieur

15. La Commission a constaté que le quorum spécifié à l'Article IV.6 pour l'adoption d'amendements au Règlement intérieur était réuni.

⁵ ALINORM 03/28; ALINORM 03/15; ALINORM 03/19; ALINORM 03/36; ALINORM 03/40; ALINORM 03/32.

⁶ ALINORM 03/26/5; ALINORM 03/26/5-Add.1 (observations du Brésil, CE, ICGMA), CAC/LIM 17 (Observations des États-Unis).

Éclaircissement de l'Article VI.4 (Dispositions relatives au vote)

16. La Commission a rappelé qu'à sa quinzième session, le Comité sur les principes généraux avait proposé un amendement visant à éclaircir les procédures et à faciliter le consensus. À sa vingt-quatrième session, la Commission n'avait pu adopter l'amendement proposé étant donné que le quorum n'avait pas été réuni⁷.

17. Conformément aux Articles VI.7 et XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission et à l'Article XII.7 du Règlement général de la FAO, la Commission a procédé à un vote par appel nominal sur l'amendement avec les résultats suivants:

Votes pour: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Congo (République du), Corée (République populaire démocratique), Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, République unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votes contre: Grèce

Abstention: Algérie, Inde, Suisse

Décompte: 88 votes exprimés, 87 favorables, 1 contre, 3 abstentions (majorité requise 59)

Résultat: L'amendement a été adopté

18. Les délégations des pays suivants: Angola, Argentine, Bolivie, Cameroun, Chili, Costa Rica, Gabon, Ghana, Malte, Nigéria et Suisse ont par la suite manifesté leur accord avec le résultat du vote.

Projets d'amendements au Règlement intérieur concernant la participation des organisations d'intégration économique régionale

19. À sa vingt-quatrième session, la Commission avait décidé de reporter le débat sur les propositions d'amendements étant donné que le quorum n'avait pas été réuni, et de demander au Comité sur les principes généraux de les examiner attentivement afin d'éclaircir certaines questions pertinentes⁸. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques de la FAO avait lui aussi examiné ces amendements. À sa dix-huitième session, le Comité sur les principes généraux a débattu cette question en détail et pris en considération un amendement proposé par la délégation des États-Unis visant à supprimer la clause donnant la possibilité aux États membres d'une organisation régionale d'exprimer ou d'appuyer la position de l'Organisation membre au sein de la Commission et de ses organes subsidiaires.

⁷ ALINORM 01/41, par. 86.

⁸ ALINORM 01/41, par. 87-88.

20. La délégation des États-Unis, rappelant sa proposition antérieure et ses observations écrites, a souligné qu'il fallait préciser l'application des compétences mixtes entre la Communauté européenne et ses États membres et a réaffirmé sa position précédente selon laquelle seule l'organisation régionale devrait participer aux débats concernant les questions relevant de sa compétence.

21. Plusieurs délégations ont toutefois exprimé le point de vue que les États membres d'une organisation régionale devraient pouvoir intervenir afin d'appuyer la position de la dite organisation sur le plan technique. Elles ont indiqué qu'il était fondamental de maintenir la diversité des échanges, et que cela faciliterait les débats visant à obtenir un consensus. Certaines délégations ont fait état de l'intégration économique régionale dans leur région et noté que la participation des organisations d'intégration économique régionale au Codex pourrait aussi faciliter cette intégration à l'avenir.

22. Conformément aux Articles VI.7 et XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission et à l'Article XII.7 du Règlement général de la FAO, la Commission a procédé à un vote par appel nominal sur l'amendement avec les résultats suivants.

Votes pour: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo (République du), Corée (République populaire démocratique), Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République slovaque, République tchèque, République unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votes contre: Antigua-et-Barbuda, Costa Rica, Dominique, États-Unis d'Amérique, Kenya, Malaisie, Paraguay, Qatar, République dominicaine, Sénégal, Singapour, Venezuela

Abstention: Algérie, Angola, Arménie, Australie, Cameroun, Chine, Émirats arabes unis, Géorgie, Guatemala, Mozambique, Namibie, Norvège, Soudan

Décompte: 85 votes exprimés, 73 pour, 12 contre, 13 abstentions (majorité requise 57)

Résultat: L'amendement a été adopté

23. La délégation de la Côte d'Ivoire a par la suite manifesté son accord avec le résultat du vote.

24. La Commission a pris note que les amendements ou additifs au Règlement intérieur n'entraient en vigueur qu'après approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XIII.I). Les règles adoptées par la Commission figurent à l'Annexe II au présent rapport.

Propositions d'amendements à d'autres sections du Manuel

Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse

25. La Commission **a adopté** les amendements aux *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse à l'aide de la démarche-critères*.

26. La Commission **a adopté** l'amendement aux *Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex* et l'insertion d'une nouvelle section concernant les *Instructions pour l'application de la démarche-critères dans le Codex*, en corrigeant une erreur d'ordre rédactionnel.

Titre et mandat du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la volaille

27. La Commission **a adopté** le mandat révisé du Comité tel que proposé et a modifié son titre qui devient: « *Comité du Codex sur l'hygiène de la viande* ».

Mesures destinées à faciliter le consensus

28. La Commission a rappelé qu'à sa quarante-neuvième session (extraordinaire), le Comité exécutif avait fait siennes les propositions du Comité sur les principes généraux visant à faciliter le consensus et avait recommandé leur adoption par la Commission.

29. La délégation japonaise, tout en appuyant les présentes propositions, a exprimé l'opinion que les recommandations devraient porter également sur la prise en compte des observations écrites. La Commission est convenue que le Comité sur les principes généraux devrait envisager d'élaborer une recommandation supplémentaire à cet égard à sa prochaine session ordinaire.

30. La Commission a **adopté** les *Mesures destinées à faciliter le consensus* pour insertion dans le Manuel de procédure en tant que décision générale de la Commission.

31. Les amendements au Manuel de procédure adoptés par la Commission figurent à l'Annexe III au présent rapport.

EXAMEN DES PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS (Point 5 de l'ordre du jour)⁹

Considérations générales

32. La Commission a examiné un certain nombre de projets de normes et de textes apparentés élaborés par ses organes subsidiaires. Elle s'est penchée sur des normes et textes apparentés soumis à l'étape 8 de la procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et de textes apparentés et sur des textes soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée. Elle a aussi examiné des textes soumis à l'étape 5 pour lesquels, dans certains cas, l'organe subsidiaire avait recommandé d'omettre les étapes 6 et 7. Les résultats de l'examen par la Commission de ces normes et textes apparentés sont présentés sous forme de tableau à l'Annexe V du présent rapport. Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires concernant les débats qui ont eu lieu sur certains points, ou font état de décisions supplémentaires qui ont été prises par la Commission relativement à l'adoption de certains textes.

33. Les délégations de la Jordanie et des Émirats arabes unis ont souhaité que les projets de normes soumis à la Commission pour adoption soient présentés dans toutes les langues de travail de la Commission.

Questions restées en suspens aux précédentes sessions de la Commission

Projet de LMR pour la somatotropine bovine¹⁰

34. À sa vingt-troisième session, la Commission avait décidé de maintenir le projet de LMR pour la somatotropine bovine à l'étape 8. Ayant noté qu'aucune demande n'avait été formulée pour modifier l'état d'avancement de la norme, la Commission a décidé de maintenir à nouveau le projet de norme à l'étape 8.

Avant-projet d'amendement à la Norme pour les sardines et produits du type sardine en conserve (*Clupea bentsicki*)¹¹

35. Le Président du Comité sur les poissons et les produits de la pêche, a rappelé qu'à sa vingt et unième session, la Commission avait demandé d'utiliser en général la Procédure accélérée pour l'inclusion d'espèces dans les normes pertinentes¹², ce qui avait été fait pour l'examen de *Clupea bentsicki*, sur proposition du Chili. Conformément à sa procédure spécifique, le Comité sur les poissons et les produits de la pêche était convenu de proposer l'inclusion de cette espèce dans la norme pour les sardines et produits de type sardine. À ses vingt-

⁹ ALINORM 03/26/7; ALINORM 03/26/7:Add.1; ALINORM 03/26/7:Add.2.

¹⁰ ALINORM 95/31; Annexe II, ALINORM 97/37, par. 64 à 69.

¹¹ ALINORM 01/18; Annexe III, par. 15, ALINORM 01/41, par. 161 à 164.

¹² ALINORM 95/37, par. 62.

troisième et vingt-quatrième sessions, la Commission n'avait pas pris de décision à ce sujet, faute de consensus. La Commission a été informée que le Comité avait décidé de revoir sa procédure en matière d'inclusion d'espèces supplémentaires dans les normes.

36. La délégation marocaine s'est opposée à cet amendement, estimant que la procédure n'avait pas été suivie de manière appropriée, étant donné qu'aucun critère n'avait été défini avant l'examen par les laboratoires et que le Maroc n'avait pas participé au processus. La délégation a indiqué que la liste actuelle des produits de type sardine reposait uniquement sur le mode de préparation et incluait des espèces qui sur le plan taxonomique n'étaient pas apparentées à la sardine, ce qui était une source de confusion pour les consommateurs. La délégation a donc insisté pour que le Comité réexamine la procédure en vigueur avant d'inclure de nouvelles espèces dans la norme et définissent, notamment, les critères d'évaluation scientifique. Cette position a reçu le soutien de nombreuses délégations.

37. La délégation chilienne a souligné que la procédure relative à l'inclusion des espèces avait été suivie, car les échantillons avaient été examinés par trois laboratoires européens homologués et que les résultats devraient donc être acceptés; le processus ne devait pas être prolongé davantage et l'amendement devait être adopté. Cette position a reçu le soutien de plusieurs délégations.

38. La délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, a appuyé la révision de la procédure d'inclusion d'espèces supplémentaires dans les normes Codex afin de garantir l'application de critères scientifiques. La délégation espagnole et d'autres ont indiqué que le nom commun des espèces devrait reposer sur des critères taxonomiques, ce qui n'était pas le cas dans la norme actuelle; la révision de la procédure devrait garantir que l'inclusion d'espèces repose sur des critères scientifiques et non sur la présentation du produit.

39. La Commission, constatant l'absence de consensus, **est convenue** de renvoyer l'avant-projet d'amendement à la norme pour les sardines et produits du type sardine en conserve au Comité sur les poissons et les produits de la pêche à l'étape 3 et **a recommandé** que le Comité poursuive ses travaux sur la révision de la procédure pour l'inclusion de nouvelles espèces. La délégation chilienne a exprimé des réserves concernant cette décision.

Alimentation animale

Avant-projet de Code d'usages pour une bonne alimentation animale¹³

40. La délégation des États-Unis a présenté des propositions d'amendements au libellé des questions en suspens concernant l'avant-projet de Code d'usages pour une bonne alimentation animale¹⁴, à savoir: la définition d'un "additif d'aliments pour animaux"; l'étiquetage des aliments pour animaux contenant des produits dérivés des biotechnologies et les dispositions en matière de traçabilité/traçage des produits dans les aliments pour animaux et leurs ingrédients. De nombreux pays ont appuyé l'adoption définitive du Code avec les modifications proposées, tandis que d'autres ont été d'avis que ces questions, en particulier l'étiquetage et la traçabilité/traçage des produits, méritaient un examen plus approfondi lors d'une nouvelle réunion du Groupe spécial.

41. Prenant acte de l'absence de consensus sur ces questions controversées, la Commission **a adopté** l'avant-projet de Code d'usages pour une bonne alimentation animale à l'étape 5 et avancé le texte à l'étape 8 (avec omission des étapes 6 et 7), à l'exception de la définition des "additifs d'aliments pour animaux" et des paragraphes 11, 12 et 13 qui n'ont été avancés qu'à l'étape 6 pour examen plus approfondi lors d'une nouvelle

¹³ ALINORM 03/38A, Annexe II; ALINORM 03/26/7A (Observations des pays suivants: Argentine, Australie, Canada, Chili, États-Unis Philippines, Thaïlande et Uruguay ainsi que de la CE et de Biotechnology Industry Organization -BIO, The European Association for Bioindustries - Europabio, Fédération européenne des fabricants d'aliments composés - FEFAC, International Council of Grocery Manufacturers Association -ICGMA, International Federation for Animal Health - IFAH, International Feed Industry Federation - IFIF, Institute of Food Technologists -IFT); ALINORM 03/26/7A: Add. 1 (Observations des pays suivants: Costa Rica, Équateur, Japon, Nouvelle-Zélande et de CropLife International); CAC/26 LIM. 3 (Observations de El Salvador et de l'Indonésie), CAC/26 LIM 5 (Observations de France), CAC/26 LIM 8 (Observations de la Communauté européenne en français et textes espagnols).

¹⁴ CAC/26 LIM 16 (Observations des États-Unis).

réunion du Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale. La Commission est convenue que le Groupe spécial n'examinerait pas d'autres questions. Le texte qui avait été avancé à l'étape 8 a été maintenu à cette étape par la Commission en attendant que les questions en suspens soient réglées.

Produits cacaotés et chocolat

Projet de norme pour le chocolat et les produits à base de chocolat¹⁵

42. La Commission a adopté le Projet de norme à l'étape 8, étant entendu que la traduction en espagnol de différentes parties de la norme serait révisée avant publication. Elle est aussi convenue que la Section 6.1, relative aux méthodes de Détermination de la partie centrale et de l'enrobage des chocolats fourrés et confirmée par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, assurait la traçabilité analytique en fonction des principes chimiques de base. La Commission a noté que la cire de carnauba avait été proposée comme additif à une concentration de 500 mg/kg au lieu des BPF et a décidé de transmettre cette proposition au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants pour examen.

Additifs alimentaires et contaminants

Projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons¹⁶

Projet de limites maximales pour la patuline dans le jus de pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons¹⁷

43. La Commission a noté que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants était revenu sur la méthode qui avait permis d'établir la limite maximale proposée de 50 µg/kg pour la patuline, son objectif étant de ramener cette limite à 25 µg/kg à l'avenir sur la base de l'application du Code d'usages dont l'objectif était d'obtenir des concentrations plus faibles de patuline. La Commission a appuyé la décision du Comité de continuer à collecter des données sur les concentrations de patuline dans le jus de pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons, dans le but d'abaisser éventuellement la limite maximale une fois que le code d'usages aura été appliqué (après quatre ans).

44. La Commission a adopté le Code d'usages et les limites maximales pour la patuline à l'étape 8.

Projet de limite maximale pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts et les produits dérivés¹⁸

45. La délégation indienne a attiré l'attention de la Commission sur l'évaluation du JECFA, à sa cinquante-sixième session, qui a conclu que la différence en ce qui concerne les risques pour la santé entre les deux limites de 5 µg/kg et 20 µg/kg était négligeable, et qu'une limite de 20 µg/kg pourrait être suffisante sur le plan de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments. La délégation appuyée par de nombreuses autres, a déclaré que la limite maximale proposée était trop faible et devrait être renvoyée au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants pour nouvel examen.

46. La délégation grecque, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, et appuyée par d'autres délégations, a déclaré que la limite de 5 µg/kg, telle que proposée, était conforme au principe ALARA et devrait être adoptée pour le blé, l'orge et le seigle bruts, mais non pour les produits dérivés, qui n'avaient que peu ou pas d'importance dans le commerce international.

¹⁵ ALINORM 03/14, Annexe II, ALINORM 03/26/7A (Observations des pays suivants: Brésil, Cuba, Côte d'Ivoire, Espagne et de l'Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie et confiserie de l'UE – CAOBISCO).

¹⁶ ALINORM 03/12A; Annexe IX, par. 123, ALINORM 03/26/7A (Observations de l'ICGMA), CAC/26 LIM.3 (Observations de la Communauté européenne et de l'Indonésie).

¹⁷ ALINORM 03/12; Annexe X, par. 118, ALINORM 03/26/7A (Observations de l'ICGMA), CAC/26 LIM.3 (Observations de la Communauté européenne et de l'Indonésie).

¹⁸ ALINORM 03/12, Annexe IX, par. 114, CAC/26 LIM.3 (Observations de la Communauté européenne et de l'Indonésie).

47. La Commission a conclu qu'il n'existait pas de consensus sur l'adoption de la norme, ni en ce qui concernait la limite maximale appropriée, ni à propos de l'inclusion, ou non, des produits dérivés. La Commission **a renvoyé** la norme à l'étape 6 pour nouvel examen par le Comité.

Projet de révision de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés¹⁹

48. La délégation allemande a fait objection à l'absence d'une limite maximale de 10 kGy et a souligné la nécessité de poursuivre les recherches sur les effets pour la santé des produits de radiolytiques en particulier ceux formés après l'irradiation des aliments gras.

49. En revanche, la délégation des États-Unis a déclaré que des doses pouvant aller jusqu'à 30 kGy étaient parfois nécessaires, par exemple pour détruire des micro-organismes sur les épices, et que la norme révisée prévoyait des contrôles suffisants pour limiter les doses d'irradiation les plus fortes aux cas où elles étaient indispensables et ne compromettaient pas la sécurité sanitaire des aliments. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à la Norme générale.

50. La Commission **a adopté** la norme révisée. Les délégations de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Mexique, de la Pologne, et du Soudan, ont exprimé des réserves.

Aliments dérivés des biotechnologies²⁰

51. La délégation japonaise, prenant la parole au nom du Président du Groupe intergouvernemental spécial, a présenté trois textes transmis à la Commission pour adoption à l'étape 8 et un texte aux étapes 5 et 8. La délégation a aussi remercié les gouvernements hôtes des groupes de travail établis dans le cadre du Groupe intergouvernemental spécial et des consultations FAO/OMS d'experts.

52. La Commission **a adopté** le « Projet de principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes », le « Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné » et le « Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des microorganismes à ADN recombiné utilisés dans les aliments » à l'étape 8 et l'« Avant-projet d'appendice sur l'évaluation du pouvoir allergénique » aux étapes 5 et 8, avec les modifications des versions espagnole et française proposées par l'Espagne et la France.

53. La Commission a remercié le Président du Groupe intergouvernemental spécial, et le Gouvernement japonais en tant que pays hôte de leur contribution à l'heureuse issue des travaux du Groupe intergouvernemental spécial.

Poissons et produits de la pêche²¹

Projet de norme pour les anchois salés, séchés et bouillis

54. La Commission a adopté le projet de norme tel que proposé par le Comité.

Projet de code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche²²

55. La Commission **a adopté** le projet de Code d'usages avec les amendements proposés par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires lorsque celui-ci avait confirmé les dispositions en matière d'hygiène.

¹⁹ ALINORM 03/12A; Annexe V, par. 78, ALINORM 03/26/7A (Observations de l'ICGMA, ICFMH).

²⁰ ALINORM 03/34, Annexes II, III, IV; ALINORM 03/34A Annexe II; CAC/LIM.5 (Observations de la France).

²¹ ALINORM 03/18, Annexes II et III.

²² Sections générales et poisson frais, congelé, haché; poisson en conserve, surimi congelé aux étapes 5 et 8.

Fruits et légumes frais

Projet de dispositions révisées: Section 3 – Calibre et Section 6.2.4 – Identification commerciale des normes Codex pour les limes, les pomelos et les pamplemousses²³

56. La Commission a **adopté** le projet de dispositions: Section 3 – Calibre et Section 6.2.4 – Identification commerciale des normes Codex pour les limes, les pomelos et les pamplemousses à l'étape 8. En prenant cette décision, la Commission a recommandé au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais de procéder au suivi nécessaire. La Commission a pris acte de la demande de la délégation indonésienne de modifier le barème des calibres pour les pamplemousses, tout en notant qu'une modification à ce stade risquerait de créer des perturbations dans le commerce international.

Projet de norme Codex pour les pitahayas²⁴

57. La Commission a **adopté** le Projet de norme Codex pour les pitahayas à l'étape 8.

Projet de norme Codex pour le manioc doux²⁵

58. La Commission a **adopté** le Projet de norme Codex pour le manioc doux à l'étape 8.

Hygiène des denrées alimentaires

Projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais²⁶

59. La délégation indienne a proposé de modifier le libellé de la Section 3.2.3 relative à la «santé du personnel» en supprimant la mention « indirectement » en contact avec les fruits et légumes frais et a **adopté** le projet de directives à l'étape 8 avec cet amendement. Les délégations canadienne et finlandaise ont exprimé des réserves quant à cet amendement.

Système d'analyse des risques – Points critiques pour leur maîtrise, et Directives pour son application : projet de révision²⁷

60. La Commission a **adopté** les Directives révisées à l'étape 8 telles que proposées. Ce faisant, elle a noté l'importance du document sur les «*Obstacles à l'application du système HACCP, en particulier dans les petites entreprises y compris les moins développées, et approches pour les surmonter*» élaboré par la FAO et l'OMS pour servir de référence dans les directives. La Commission a invité la FAO et l'OMS à arrêter les plans d'un projet qui déboucherait le plus rapidement possible sur un rapport destiné aux décideurs à l'échelon gouvernemental et aux petites entreprises, y compris les moins développées, lequel s'appuierait sur le document susmentionné et est convenue de faire le point sur les progrès accomplis à ce sujet à la prochaine session de la Commission.

Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires

Projets de directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires²⁸

61. La Commission a examiné une proposition de la délégation du Paraguay selon qui l'expression «... un intervalle raisonnable» au paragraphe 35 des Directives pouvait être source de malentendu et devrait être

²³ ALINORM 03/35, Annexe IV; CAC/26 LIM .3 (Observations de l'Indonésie).

²⁴ ALINORM 03/35 Annexe III; CAC/26 LIM 3 (Observations de l'Indonésie).

²⁵ ALINORM 03/35 Annexe II; CAC/26 LIM 3 (Observations de l'Indonésie).

²⁶ ALINORM 03/13, Annexe II, ALINORM 03/26/7A (Observations de l'Argentine, États-Unis d'Amérique, Pérou, International Council of Grocery Manufacturers Association (ICGMA)).

²⁷ ALINORM 03/13A, Annexe II, ALINORM 03/26/7A (Observations de l'Égypte, États-Unis d'Amérique et International Council of Grocery Manufacturers Association (ICGMA)).

²⁸ ALINORM 03/30; Annexe II, par. 9-30, ALINORM 03/26/7A (Observations du Chili, Espagne, Mexique, Commission européenne et ICGMA), CAC/26 LIM 2 (version espagnole révisée).

modifiée comme suit «un intervalle ou un délai préalablement convenu». Plusieurs délégations ont noté que le texte proposé par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires était conforme au texte de l'Accord SPS de l'OMC, et que le Comité étudierait l'interprétation à donner de l'expression «... un intervalle raisonnable», en tant que nouvelle activité. La délégation suisse a aussi souligné la nécessité de définir l'expression «Systèmes de contrôle», telle qu'utilisée dans les directives, comme indiqué dans les observations de l'UE, mais que l'adoption des directives ne devrait pas en être retardée pour autant.

62. La Commission a **adopté** les directives à l'étape 8.

Projet de directives pour l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires²⁹

63. L'observateur de l'OMC a attiré l'attention de la Commission sur les travaux parallèles entrepris au sein du Comité de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et a souligné qu'il importait d'achever ces directives afin d'aider les pays à appliquer les dispositions de l'Accord SPS relatives à l'équivalence. La délégation suisse a fait observer qu'à son avis la définition des mesures sanitaires ne relevait pas de la compétence du Codex.

64. La délégation de la République de Corée a déclaré que la section des directives relative à la *Procédure pour la détermination de l'équivalence* ne comportait pas de renseignements suffisants pour appliquer les directives au contrôle du commerce international des denrées alimentaires et devait être développée. La délégation péruvienne a estimé que la section traitant des Principes généraux pour la détermination de l'équivalence était subjective et devrait être précisée.

65. La Commission a **adopté** les directives telles que proposées et a noté que les questions soulevées par les délégations de la République de Corée et du Pérou seraient examinées par le Comité à sa prochaine session.

Étiquetage des denrées alimentaires³⁰

Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique : Section 5 - Critères

66. La Commission a pris acte des observations de la délégation philippine selon lesquelles "les circonstances exceptionnelles" pour l'utilisation de substances chimiques devaient être définies de manière plus précise. La Commission a **adopté** le projet d'amendement tel que proposé.

Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Noms de catégories

67. La Commission a **adopté** le projet d'amendement tel que proposé.

Projet d'amendement aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel

68. La délégation malaisienne a estimé que la déclaration des acides gras trans était nécessaire pour donner aux consommateurs des informations appropriées, notamment une liste exhaustive des acides gras en cas d'allégations concernant les types d'acides gras et la teneur en acides gras et en cholestérol et pour assurer la cohérence avec le tableau des conditions relatives à la teneur en éléments nutritifs figurant dans les *Directives sur l'emploi des allégations relatives à la nutrition*, qui mentionnait les acides gras trans dans les allégations concernant les graisses saturées et le cholestérol. La délégation a indiqué qu'elle ne pourrait pas appuyer l'adoption du projet d'amendement si cette déclaration n'était pas incluse. Cette position a reçu le soutien de plusieurs délégations.

²⁹ ALINORM 03/30A, Annexe II, par. 8-16, ALINORM 03/26/7A (Observations du Brésil, Colombie, Suisse et ICGMA).

³⁰ ALINORM 03/22A, Annexes II à V, ALINORM 03/26/7A- Add. 1 (Observations de l'Afrique du Sud, du Danemark, des États-Unis, ICGMA, ISDI), CAC/LIM 18 (Observations des États-Unis).

69. Plusieurs autres délégations ont signalé qu'avant de poursuivre l'examen des dispositions en matière d'étiquetage il faudrait définir les acides gras trans et que les preuves scientifiques ne justifiaient pas à l'heure actuelle leur déclaration dans tous les cas. Ces délégations ont appuyé l'adoption du projet d'amendement présenté par le Comité ainsi que la réalisation d'autres travaux sur cette question compte tenu des avis du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.

70. Le Président du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires a indiqué que le Comité avait longuement débattu cette question et que, compte tenu de la divergence des opinions exprimées par les États Membres, il était parvenu à un consensus prévoyant la déclaration des acides gras trans «conformément à la législation nationale». Le Comité était convenu d'examiner à nouveau cette question lorsqu'il aurait reçu l'avis du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) sur la définition des acides gras trans.

71. La délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, a proposé d'inclure une note libellée comme suit: «L'étiquetage des acides gras trans entrera en vigueur seulement lorsqu'ils auront été définis par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), comme l'a demandé le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa trente et unième session». La délégation a aussi proposé d'ajouter une note analogue à la section sur les vitamines et les sels minéraux (3.2.6.2) pour indiquer que la déclaration des vitamines et des sels minéraux serait examinée après avis du CCNFSDU. La Commission a toutefois décidé de conserver le texte actuel.

72. La Commission a **adopté** le projet d'amendement tel que proposé et a demandé au Comité de poursuivre ses travaux sur les acides gras trans en coopération avec le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime. Elle a aussi demandé à la FAO et à l'OMS de fournir des avis sur les données scientifiques disponibles, le cas échéant, afin d'aider à résoudre cette question complexe.

73. Les délégations de la Malaisie, de Singapour, du Nigeria, du Kenya, de l'Indonésie, de la Tanzanie, du Swaziland et du Soudan ont exprimé des réserves sur l'adoption du projet d'amendement.

Projet de directives pour l'emploi des allégations relatives à la santé et à la nutrition

74. Le Président du Comité a indiqué que l'inclusion de la «publicité» dans le Champ d'application avait été largement approuvée et que deux objections avaient été exprimées. Il a noté que si cette inclusion créait des difficultés pour certains pays, elle pourrait être supprimée et faire l'objet d'un nouvel examen au sein du Comité. Le Président a signalé que toutes les autres sections des Directives étaient le reflet d'un consensus au sein du Comité à la suite du travail considérable accompli ces dernières années.

75. La délégation des États-Unis s'est prononcée en faveur de l'adoption de Directives ne mentionnant pas la «publicité», car cela en changerait fondamentalement le champ d'application, et a estimé qu'il faudrait définir ce terme. Cette position a été partagée par plusieurs autres délégations.

76. La délégation brésilienne a estimé qu'il était indispensable que les Directives prennent en compte la publicité dans les allégations relatives à la nutrition et la santé et que le texte ne devrait pas être adopté si cette référence était supprimée. La délégation a fait remarquer que la publicité faisait partie du mandat du Comité et qu'une référence à la publicité figurait déjà dans la *Norme pour l'étiquetage et les allégations relatives aux aliments diététiques ou de régime préemballés*.

77. Plusieurs délégations ont appuyé l'élargissement du champ d'application à la publicité, qui était étroitement liée à l'étiquetage et devrait respecter les mêmes principes afin d'éviter les sources de méprise pour les consommateurs. Certaines de ces délégations ont indiqué qu'à titre de compromis, elles pourraient accepter sa suppression à ce stade afin de permettre l'adoption des directives, qui serviraient de référence pour la réglementation des allégations relatives à la santé au niveau national. Ces délégations ont aussi indiqué qu'au cas où il ne serait pas fait mention de la publicité à ce stade, les travaux sur la publicité devraient tout de même se poursuivre au sein du Comité compte tenu de l'importance de cette question.

78. Les délégations de l'Inde, de Singapour et de l'Indonésie ont fait savoir qu'elles étaient opposées à l'élaboration de directives sur les allégations relatives à la santé dans le cadre du Codex, estimant que les allégations relatives à la santé ne devaient pas être autorisées en général. La délégation malaisienne, appuyée par la délégation philippine, a exprimé le point de vue que les Directives ne devraient pas être finalisées tant que des

critères relatifs au fondement scientifique des allégations relatives à la santé n'auraient pas été élaborés par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.

79. Certains observateurs ont estimé que le Comité avait pour mandat d'inclure des dispositions sur les allégations relatives à la santé et non d'élargir le champ d'application des Directives, et que la référence à la publicité avait été insérée sans tenir compte de toutes ses implications. En conséquence, ils ont appuyé l'adoption des Directives avec suppression de la disposition sur la publicité. D'autres observateurs se sont inquiétés en général de l'emploi des allégations relatives à la santé et ont souligné les problèmes particuliers posés par les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants. Ils ont insisté sur la nécessité de maintenir les dispositions sur la publicité si les directives étaient adoptées parce que la publicité devrait être conforme à l'étiquetage et ne devrait pas être utilisée pour induire en erreur le consommateur.

80. La Commission, constatant l'absence de consensus sur des questions de fond, est convenue de **renvoyer** le projet de directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé à l'étape 6 pour nouvelles observations et examen par le Comité. La Commission a aussi demandé que le Comité envisage d'élaborer une définition de la publicité intégrant les allégations relatives à la santé et à la nutrition.

Graisses et huiles

Projet de révision de la norme pour les huiles d'olives et les huiles de grignons d'olive³¹

81. Les délégations australienne et néo-zélandaise ont accueilli favorablement l'adoption de la norme à l'étape 8, à l'exception de la teneur en acide linoléique de 1,0 pour cent (Section 3.9), dont ces pays ont demandé le renvoi devant le Comité pour nouvel examen. Les délégations ont indiqué que, compte tenu des conditions naturelles dans leurs pays, les teneurs en acide linoléique étaient plus élevées et qu'il leur était donc difficile d'accepter que la teneur en acide linoléique passe de 1,5 pour cent (norme en vigueur) à 1,0 pour cent (projet de norme). Les délégations ont souligné qu'il importait de prendre en compte les variations naturelles et géographiques lors de l'élaboration d'une norme Codex et ont proposé d'attendre les résultats d'une étude sur des données mondiales menées par le Conseil oléicole international (COI). Cette position a été appuyée par d'autres pays qui rencontraient des problèmes analogues avec leur production locale et aussi par des pays jugeant important que les normes Codex incluent des variations pour tenir compte des échanges internationaux ou de la gamme étendue des conditions de production.

82. D'autre part, de nombreux pays ont demandé l'adoption de la révision telle que proposée par le Comité sur les graisses et les huiles puisqu'elle répondait à l'objectif fixé, à savoir garantir des pratiques loyales en matière de commerce international des denrées alimentaires. Ces délégations ont indiqué que le projet de révision, en particulier la teneur en acide linoléique, était le résultat de négociations longues et difficiles au sein du Comité et qu'il ne devrait donc pas être modifié. Selon elles, la teneur en acide linoléique devrait être strictement réglementée dans la mesure où elle pourrait servir d'indicateur de qualité et déterminer la nature des huiles. D'autres pays ont souligné qu'il appartenait au COI d'effectuer une étude qui tienne compte des conditions régionales et des méthodes de production et de transformation et qui repose sur des statistiques fiables.

83. Finalement, la Commission **est convenue d'adopter**, à titre de compromis, le projet de révision à l'étape 8, sans mentionner de chiffre dans la colonne de C18:3 (acide linoléique) à la Section 3.9 et avec une note de bas de page indiquant «En attendant les résultats de l'étude du COI et un nouvel examen par le CCFO, les limites nationales peuvent être conservées». La Commission est aussi convenue que le secrétariat rédigerait, en collaboration avec le Président du Comité et le COI, une lettre circulaire invitant instamment les Membres à soumettre des données. La Commission a noté que la section sur les méthodes d'analyses ne serait incluse qu'après confirmation par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

84. La Commission a pris note de la demande de la délégation iranienne tendant à ce que la norme établisse des spécifications précises pour les «solvants» et décrive de manière claire le «traitement physique».

³¹

ALINORM 03/17, Annexe II.

*Avant-projet d'amendement à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique*³²

85. La Commission a adopté l'Avant-projet d'amendement à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique aux étapes 5 et 8 sans modification.

Jus de fruits et de légumes

*Avant-projet de norme générale Codex pour les jus et les nectars de fruits*³³

86. La délégation brésilienne a présenté le document en tant que gouvernement hôte du Groupe spécial. Elle s'est déclarée favorable à l'adoption de l'Avant-projet de norme aux étapes 5 et 8, tout en indiquant que certaines modifications mineures devraient être apportées pour améliorer la clarté et la cohérence du texte, en particulier aux sections 3.1.2 (d), 4.8 et 5 du document CAC/26 LIM.3.

87. La délégation espagnole, appuyée par plusieurs autres délégations, a indiqué qu'à la Section 7.1.2.7, il serait plus approprié de mentionner les «sucres ou sirops, y compris le miel et/ou les sucres dérivés des fruits énumérés aux Sections 3.1.2 (a) et (b)» et de supprimer la référence aux «édulcorants autorisés». La délégation a aussi noté qu'il serait préférable d'indiquer dans le tableau sur les valeurs Brix minimales le nom botanique (genre/espèce) plutôt que le nom courant des fruits. La délégation néo-zélandaise a demandé l'inscription des caséinates de sodium et de potassium sur la liste des auxiliaires technologiques.

88. La Commission a noté que les sections de la norme à confirmer (additifs alimentaires/auxiliaires technologiques, étiquetage et méthodes d'analyse et d'échantillonnage) n'avaient pas encore été confirmées par les Comités du Codex compétents. Certaines délégations ont indiqué que le processus de confirmation devrait prendre en compte les décisions prises par le Groupe spécial, puisque des amendements à ces sections risqueraient de donner lieu à de nouveaux débats sur des questions pour lesquelles un compromis avait déjà été trouvé. La Commission a aussi noté que le processus de confirmation permettait aux comités pertinents d'introduire le cas échéant des amendements, en consultation avec le comité de produit ou le groupe spécial concerné. À cet égard, la Commission est convenue de transmettre le projet d'amendement à la Section 7.1.2.7 au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour examen.

89. Au vu du débat précité, la Commission a décidé d'adopter l'avant-projet de Norme générale Codex pour les fruits et les nectars de fruits à l'étape 5 et de l'avancer à l'étape 7 pour nouvel examen par le Groupe spécial, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir de nouvelles observations. Prenant acte de l'absence d'objections aux amendements indiqués aux paragraphes 83 et 84, elle a amendé le texte en conséquence. La Commission a toutefois décidé que de nouvelles observations étaient nécessaires pour l'élaboration des valeurs Brix pour six jus de fruits importants, comme spécifié à l'Annexe III du document ALINORM 03/39A et est convenue de les avancer à l'étape 6 uniquement. La Commission a pris acte des progrès importants accomplis et des décisions non moins importantes prises sur les principales sections de la norme et a noté que le Groupe spécial aurait la possibilité de mettre au point définitivement le texte à sa prochaine session, de façon qu'une norme unique puisse être présentée à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption finale.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage³⁴

Directives harmonisées de l'UICPA pour la validation des méthodes par un seul laboratoire

90. La Commission a fait sienne la position du Comité et est convenu qu'il fallait de préférence procéder à des études en collaboration et, seulement en cas d'impossibilité, utiliser la validation par un seul laboratoire.

³² ALINORM 03/17, Annexe III.

³³ ALINORM 03/39A, Annexe II, CAC/LIM.3 (Observations du Brésil, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Nouvelle-Zélande et de la Pologne).

³⁴ ALINORM 03/23, Annexes III et VI (Parties F et G), ALINORM 03/26/7A (Observations du Brésil, des États-Unis).

91. La Commission a **adopté** les directives de l'UICPA en tant que référence aux fins du Codex. La Commission a pris acte qu'elles devenaient des directives Codex et seraient incluses dans le Codex Alimentarius car elles fournissaient des orientations aux gouvernements.

Méthodes générales d'analyse pour la détection des aliments irradiés

92. La Commission a **adopté** les méthodes telles que proposées par le Comité.

Méthodes générales pour les additifs et les contaminants

93. La Commission a **adopté** les méthodes telles que confirmées par le Comité.

Lait et produits laitiers

Projet révisé de norme pour la crème et les crèmes préparées³⁵

94. La Commission est convenue que l'expression «séparés physiquement» dans la description de la crème (Section 2.1) signifiait qu'il ne s'agissait pas de l'extraction par solvant/substance chimique et qu'elle englobait les méthodes de séparation tant mécanique que naturelle (gravité/sédimentation). Elle a décidé d'indiquer cette interprétation dans une note de bas de page.

95. Compte tenu de cette interprétation et de quelques modifications mineures, la Commission a **adopté** le projet de Norme révisée pour la crème et les crèmes préparées à l'étape 8, comme proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers.

Projet de norme révisée pour les laits fermentés³⁶

96. La Commission a noté que les dispositions en matière d'étiquetage applicables aux laits ayant subi un traitement thermique après fermentation établissait une différence spécifique entre ces produits et les yaourts et autres produits à base de laits fermentés avec des micro-organismes vivants. Elle a aussi noté qu'à sa trente et unième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait après un long débat confirmé les dispositions de la norme en matière d'étiquetage sans y apporter de modification. La Commission a reconnu que les dispositions en question, qui permettaient d'appliquer la législation nationale en vigueur, n'étaient pas particulièrement sévères. À cet égard, elle a noté qu'il était très peu probable qu'un pays dans le cadre de sa législation autorise la vente et la distribution d'un produit sous le nom de «yaourt traité thermiquement», mais que dans une telle éventualité la norme n'autoriserait pas le commerce international d'un tel produit, sauf si la législation nationale du pays importateur l'autorisait expressément.

97. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a **adopté** le projet de norme révisée pour les laits fermentés à l'étape 8, comme proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers, en y apportant quelques modifications mineures, tout en prenant acte de ce qui suit:

- a) La délégation tunisienne a exprimé des réserves, estimant qu'il fallait établir une distinction claire entre les produits obtenus à partir de laits fermentés et les produits obtenus à partir de laits ayant subi un traitement thermique après fermentation. Elle a aussi noté qu'il était important d'identifier l'origine animale de la gélatine utilisée dans ces produits.
- b) La délégation espagnole a exprimé des réserves concernant la Section 7.1.2 de la Norme, estimant qu'en plus du nom générique (laits fermentés ayant subi un traitement thermique), il faudrait inclure les désignations: yaourt, kefir, kumis, lorsqu'il n'existait pas de législation dans le pays destinataire et lorsque ces appellations étaient acceptées dans le pays d'origine, afin de mieux informer le consommateur.

³⁵ ALINORM 03/11, Annexe II; ALINORM 03/26/7A (Observations de l'Égypte, des Etats-Unis, de l'Iran, du Mexique, de la Pologne, de la République tchèque); ALINORM 03/26/7A: Add. 1 (Observations de l'Allemagne).

³⁶ ALINORM 03/11, Annexe III; ALINORM 03/26/7A (Observations du Cuba, de l'Égypte, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Iran, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, de la République tchèque, International Council of Grocery Manufacturers Associations – ICGMA) ; CAC/26 LIM.3 (Observations de l'Indonésie) ; CAC/26 LIM.15 (Observations du Mexique).

- c) La délégation grecque a exprimé des réserves à propos du projet de norme révisée pour les laits fermentés, afin de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Elle a indiqué que i) il n'y avait pas dans la norme de définition claire de «yaourt»; ii) seuls les produits contenant des micro-organismes viables, actifs et abondants (*Lactobacillus bulgaricus* et *Streptococcus thermophilus*) pouvaient être appelés yaourt. Les produits fermentés traités thermiquement pouvaient être appelés autrement (par exemple, laits fermentés ayant subi un traitement thermique); iii) la matière première utilisée pour la production de yaourt ne pouvait être que du lait conforme à sa définition officielle, tous les autres produits obtenus à partir de lait ne pouvant servir de matière première pour la production de yaourt.

98. En outre, la Commission a **recommandé** au Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers d'envisager de nouveaux travaux sur les boissons à base de lait fermenté (voir aussi par.141).

Projet de norme révisée pour les poudres de lactosérum³⁷

99. La Commission a noté qu'à sa trente-quatrième session, le CCFAC n'avait pas confirmé la disposition concernant le peroxyde de benzoyle, son usage prévu dans la norme étant inscrit pour évaluation par le JECFA en 2004. Reconnaisant l'importance traditionnelle de l'emploi de cette substance dans les poudres de lactosérum, la Commission est convenue d'inclure dans la Section 4 – Additifs alimentaires, la note de bas de page suivante:

«Le peroxyde de benzoyle sera inclus dans la norme sous réserve d'évaluation favorable du JECFA en 2004.».

100. La Commission a **adopté** le projet de norme révisée pour les poudres de lactosérum à l'étape 8 comme proposé par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers, avec la note de bas de page précitée et quelques modifications d'ordre rédactionnel dans la version espagnole notamment.

Avant-projet d'amendement de la Norme générale Codex pour les fromages: Appendice³⁸

101. Reconnaisant que la présence de gluten de blé et de produits à base de protéine de blé dans l'enrobage des fromages peut avoir des effets nocifs sur la santé des personnes atteintes de la maladie coeliaque, la Commission est convenue d'ajouter une référence à la Norme Codex pour les produits à base de protéines de blé y compris le gluten de blé à propos des ingrédients des enrobages de fromages. A cet effet, la Commission a ajouté la note de bas de page suivante au premier alinéa de la section « Enrobages de fromage ».

«Le gluten de blé ou des produits à base de protéines de blé ne devraient pas être employés comme agents technologiques, par exemple comme agents d'enrobage ou adjuvants de fabrication, dans les aliments naturellement sans gluten – Norme Codex pour les produits à base de protéines de blé incluant le gluten de blé (CODEX STAN 163-1987, Rev. 1-2001).».

102. La Commission a **adopté** l'Avant-projet d'amendement à la Norme générale Codex pour les fromages: Appendice aux étapes 5 et 8, avec omission des étapes 6 et 7, avec l'ajout mentionné ci-dessus.

Hygiène de la viande et de la volaille

Projet de principes généraux sur l'hygiène de la viande³⁹

103. La Commission a **adopté** le Projet de principes généraux à l'étape 8.

³⁷ ALINORM 03/11, Annexe IV; ALINORM 03/26/7A (Observations de l'Égypte, Etats-Unis, Iran, Pologne et la République tchèque); ALINORM 03/26/7A: Add. 1 (Observations de l'Allemagne); CAC/26 LIM. 3 (Observations de l'Indonésie).

³⁸ ALINORM 03/11, Annexe VI; ALINORM 03/26/7A (Observations des États-Unis).

³⁹ ALINORM 03/16A, Annexe II; ALINORM 03/26/7A: Add.1 (Observations de la Thaïlande).

Fruits et légumes transformés

Projet de norme Codex pour les pousses de bambou⁴⁰

104. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex pour les pousses de bambou à l'étape 8 avec deux amendements à la Section 9 – Méthodes d'analyse et d'échantillon, à savoir:

- a) La limite du poids égoutté et du poids net a été remplacée par "50 pour cent" pour des raisons de cohérence avec les dispositions de la Section 8.1.2 et,
- b) En ce qui concerne le pH, un renvoi a été fait à la Section 2.1(b) qui énumère les différents types de pousses de bambou et le(s) pH respectif(s).

Projet de norme Codex pour les fruits à noyau en conserve⁴¹

105. La Commission **a adopté** le Projet de norme Codex pour les fruits à noyau en conserve à l'étape 8.

Projet de directives Codex pour les milieux de couverture des fruits en conserve⁴²

106. La Commission **a adopté** le Projet de directives Codex pour les milieux de couverture des fruits en conserve à l'étape 8, comme proposé par le Comité du Codex sur les fruits traités, avec un amendement à la version espagnole pour remplacer "Medios de cobertura" par "Líquidos de cobertura".

Projet de norme Codex pour les produits aqueux à base de noix de coco – Lait de coco et crème de coco⁴³

107. La Commission **a adopté** le projet de norme Codex pour les produits aqueux à base de noix de coco– lait de coco et crème de coco.

Résidus de pesticides

Projet de limites maximales de résidus pour les pesticides (LMR)⁴⁴

108. La Commission a pris note de la proposition de la délégation française et **a renvoyé à l'étape 6** les projets de LMR pour l'amitrole (079) et le carbendazim (072), en raison de problèmes concernant la méthode de détermination et les projets de LMR pour le butoxyde de piperonyl (062) afin de préciser l'utilisation de cette substance. Elle **a adopté** tous les autres projets de LMR à l'étape 8 et aux étapes 5/8 comme proposé.

Projet de limites maximales de résidus d'origine étrangère (DDT dans la chair de volaille)⁴⁵

109. La Commission **a adopté** le projet de limite maximale de résidus d'origine étrangère pour le DDT dans la chair de volaille à l'étape 8.

Projet de directives concernant les bonnes pratiques de laboratoires en matière d'analyse des résidus des pesticides⁴⁶

110. La Commission a adopté le projet de directives à l'étape 8.

⁴⁰ ALINORM 03/27, Annexe II; CAC/26 LIM.3 (Observations de la Thaïlande).

⁴¹ ALINORM 03/27, Annexe III.

⁴² ALINORM 03/27, Annexe IV.

⁴³ ALINORM 03/27, Annexe V; CAC/26 LIM.3 (Observations de la Thaïlande).

⁴⁴ ALINORM 03/24, Annexe II; ALINORM 03/24A, Annexe III et Annexe IV.

⁴⁵ ALINORM 03/24A, par. 140.

⁴⁶ ALINORM 03/24A, Annexe III.

Méthodes recommandées pour l'analyse des résidus de pesticides : Avant-projet d'amendements à la Section d'introduction⁴⁷

111. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendements aux étapes 5 et 8.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires^{48, 49}

112. La Commission a **renvoyé** les projets de LMR provisoires pour le phoxim dans les tissus de bovins et le lait de vache à l'étape 6 en attendant la réévaluation du JECFA, comme recommandé par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quatorzième session.

113. La Commission a **adopté** tous les autres projets de LMR à l'étape 8, avec les modifications suivantes recommandées par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quatorzième session:

- a) LMR complète pour l'oxytétracycline dans les tissus de poissons;
- b) LMR complètes pour le phoxim dans les tissus de porcins, d'ovins et de caprins.

114. La Commission a pris note des réserves exprimées par la délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, concernant les LMR pour la ou les tétracycline(s), la cyfluthrine et la somatotropine porcine.

Projet d'amendements au Glossaire de termes et définitions⁵⁰

115. La Commission a **adopté** le projet d'amendements au Glossaire de termes et définitions à l'étape 5 de la procédure accélérée.

Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires^{51, 52}

116. Conformément aux recommandations formulées par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à ses treizième et quatorzième sessions, la Commission a:

- a) retiré les projets de LMR provisoires pour la lincomycine dans les tissus de bovins et d'ovins;
- b) avancé les avant-projets de LMR provisoires pour la cyhalothrine seulement à l'étape 6, dans l'attente d'un nouvel examen du JECFA.
- c) **adopté** les autres avant-projets de LMR aux étapes 5 et 8⁵³.

117. La Commission a pris note des réserves faites par la délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, concernant la LMR pour l'ivermectine dans le lait de vache.

⁴⁷ ALINORM 03/24A, Annexe V.

⁴⁸ ALINORM 03/31A, Annexe II; ALINORM 03/26/7A: (Observations des États-Unis et la Communauté européenne-CE); CAC/26 LIM. 3 (Observations de l'Égypte).

⁴⁹ ALINORM 03/31, Annexe II; ALINORM 03/26/7A (Observations de la Communauté européenne-CE).

⁵⁰ ALINORM 03/31A, Annexe VI; ALINORM 03/26/7A (Observations de la Communauté européenne-CE).

⁵¹ ALINORM 03/31A, Annexe III; ALINORM 03/26/7A (Observations des États-Unis et de la Communauté européenne-CE); CAC/26 LIM. 3 (Observations de l'Égypte).

⁵² ALINORM 03/31, Annexe III; ALINORM 03/26/7A (Observations de la Communauté européenne-CE).

⁵³ La Commission a appuyé sa décision concernant l'ivermectine dans le lait de vache et la lincomycine dans les tissus de porcins et des poulets et dans le lait de vache sur les recommandations du Comité à sa quatorzième session (ALINORM 03/31A; par. 19 et 29 respectivement).

EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE NORME À L'ÉTAPE 5 (Point 6 de l'ordre du jour)⁵⁴

Considérations générales

118. Les résultats de l'examen par la Commission de ces avant-projets de normes et textes apparentés sont présentés sous forme de tableau à l'Annexe VI du présent rapport. Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires sur les débats qui ont eu lieu sur certains points, ou font état de décisions supplémentaires qui ont été prises par la Commission relativement à l'adoption de certains textes.

Céréales, légumes secs et légumineuses

Avant-projet de norme pour les nouilles instantanées⁵⁵

119. La Commission a rappelé que cette norme avait été proposée par le Comité de coordination pour l'Asie et que, compte tenu de la décision prise par le Comité exécutif à sa quarante-septième session⁵⁶, le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses était chargé d'achever la norme par correspondance. Le Comité de coordination pour l'Asie avait décidé de transmettre l'Avant-projet de norme pour les nouilles instantanées à l'étape 5, mais les États membres n'étaient pas parvenus à s'entendre, en particulier sur l'inclusion d'une «limite pour les peroxydes» proposée par le Japon.

120. La délégation japonaise a souligné que l'inclusion d'une limite pour les peroxydes était importante pour le contrôle de la qualité et la protection de la santé des consommateurs et a demandé que la question soit étudiée par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et par le JECFA avant d'avancer la norme à l'étape 8. La délégation a aussi annoncé que le Japon avait entamé une nouvelle étude sur la limite pour les peroxydes, dont les résultats seraient publiés d'ici la fin mars 2004. La délégation indonésienne s'est prononcée catégoriquement en faveur de l'adoption à l'étape 5 et a formulé des observations techniques supplémentaires, y compris sur la liste des additifs alimentaires. La délégation française, tout en appuyant l'avant-projet de norme, s'est inquiétée de la question soulevée par le Japon concernant la limite pour les peroxydes.

121. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de Norme pour les nouilles instantanées à l'étape 5 et l'a transmis au Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses pour nouvel examen, par correspondance y compris les observations techniques soumises par l'Indonésie. La Commission a aussi demandé au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants d'étudier une «limite pour les peroxydes».

Additifs alimentaires et contaminants⁵⁷

122. La Commission a **adopté** à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 l'ensemble des normes et textes proposés par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, à l'exception de l'Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans différents produits. La Commission a formulé des observations sur diverses propositions.

Avant-projet d'amendements au Système de classification des aliments de la Norme générale pour les additifs alimentaires

123. La Commission a noté que les observations d'ordre technique formulées par la Grèce, concernant la description de l'ouzo dans l'Avant-projet de descripteurs pour la catégorie 14.2.6 *Spiritueux titrant plus de 15 pour cent d'alcool*, devrait être soumise au Comité pour examen à sa prochaine session.

⁵⁴ ALINORM 03/26/8; ALINORM 03/26/8A; ALINORM 03/26/8A: Add.1; CAC/26 LIM/4 (Observations de la Pologne, de la Communauté européenne, des États-Unis et de l'Égypte), CAC/26 LIM/10 (observations de l'Indonésie).

⁵⁵ ALINORM 03/15 Annexe II, ALINORM 03/26/8A: Add.1 (Japon), CAC/26 LIM. 10 (Indonésie).

⁵⁶ ALINORM 01/3, Annexe III.

⁵⁷ ALINORM 03/12A, ALINORM 03/26/8A (Observations de l'Australie et du Japon).

Principes pour l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires – Texte consultatif

124. La Commission a noté que le Comité prévoyait, comme indiqué dans le rapport de sa trente-cinquième session, que le texte serait «en dernier ressort incorporé dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius en tant que conseils à l'intention des comités du Codex et qu'annexe à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires». La Commission a fait remarquer que le texte ne pouvait pas être inclus dans les deux documents à la fois et a demandé au Comité de préciser si le texte devait être inclus dans le Manuel de procédure en tant que conseils destinés à la Commission, ou dans la norme, en tant que conseils à l'intention des États membres (et, par implication, de la Commission).

Limites maximales pour le cadmium dans divers produits alimentaires⁵⁸

125. La délégation japonaise a exprimé l'opinion que les avant-projets de limites maximales pour le cadmium, recommandés par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants à sa trente-cinquième session, n'avaient pas été établis sur la base d'une évaluation de l'exposition et des risques. Le Japon a fait savoir à la Commission qu'il avait soumis des données sur le cadmium pour examen par le JECFA à sa soixante et unième réunion, en juin 2003. La délégation a proposé que la Commission renvoie ces limites maximales au Comité à l'étape 3, de façon qu'elles puissent être examinées avec les autres LM actuellement à l'étape 3, compte tenu de l'évaluation des risques faite par le JECFA à sa soixante et unième réunion et a demandé au Comité de préciser les produits auxquels s'appliquait chaque limite maximale. La délégation mexicaine a demandé que l'analyse tienne également compte des LM pour la chair de mollusque.

126. La Commission **a renvoyé** les avant-projets de limites maximales pour le cadmium à l'étape 3 et demandé au Comité d'accélérer ses travaux afin de faire passer les projets de limites maximales révisées à l'étape 8 aussi rapidement que possible.

Poissons et produits de la pêche⁵⁹

Avant-projet de modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche

127. La Commission **a adopté** l'Avant-projet de modèle de certificat à l'étape 5 comme proposé et noté qu'il s'agissait uniquement du certificat sanitaire pour les poissons et les produits de la pêche.

Avant-projet d'amendement à la norme pour les homards surgelés

128. La Commission **a adopté** l'Avant-projet d'amendement à l'étape 5 comme proposé.

Fruits et légumes frais

Avant-projet de norme Codex pour les raisins de table⁶⁰

129. La Commission **a adopté** l'Avant-projet de norme Codex pour les raisins de table à l'étape 5 comme proposé. La délégation australienne a fait savoir qu'elle soumettrait des données à l'appui de l'inclusion de variétés australiennes dans la Norme pour examen par le Comité à sa onzième session en septembre 2003.

⁵⁸ ALINORM 03/26/8A (Observations du Japon).

⁵⁹ ALINORM 03/18, Annexes V et VI, ALINORM 03/26/8A-Add.1 (observations de l'Iran, des États-Unis).

⁶⁰ ALINORM 03/35, Annexe VI.

Jus de fruits et de légumes

Avant-projet de valeurs Brix minimales pour le jus reconstitué et la purée reconstituée et teneur minimale en jus et/ou pulpe pour les nectars de fruits (% v/v)⁶¹

130. La Commission **a adopté** les Avant-projets de valeurs Brix minimales pour le jus reconstitué et la purée reconstituée et la teneur minimale en jus et/ou pulpe pour les nectars de fruits (% v/v) – jus de raisin, goyave, mandarine/tangerine, mangue, fruit de la passion et gousse de tamarinier (datte indienne), à l'étape 5 (voir aussi par. 89 ci-dessus).

Étiquetage des denrées alimentaires⁶²

Avant-projet d'amendement aux Directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique – Annexe II (substances autorisées pour la production d'aliments biologiques)

131. La délégation de la République de Corée a exprimé des réserves concernant l'inclusion de l'ascorbate de potassium 303 dans les produits carnés (Tableau 3). La Commission a pris note des observations formulées par le Danemark, la Pologne et la Communauté européenne sur plusieurs des substances dont l'inclusion est proposée dans les Directives, et a décidé que le Comité tiendrait compte de toutes ces observations lorsqu'il examinerait le texte à l'étape 7. La Commission a aussi rappelé que les listes de substances étaient indicatives et non contraignantes (ALINORM 03/22A par. 83).

132. La Commission **a adopté** l'Avant-projet d'amendement à l'étape 5 comme proposé. Il a été noté que des observations seraient demandées à l'étape 6 sur toutes les substances figurant à l'Annexe II et sur la structure du tableau.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage⁶³

Avant-projet de directives générales sur l'échantillonnage

Avant-projet de directives sur l'incertitude des mesures

133. La Commission **a adopté** les deux Avant-projets de directives à l'étape 5 comme proposé.

Hygiène de la viande et de la volaille

Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande⁶⁴

134. La Commission **a adopté** l'Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande à l'étape 5 tel que proposé. Elle a pris acte des observations formulées par l'Union européenne à la dernière session du Comité, concernant l'inspection vétérinaire ante- et post-mortem et par la délégation iranienne sur la définition de la viande.

Résidus de pesticides

Avant-projet de limites maximales pour les résidus de pesticide⁶⁵

135. La Commission **a avancé** l'Avant-projet de limites maximales de résidus à l'étape 6.

⁶¹ ALINORM 03/39A, Annexe III.

⁶² ALINORM 03/22A, Annexe VI, ALINORM 03/26/8A-Add.1 (observations du Danemark), CAC/26 LIM 4 (observations de la Pologne, CE).

⁶³ ALINORM 03/23, Annexes III et IV, ALINORM 03/26/8A-Add.1 (Observations du Brésil, des États-Unis).

⁶⁴ ALINORM 03/16A, Annexe III.

⁶⁵ ALINORM 03/24A, Annexe V.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

*Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires*⁶⁶

136. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires à l'étape 5. La délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, a déclaré que leur accord pour avancer la céfuroxime serait fonction du résultat de l'évaluation et des débats du JECFA et du CCRVDF à ce sujet.

RETRAIT OU ANNULATION DE NORMES CODEX ET DE TEXTES APPARENTÉS EN VIGUEUR (Point 7 de l'ordre du jour)⁶⁷

137. La Commission a **approuvé** le retrait du *Codex Alimentarius* des normes adoptées précédemment dont la liste figure à l'Annexe VII. Elle a noté que plusieurs normes en vigueur avaient été remplacées par de nouvelles normes adoptées à la présente session; les normes périmées avaient été retirées, comme indiqué à l'Annexe VII.

PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS CONCERNANT DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS (Point 8 de l'ordre du jour)⁶⁸

138. La Commission a **approuvé** les propositions de nouvelles activités dont on trouvera un résumé à l'Annexe VIII au présent rapport. Les paragraphes suivants donnent des informations supplémentaires sur les débats auxquels elles ont donné lieu ou sur les décisions qui ont été prises en la matière par la Commission.

139. La délégation des États-Unis a exprimé l'opinion que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants devrait prendre en compte, dans ses travaux sur l'élaboration d'un Code d'usages pour une utilisation sans danger du chlore actif, l'utilité sur le plan de la santé publique du chlore actif pour lutter contre les agents pathogènes. Il a été noté que le JECFA et la JEMRA devraient évaluer conjointement les risques liés à l'utilisation des composés chlorés et/ou de leurs sous-produits de réaction ou bien une Consultation mixte d'experts FAO/OMS et qu'il serait conjointement nécessaire de demander un avis d'expert en ce qui concerne l'utilisation du chlore à des fins d'hygiène des denrées alimentaires. La Commission a décidé d'entamer les nouveaux travaux, étant entendu que les recommandations sur l'utilisation sans danger du chlore actif impliquaient une collaboration étroite avec d'autres comités du Codex, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire.

140. La Commission a pris acte de la proposition d'élaborer des directives HACCP en matière d'alimentation animale, qui seraient annexées au Code d'usages pour une bonne alimentation animale. Il a été noté que l'application du système HACCP au secteur de l'alimentation animale permettrait de garantir la sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble de la filière alimentaire. La Commission a toutefois estimé que le mandat du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale était très précis et que, par principe, s'agissant d'un groupe spécial, ce mandat ne devrait pas être modifié.

141. La Commission a noté que le Comité sur le lait et les produits laitiers devrait décider, lorsqu'il entreprendrait de nouveaux travaux sur les boissons à base de lait fermenté, s'il s'agissait d'un ajout à la norme en vigueur ou d'une nouvelle norme.

⁶⁶ ALINORM 03/31A, Annexe II; ALINORM 03/26/8A: (Observations des États-Unis et de la Communauté européenne – CE); CAC/26 LIM 4 (Observations de l'Égypte).

⁶⁷ ALINORM 03/26/9.

⁶⁸ ALINORM 03/26/10.

POLITIQUES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS EN MATIÈRE D'ANALYSE DES RISQUES (Point 9 de l'ordre du jour)⁶⁹

Projet de principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius

142. La Commission a rappelé les principaux éléments du Plan d'action adopté par la Commission à sa vingt-deuxième session (1997)⁷⁰, et a examiné le *Projet de principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius* que le Comité sur les principes généraux avait élaboré en tant qu'élément du Plan d'action.

143. La délégation italienne, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, a exprimé l'opinion que le paragraphe 10, qui traitait des situations où les données scientifiques étaient insuffisantes, supposait le réexamen des normes de sécurité sanitaire en vigueur. La délégation a aussi appuyé l'élaboration de principes d'analyse des risques destinés à être appliqués par les gouvernements, actuellement à l'étude au sein du Comité sur les principes généraux.

144. D'autres délégations ont signalé que l'adoption de ces recommandations n'impliquait pas l'examen systématique de toutes les normes en vigueur, mais qu'un examen devrait être réalisé en cas de nécessité pour une norme particulière. La Commission a fait sienne l'opinion du Comité exécutif selon laquelle les normes en vigueur pouvaient être réévaluées au cas par cas et a fait observer que les États membres pouvaient toujours proposer la révision d'une norme si de nouvelles données scientifiques devenaient disponibles.

145. La Commission a noté que le Plan d'action recommandait d'ajouter une introduction sur l'analyse des risques et de définir les responsabilités respectives des comités. La Commission a toutefois fait sienne la recommandation du Comité exécutif, à savoir qu'il n'était pas utile d'insérer une introduction, le texte des Principes étant suffisamment clair à cet égard.

146. La Commission a **adopté** les Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius et les définitions liées à l'analyse des risques tels qu'ils figurent à l'Annexe IV au présent rapport.

Autres questions liées à l'analyse des risques

147. La Commission a invité les comités du Codex concernés à élaborer ou compléter des directives spécifiques sur l'analyse des risques dans leur domaine respectif, pour inclusion dans le Manuel de procédure comme recommandé dans le Plan d'action susmentionné. La Commission a noté que ces textes seraient présentés au Comité sur les principes généraux afin d'assurer la coordination des activités et la cohérence avec les principes de travail généraux.

148. La délégation soudanaise, appuyée par la délégation nigériane, a indiqué que les dispositions en vigueur pour la gomme arabique devraient être révisées à la lumière des Principes de travail. La Commission, constatant que la gomme arabique n'était pas à l'ordre du jour de la Commission, ni des comités du Codex, a indiqué que la délégation soudanaise pouvait porter la question à l'attention du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et proposer une révision de l'évaluation de la gomme arabique compte tenu de nouvelles données.

⁶⁹ ALINORM 03/26/6, ALINORM 03/33A, Annexe IV.

⁷⁰ ALINORM 97/37, par. 160-167.

ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 10 de l'ordre du jour)⁷¹

Aspects généraux

149. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session (extraordinaire), elle avait demandé au Secrétariat d'inviter les gouvernements et les organisations internationales intéressées à envoyer des observations sur le rapport d'évaluation et de préparer des options et des stratégies pour examen par la Commission à sa vingt-sixième session. Ce faisant, la Commission a également pris note de l'examen du Rapport d'évaluation par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS⁷².

Proposition n°1: Sessions annuelles de la Commission

150. Dans leur majorité, les délégations se sont déclarées favorables à la tenue de sessions annuelles, afin d'accélérer et de rendre plus efficaces les activités du Codex. De nombreuses délégations ont fait ressortir l'importance et l'utilité du Fonds fiduciaire FAO/OMS pour la participation au Codex (ou la nécessité de mobiliser d'autres ressources) pour couvrir les frais et la charge de travail supplémentaires des États membres et ont déclaré que la tenue de sessions annuelles devrait être fonction des ressources disponibles et de la nécessité de sessions plus fréquentes. En adoptant une approche systémique de ses travaux, la Commission **a décidé** qu'à chacune de ses sessions, elle examinerait la date de sa session suivante et la nature générale de son ordre du jour afin de parvenir à un juste équilibre entre les questions liées aux normes, l'orientation générale des activités et les questions de politique générale, compte dûment tenu des ressources disponibles pour une participation appropriée.

Proposition n° 2: Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation

151. La Commission **est convenue** que le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation seraient confiés au Comité exécutif. Le Comité se réunirait deux fois par an afin d'absorber la charge de travail supplémentaire; des crédits avaient été prévus dans le budget du Codex pour aider les membres du Comité venant de pays en proie à des difficultés financières à participer à ces réunions.

Proposition n°3: Priorités pour la mise en œuvre

152. La Commission **a conclu** que les quatre priorités étaient d'importance égale et que le classement avait été fait en fonction de la rapidité des progrès potentiels. On a fait observer que dans tous les cas où les processus de gestion des normes étaient revus, les besoins des pays en développement en matière de normes devaient être reconnus et des activités appropriées de renforcement des capacités devaient être mises en œuvre par la FAO, l'OMS et d'autres organisations internationales (par exemple, pour faciliter l'accès à l'internet). La Commission a décidé que les priorités devraient être les suivantes:

- a) Processus de gestion des normes, compte dûment tenu des besoins particuliers des pays en développement.
- b) Fonctions et composition du Comité exécutif, y compris la participation d'observateurs au Comité exécutif et à ses procédures.
- c) Examen de la structure et du mandat des Comités (y compris des Comités régionaux).

⁷¹ ALINORM 03/26/11 + Additif 1-6, ALINORM 03/25/5 par. 25 (Rapport de la vingt-cinquième session (extraordinaire) de la Commission du Codex Alimentarius, ALINORM 03/4 (Rapport de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif), CL 2003/8-GEN, CAC/26 INF/2, CAC/26 INF/3 (Observations de: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Communauté européenne, États-Unis, Hongrie, Inde, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Corée, OIE; Consumers International, Association européenne pour le droit à l'alimentation (AEDA), Alliance coopérative internationale, Fédération internationale de laiterie, Fédération internationale des producteurs de jus de fruits, International Soft Drinks Council, International Union of Microbiological Societies, CAC/26 INF/8 (observations de l'Égypte, de la Pologne, de la Suisse, de BIO), CAC/26 LIM.10 (observations de l'Indonésie).

⁷² ALINORM 03/26/11 Additif 6.

- d) Examen du Règlement intérieur et des procédures, notamment des directives à l'intention des Comités du Codex.

Proposition n° 4: Niveau(x) de protection acceptable(s)

153. La Commission **a décidé** de ne pas donner suite à ce stade, étant entendu que la question pourrait être à nouveau examinée si besoin était.

Examen de la structure du Codex par Comités et des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex, y compris les Comités régionaux⁷³

Proposition n°5: Examen du mandat des Comités et des Groupes spéciaux du Codex

Proposition n° 6: Examen des Comités régionaux de coordination

154. La Commission **a décidé** que tous les Comités et Groupes spéciaux seraient examinés ensemble sur la base de propositions énoncées dans le document de travail, compte tenu de l'objectif de réduire le nombre de réunions et de tenir des réunions plus courtes et mieux ciblées. Le rôle clé des Comités régionaux de coordination a été reconnu, ainsi que l'importance d'assurer que les présidents des Comités du Codex soient en mesure de contribuer à cet examen. La délégation indienne, appuyée par d'autres, a vivement recommandé que les Comités régionaux se réunissent chaque année et que leur contribution au processus de fixation de normes soit examinée. La Commission a entériné la recommandation faite par le Comité exécutif concernant la sélection des consultants auxquels serait confié l'examen (ALINORM 03/4, paragraphe 23) et a insisté sur l'importance critique de la transparence dans ce processus.

Examen des fonctions du Comité exécutif⁷⁴

Proposition n° 7: Fonctions liées aux stratégies et à la gestion

Proposition n° 8: Fonctions liées au budget, à la planification et à la programmation

155. La Commission **a décidé** que le Comité exécutif devrait travailler avec le Secrétariat pour mener ces deux activités. La nécessité d'envisager d'élaborer des critères des performances, tant pour elle-même que pour le Comité exécutif, lors d'une prochaine session a été soulignée.

Proposition n° 9: Comité exécutif

156. La Commission **a décidé** de maintenir le Comité exécutif en tant qu'organe chargé des stratégies et de la gestion des normes, conformément à l'avis exprimé par la majorité des pays. Quelques délégations auraient préféré limiter ses fonctions à la gestion stratégique, afin de ne pas le surcharger de travail.

Proposition n° 10: Fonctions supplémentaires du Comité exécutif

157. La Commission **a décidé** que le Règlement intérieur devrait être amendé pour éliminer les fonctions obsolètes du Comité exécutif.

Proposition n° 11: Composition du Comité exécutif

a) Comité exécutif élargi

158. La Commission **a décidé** que le Comité exécutif devrait être élargi, en désignant les coordonnateurs régionaux comme membres. Plusieurs pays se sont interrogés sur l'efficacité d'un comité élargi en tant qu'organe de gestion stratégique; il faudrait sans doute préciser les rôles respectifs des coordonnateurs régionaux et des membres régionaux. La Commission a reporté le débat sur la présence d'observateurs à son examen de la proposition n° 12.

⁷³ ALINORM 03/26/11, Additif 1.

⁷⁴ ALINORM 03/26/11, Additif 2.

b) *Participation restreinte au Comité exécutif*

La Commission n'est pas parvenue à un consensus au sujet de la proposition de limiter la participation aux réunions du Comité exécutif à un délégué représentant les membres.

c) *Création d'un Sous-Comité chargé de la programmation, du budget et de la planification*

159. La Commission **a décidé** que le Comité exécutif devrait avoir toute latitude pour créer des Sous-Comités parmi ses membres. Elle a également noté que tout nouvel organe proposé ferait l'objet d'une analyse des coûts et que le nombre de ces organes serait limité. Un sous-comité chargé de la programmation, du budget et de la planification pourrait être créé.

d) *Financement de la participation des membres du Comité exécutif*

160. La Commission a décidé que le budget de la Commission du Codex Alimentarius (et non pas le budget du Fonds fiduciaire FAO/OMS) devrait prévoir le financement de la participation des membres du Comité exécutif à ses réunions. Un certain nombre de pays ont estimé que cette mesure devrait être limitée aux membres provenant de pays en développement.

Proposition n° 12: Participation d'observateurs au Comité exécutif

161. La majorité des membres de la Commission ont accepté que participent aux réunions du Comité exécutif, en tant qu'observateurs, des membres de la Commission qui ne font pas partie du Comité exécutif et des représentants d'organisations internationales intéressées. Ils n'auraient le droit de prendre la parole que dans des conditions clairement définies et limitées. Quelques membres ont exprimé des objections de principe à la présence d'observateurs aux réunions du Comité exécutif. La Commission **a également décidé** que les modalités exactes de cette participation seraient précisées, en consultation avec la FAO et l'OMS (voir aussi la proposition n° 28, par. 175 ci-dessous). Plusieurs délégations ont fait observer qu'il existait des options pour télédiffuser sur le Web les réunions du Comité exécutif.

Amélioration des processus de gestion des normes⁷⁵

Proposition n° 13: Planification stratégique

162. La Commission **a décidé** que le Secrétariat devrait collaborer avec le Comité exécutif à l'élaboration des documents de planification stratégique. Il a été noté que la planification stratégique au sein du Comité exécutif devrait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement.

Propositions n° 14 et 15: - Examen critique des propositions de nouveaux travaux à entreprendre et suivi de l'état d'avancement des normes

163. La Commission **a décidé** d'approuver le processus d'examen critique, y compris l'établissement de documents de projet pour les principales normes, tel que proposé, ainsi que la proposition qui y est étroitement liée visant de réviser les Critères régissant l'établissement des priorités des travaux (proposition 38) afin de garantir la pertinence des normes Codex au niveau international.

Proposition n° 16: - Responsabilité de la gestion des normes

164. La Commission a rappelé que la proposition de créer un comité de gestion des normes n'avait bénéficié d'aucun appui à sa vingt-cinquième session. La session actuelle n'a pas davantage appuyé la mise en place d'un tel Comité et **a décidé** que le Comité exécutif était l'organe approprié pour procéder à l'examen critique des nouvelles activités. La Commission ne s'est pas déclarée favorable au remplacement du Comité exécutif par un Conseil d'administration.

Proposition n° 17: - Prise de décisions dans des délais précisés

165. La Commission **a décidé** que l'organe chargé de la gestion des normes (autrement dit, le Comité exécutif) devrait examiner l'état d'avancement des projets de normes à la fin d'une période de temps spécifiée,

⁷⁵ ALINORM 03/26/11, Additif 3.

en général moins de cinq ans, et faire part de ses conclusions à la Commission. La période pourrait être inférieure à cinq ans, si cela était jugé approprié ou avait été établi durant l'examen critique des nouvelles activités (voir plus haut les propositions n° 14 et 15).

Proposition n° 18: Simplification des procédures d'élaboration des normes

166. La Commission a jugé que la suppression de la disposition relative à la majorité des deux tiers requise pour la procédure accélérée ne simplifierait pas la procédure, du fait que les normes accélérées devraient être adoptées par consensus. La Commission n'est pas parvenue à un consensus sur l'utilisation de la procédure en cinq étapes en tant que norme et **est convenue** de conserver la procédure en huit étapes, avec les mécanismes permettant, le cas échéant, d'accélérer le processus.

Proposition n° 19: Recours à des facilitateurs

Proposition n° 20: Etablissement de groupes de travail électroniques

Proposition n° 21: Etablissement de groupes de travail traditionnels

167. La Commission a accepté en principe les trois propositions, mais elle **a décidé** que les modalités devraient être éclaircies par l'organe chargé de la révision du Manuel de procédure. À propos des groupes de travail électroniques, la Commission a noté qu'ils permettraient d'échanger des points de vue, mais pas de prendre des décisions. Quant aux groupes de travail traditionnels, ils devraient être spécifiques, être ouverts à tous les membres, tenir compte des problèmes des pays en développement et n'être créés qu'à condition qu'il existe un consensus à leur sujet au sein du Comité et après que d'autres stratégies aient été envisagées.

Proposition n° 22 – Adoption des normes

168. La Commission **a décidé** que l'adoption de normes légèrement modifiées devrait être autorisée, à condition que le projet de norme ait été transmis à la Commission par consensus, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Examen du Règlement intérieur et d'autres questions de procédure⁷⁶

Proposition n° 23: Responsabilité de l'examen des procédures

169. Se fondant sur les opinions exprimées par une nette majorité de membres et notant que seule la France avait offert d'accueillir les réunions, la Commission a décidé que l'examen des procédures serait entrepris par le Comité du Codex sur les principes généraux lors de sessions spéciales durant une période bien définie. La Commission est convenue que le Comité aurait besoin d'instructions précises, d'un mandat émanant de la Commission et d'un appui de la part du Secrétariat du Codex.

Proposition n° 24: - Amendement du mandat du Codex

170. La Commission **a décidé** que le mandat actuel du Codex tel qu'il est énoncé dans l'Article 1 des Statuts de la Commission devrait être maintenu, mais qu'il pourrait être réexaminé à une date ultérieure.

Proposition n° 25: - Révision des règles et procédures de travail régissant le fonctionnement du Comité exécutif afin d'améliorer la gestion en général

Proposition n° 26: - Autres révisions des règles et procédures de travail du Comité exécutif

171. La Commission **a décidé** de demander au Comité sur les principes généraux, lorsqu'il réviserait le Manuel de procédure, de:

- rédiger des amendements et des ajouts au Règlement intérieur, comme indiqué dans la proposition 25, en priorité, pour adoption par la Commission en 2004⁷⁷, et

⁷⁶ ALINORM 03/26/11, Additif 4.

⁷⁷ Une fois adoptés par la Commission, les amendements au Règlement intérieur entrent en vigueur seulement après avoir été approuvés par les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS.

- rédiger des amendements et des ajouts au Règlement intérieur traitant des autres points mentionnés dans le document ALINORM 03/26/11: deuxième partie, pour adoption par la Commission en 2005.

172. La Commission a noté que les propositions n° 25 et n° 26 n'étaient pas mutuellement incompatibles et qu'il serait souhaitable que l'ensemble des amendements puisse être adopté en 2004.

Proposition n° 27: Droit de s'exprimer

173. La Commission a **décidé** de demander au Comité sur les principes généraux d'envisager un nouvel article, qui s'inspirerait d'un article analogue du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la santé⁷⁸, ainsi rédigé: «Dans les réunions plénières de la Commission, le chef de la délégation peut désigner un autre délégué qui aura le droit de s'exprimer et de voter au nom de sa délégation sur toute question. Par ailleurs, sur demande du chef de délégation ou de tout délégué ainsi désigné par lui, le Président peut autoriser un conseiller à s'exprimer sur tout point particulier».

Proposition n° 28: Organisations bénéficiant du statut d'observateur

174. La Commission **est convenue** de:

- demander à la FAO et à l'OMS de préparer un rapport sur le statut des organisations internationales bénéficiant du "Statut d'observateur" auprès de la Commission et de le soumettre à la Commission à sa prochaine session ordinaire;
- demander aux conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS et au Secrétariat de préparer un document de travail sur l'Article VII.5 pour examen par le Comité sur les principes généraux.

175. La Commission a également demandé au Comité sur les principes généraux de:

- réviser l'Article VII.5 sur la base du document présenté par les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, et de soumettre ses propositions à la Commission en 2004, si possible; et
- réviser les principes régissant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de compléter les lignes directrices sur les relations entre la Commission et les organisations internationales intergouvernementales, conformément à l'Article VII.5 révisé, d'ici à 2005.

Proposition n° 29: Présidents des Comités et des groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex

176. La Commission a **décidé** de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne la nomination des présidents par les pays hôtes, mais est également convenue de demander au Comité sur les principes généraux d'élaborer des critères pour la nomination des présidents.

Proposition n° 30: Révision de l'Article XI.4

177. La Commission a décidé de demander au Comité sur les principes généraux de soumettre une proposition à la Commission d'ici à 2004 pour la révision de l'Article XI.4 afin d'éliminer les obstacles éventuels à la participation aux travaux de la Commission du Codex des bénéficiaires d'un financement du Fonds fiduciaire de la FAO/OMS visant à faciliter la participation des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'élaboration de normes Codex. Elle a également demandé que l'Article révisé tienne compte de la décision de la Commission concernant le financement de la participation des membres du Comité exécutif sur le budget du Codex.

⁷⁸ Article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la santé.

Proposition n° 31: - Séparation des conseils à l'intention des gouvernements hôtes et des conseils relatifs à la conduite des réunions

Proposition n° 32: - Coprésidence

Proposition n° 33: - Critères pour le choix des présidents

Proposition n° 34: - Détermination du consensus

Proposition n° 35: - Conduite des réunions: Rapports

178. La Commission a **accepté en principe** toutes les propositions, sauf la proposition n° 32, et a transmis le travail au Comité sur les principes généraux, en lui demandant d'élaborer des directives appropriées et d'approfondir la question des Co-présidents. La Commission a également fait sienne la proposition figurant au paragraphe 31 du document ALINORM 03/26/11, Additif 4 de demander au Comité sur les principes généraux de réviser la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, actuellement en vigueur, d'ici à 2006.

179. Il a été noté que les conseils relatifs à la conduite des réunions devraient comprendre les conseils aux présidents concernant la participation des organisations d'intégration économique régionale. On a également reconnu l'utilité de consultations avec les présidents des comités et des groupes spéciaux pour la préparation de ces conseils. La Commission a recommandé que les conseils à l'intention des gouvernements hôtes incluent la tenue de sessions du Codex dans les pays en développement. Certaines délégations ont estimé que les arrangements relatifs à la vice-présidence devraient être considérés comme une solution de rechange, bien que cela ne soit pas reconnu par d'autres délégations.

Proposition n° 36 – Conduite des réunions: Groupements de pays

180. La Commission a **demandé** au Comité sur les principes généraux d'examiner cette question avant 2006.

Proposition n° 37 – Relations avec l'OIE

181. La Commission a approuvé la recommandation de l'Équipe et du Groupe chargés de l'évaluation (Recommandation 8) tendant à ce que le Codex et l'OIE intensifient leur collaboration pour réduire les chevauchements et éviter les lacunes en matière de fixation de normes, de façon à garantir une approche globale (approche de la ferme à la table) de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

Proposition n° 38 – Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail

182. La Commission a **demandé** au Comité sur les principes généraux de remanier les *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* en fonction des priorités actuelles de la Commission et de façon à lui fournir des outils pour évaluer de manière objective les propositions de nouvelles activités en fonction des priorités.

Application d'autres recommandations⁷⁹

183. La Commission a noté que le document ALINORM 03/26/11 Add.5 traitait des recommandations qui avaient été adressées à la FAO et à l'OMS. Ayant pris connaissance du document ALINORM 03/26/11 Add. 6 contenant la résolution WHA56.23 de l'Assemblée mondiale de la santé (mai 2003) et un extrait du rapport de la quatre-vingt-neuvième session du Comité du Programme de la FAO (mai 2003), la Commission s'est félicitée du fait que les deux organisations mères avaient répondu positivement à ces recommandations et que des mesures avaient déjà été prises pour les appliquer. Elle a donc demandé à la FAO et à l'OMS de mettre en œuvre les recommandations visant à renforcer le Secrétariat du Codex et leurs activités communes en matière d'avis scientifiques et de renforcement des capacités, dans les meilleurs délais.

⁷⁹ ALINORM 03/26/11, Additif 5.

FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX PROCÉDURES D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX (point 11 de l'ordre du jour)⁸⁰

184. Le deuxième rapport de situation du Groupe consultatif FAO/OMS pour le projet et le fonds FAO/OMS visant à faciliter la participation au Codex a été présenté à la Commission par M. Wim van Eck, Président du Groupe. Le Groupe avait examiné toutes les observations formulées par la Commission à sa vingt-cinquième session et lors d'une réunion informelle organisée avec les parties intéressées et avait révisé les critères d'admissibilité dans ce contexte, tentant de concilier les souhaits parfois conflictuels, tant des donateurs potentiels que des pays bénéficiaires potentiels. M. Wim van Eck a précisé que les activités visées au niveau de résultats III n'étaient pas liées aux organes scientifiques communs (c'est-à-dire le JECFA, la JMPR et la JEMRA), mais à la participation des pays en développement à l'élaboration des normes Codex.

185. Le grand nombre de délégations ayant pris la parole pour exprimer leurs vues sur les critères d'admissibilité proposés et la répartition indicative des ressources financières a montré à quel point la Commission s'intéressait aux objectifs du Projet et du Fonds. La liste des pays admissibles a fait l'objet d'un long débat, car la liste de la Banque mondiale n'a pas été jugée satisfaisante par plusieurs pays membres, qui ont estimé qu'elle ne tenait pas suffisamment compte de la réalité de leur situation actuelle et semblait discriminatoire à l'égard de certains pays. D'autres délégations ont estimé que le Fonds fiduciaire devrait servir à aider avant tout les pays les moins avancés.

186. Les efforts du Groupe consultatif pour affiner les critères et fournir des rapports réguliers ont été en général appréciés et la nécessité d'un seuil a été reconnue. Des remerciements ont été adressés aux donateurs qui avaient déjà versé des contributions; il a été reconnu que seul un financement suffisant permettrait de répondre aux besoins de tous les pays sans obliger à faire des choix difficiles parmi les bénéficiaires potentiels. Plusieurs pays donateurs potentiels ont fait part de leur désir de contribuer et ont commencé les démarches appropriées auprès des autorités nationales compétentes.

187. La question du financement par le secteur privé a été soulevée, quelques délégations souhaitant obtenir des fonds d'associations philanthropiques privées, dont les activités n'entraient pas en conflit d'intérêt avec les objectifs du Codex. Toutefois, plusieurs organisations non gouvernementales se sont fermement opposées à cette initiative. Dans ce contexte, il a été souhaité qu'un financement gouvernemental suffisant soit accordé, afin d'éviter de devoir recourir à toute contribution du secteur privé. M. van Eck a signalé que le Comité de l'OMS sur la collaboration avec le secteur privé avait formulé la recommandation ci-après, qui avait été approuvée par la direction de l'OMS:

« Le Comité est convenu de ne pas recommander à ce stade de financement de la part d'une société privée pour le fonds fiduciaire. Il fallait d'abord déterminer l'importance du soutien gouvernemental au fonds avant de se poser la question de savoir si l'on pouvait envisager qu'un pourcentage minimal des avoirs totaux du fonds provienne du secteur privé. »

188. En répondant aux questions soulevées par des pays membres, M. van Eck, qui s'exprimait au nom du Groupe consultatif, a tenté de définir des solutions acceptables pour déterminer quels pays devraient bénéficier d'un financement, bien qu'aucune solution précise ne soit disponible actuellement. Le Groupe continuerait à travailler d'une manière souple, pragmatique et conforme aux objectifs du Projet, du Fonds et du Codex. Les points de vue de la Commission et des parties intéressées ayant été entendus, le Groupe consultatif pouvait procéder à la mise au point définitive d'un appel à candidatures, qui serait lancé dès que le seuil opérationnel minimal de 500 000 dollars EU aurait été atteint.

189. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis et a exprimé le souhait que le Fonds fiduciaire parvienne au seuil souhaité avant la fin de 2003, de façon à être opérationnel lorsque s'ouvrira la prochaine session de la Commission.

⁸⁰

ALINORM 03/26/12.

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO/OMS ET DE L'OIE (Point 12 de l'ordre du jour)

Allocution du Directeur général de l'OIE

190. M. Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, dans son allocution à la Commission, a souligné l'importance d'une collaboration renforcée entre l'OIE, le Codex et la CIPV (les "trois soeurs" reconnues par l'Accord OMC/SPS) et la nécessité de tenir mutuellement compte de leurs travaux normatifs.

191. Il a informé la Commission de la création en mai 2002 d'un Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire de la production animale qui comprenait des experts de la Commission du Codex Alimentarius et du Secrétariat du Codex. Le Groupe de travail était chargé d'élaborer des normes internationales sur les dangers microbiologiques et chimiques existants dans la chaîne de la production animale, d'identifier les lacunes et les doubles emplois dans les textes de l'OIE et du Codex, d'assurer leur harmonisation et de renforcer la collaboration entre les deux organisations.

Questions découlant de la FAO et de l'OMS⁸¹

Avis scientifiques⁸²

192. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis par la FAO et l'OMS dans la préparation de l'Étude consultative sur la fourniture d'avis scientifiques et s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés. La Commission a souligné que toutes les parties prenantes devaient participer au processus et qu'il fallait assurer une interaction adéquate entre les évaluateurs des risques et les gestionnaires des risques. Il a été suggéré que le processus envisage également des mécanismes pour éviter les chevauchements d'activités.

193. La Commission a noté les efforts faits par la FAO et l'OMS pour améliorer la transparence de la sélection des experts et des procédures de travail et l'actualité et la qualité des avis scientifiques fournis au Codex.

194. La Commission a pris acte du grand nombre de demandes d'avis scientifiques présentées par le biais du système Codex. Elle a reconnu la nécessité pour le Codex de classer ses demandes par ordre de priorité en coordination avec les secrétariats des Comités scientifiques FAO/OMS et des consultations d'experts *ad hoc*, compte tenu également des besoins des pays en développement en matière d'avis scientifiques.

195. La Commission a noté que les États Membres devaient communiquer des données appropriées et fournir des experts et d'autres ressources nécessaires pour faciliter la communication en temps opportun des avis sollicités. Elle a insisté sur l'importance de tenir compte de données provenant de pays en développement. A cet égard, elle a souligné que la FAO et l'OMS devraient aider les pays en développement à obtenir les données requises pour établir des normes internationales. Elle a accueilli avec satisfaction la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur cette question et les efforts déjà entrepris par la FAO et l'OMS.

Renforcement des capacités⁸³

196. La Commission a pris acte du rapport FAO/OMS sur le renforcement des capacités, qui citait en particulier le Mécanisme conjoint FAO/OMS/OIE/OMC/Banque mondiale pour l'élaboration des normes et le développement du commerce; les Forums mondial et régional des responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments; les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS pour améliorer le système de contrôle des aliments aux niveaux régional et national; le Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale, la préparation de manuels, de directives et de matériel de formation à l'appui des activités de renforcement des capacités, et la couverture linguistique de plus en plus large des publications techniques existantes.

⁸¹ ALINORM 03/26/13; CAC/26 INF/4.

⁸² CAC/26 INF/4.

⁸³ CAC/26 INF/5; CAC/26 INF/6.

Autres questions

197. En réponse à une demande d'information de la délégation japonaise au sujet du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le représentant de l'OMS a déclaré que d'après les données scientifiques actuellement disponibles il n'existait pas de problème de sécurité sanitaire des aliments lié à ce virus.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 13 de l'ordre du jour)⁸⁴

Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants⁸⁵

198. La Commission a **adopté** la recommandation du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants tendant à ce que la note de bas de page concernant la limite maximum pour le plomb dans le lait⁸⁶ se lise comme suit: «un facteur de concentration s'applique au lait partiellement ou totalement déshydraté».

Comité du Codex sur les résidus de pesticides

Établissement de LMR provisoires⁸⁷

199. La Commission a examiné la proposition du Comité de mettre à l'essai un projet pilote consistant à utiliser les LMR nationales comme LMR Codex provisoires à l'étape 8 pour une période de temps limitée en attendant l'examen par la JMPR. La procédure proposée supposait que le Comité notifie à la Commission les LMR provisoires proposées, sans que ces LMR elles-mêmes soient nécessairement adoptées; toutefois la Commission pouvait, le cas échéant, rejeter ces LMR provisoires.

200. La Commission a pris acte de l'avis du Secrétariat selon qui l'Accord SPS mentionnait «les normes, directives et recommandations établies par la Commission du Codex Alimentarius» mais pas les textes établis par les organes subsidiaires de la Commission. Qui plus est, la Commission a noté qu'en vertu de son Règlement intérieur, les organes subsidiaires préparaient des projets de normes à soumettre à la Commission, mais ne pouvaient pas fixer eux-mêmes de normes, provisoires ou autres.

201. La Commission a approuvé les activités relatives au projet pilote, étant entendu que les LMR provisoires proposées à l'étape 8 seraient soumises à la Commission pour adoption. La Commission a appelé l'attention du Comité sur la nécessité de veiller à l'intégrité scientifique et à la compatibilité avec les principes pour l'analyse des risques applicables dans le cadre du Codex Alimentarius. Elle a noté également que les données nationales sur lesquelles les LMR provisoires seraient fondées devraient répondre aux critères pour la soumission de données JMPR et qu'il faudrait étudier avec attention les questions de procédure qui pourraient découler de ce processus.

Réduction de la charge de travail de la JMPR

202. La Commission a noté que la JMPR était surchargée et est convenue, pour rationaliser ses travaux, de lui proposer de limiter son examen du destin dans l'environnement aux questions expressément liées à l'évaluation de l'exposition d'origine alimentaire et à l'estimation de LMR.

⁸⁴ ALINORM 03/26/14.

⁸⁵ ALINORM 03/12A par. 148.

⁸⁶ CODEX STAN 230-2001.

⁸⁷ ALINORM 03/24A, par. 176 à 186; CAC/26 LIM.12 (Observations des États-Unis).

Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments⁸⁸

203. La Commission a **révisé** la limite maximale de résidus de dihydrostreptomycine/streptomycine dans le lait de vache pour en faire une LMR définitive, comme recommandé par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quatorzième session.

Comité du Codex sur les fruits et légumes transformés

Avant-projet de Code d'usages révisé pour la transformation et la manipulation des denrées surgelées⁸⁹

203. La Commission a noté que le Comité lui avait demandé son avis sur la meilleure façon d'envisager ce code, compte tenu de son importance pour ses travaux. La Commission est convenue que ce code était nécessaire et a eu un échange de vues sur les diverses options disponibles pour faire avancer le document dans la procédure du Codex par étapes.

204. La Commission a reconnu la double nature du Code, qui couvrait la sécurité sanitaire et la qualité des aliments surgelés et a estimé qu'une réunion conjointe des Comités intéressés, à savoir le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et le Comité sur les fruits et légumes traités, pourrait être nécessaire pour étudier cette question.

205. La Commission **est convenue** que les Secrétariats des États-Unis et du Codex réviseraient le Code à la lumière des observations reçues, y compris la question de savoir s'il devait s'appliquer aux aliments surgelés en général, ou seulement à certaines catégories d'aliments (fruits et légumes surgelés, par exemple). Le Code révisé serait alors distribué pour observations et examen à l'occasion d'une réunion conjointe qui serait convoquée pour perfectionner le Code en fonction de la procédure par étapes du Codex.

Avant-projet de norme Codex pour le ginseng⁹⁰

Avant-projet de norme Codex pour la pâte de soja fermentée (doenjang) et la pâte de piments fermentés (Gochujang)⁹¹

206. La Commission a noté qu'à sa vingt-et-unième session, le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités avait suspendu ses travaux concernant l'élaboration d'une norme Codex pour le ginseng et avait demandé l'avis de la Commission sur la question de savoir quel Comité du Codex disposait de l'expertise nécessaire pour examiner ce produit.

207. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-deuxième session⁹², elle était convenue que « la normalisation d'herbes et de préparations botaniques potentiellement dangereuses vendues sous forme de denrées alimentaires incombait aux autorités nationales... et avait rayé cette question du Programme de travail de la Commission ». Toutefois, la Commission a noté qu'à sa quarante-neuvième session (Genève, septembre 2001), le Comité exécutif avait confié l'élaboration d'une norme Codex pour le ginseng incluant toutes les variétés, en temps que nouvelle activité, au Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.

208. La délégation de la République de Corée, appuyée par un certain nombre d'autres délégations, a proposé que la norme soit élaborée par le Comité de coordination du Codex pour l'Asie. La délégation a indiqué que cette norme couvrirait uniquement les aspects alimentaires du ginseng.

209. Certaines délégations se sont inquiétées de ce que l'élaboration d'une norme Codex internationale pour le ginseng viserait un produit qui n'était pas réglementé en temps que denrée alimentaire dans leur législation nationale. D'autres délégations ont souligné que la normalisation du ginseng devrait être limitée à ses usages

⁸⁸ ALINORM 03/31A, par. 25.

⁸⁹ ALINORM 03/27, par. 75 à 88.

⁹⁰ ALINORM 03/27, par. 75 à 88; CAC/26 LIM9 (Observations de la République de Corée).

⁹¹ ALINORM 03/27, par. 102 à 108; CAC/26 LIM9 (Observations de la République de Corée).

⁹² ALINORM 97/37, par. 151.

alimentaires et ne devrait pas porter sur ses indications médicinales. Un certain nombre de délégations ont indiqué que le ginseng était un produit aussi cultivé dans d'autres régions que l'Asie et qu'une norme internationale incluant toutes les variétés était donc nécessaire. Ces délégations ont également indiqué que les préoccupations de tous les États membres du Codex seraient prises en compte pour élaborer une telle norme mondiale.

210. La Commission **est convenue** que la République de Corée préparerait un document de projet sur l'objet de cette norme, son importance, les principaux aspects à couvrir et les délais envisagés pour les différentes étapes de son élaboration, avant la prochaine session du Comité exécutif. Il **a été convenu** qu'un document analogue serait aussi établi pour la pâte de soja fermentée (donchujang) et pour la pâte de piments forts fermentée (gochujang). Cette décision a été prise en gardant présentes à l'esprit les fonctions révisées du Comité exécutif en tant qu'organe de gestion des normes convenues par la Commission à sa présente session. La Commission **est convenue**, en outre, que sous réserve de l'approbation du Comité exécutif, la normalisation de ces produits devrait être confiée au Comité de coordination du Codex pour l'Asie et la finalisation de la norme au Comité du Codex sur les produits et légumes traités. La délégation de Singapour a exprimé des réserves quant à la décision relative au ginseng. La Commission a aussi pris acte des préoccupations de l'IADSA à ce sujet.

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires⁹³

211. La Commission a approuvé la recommandation du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires tendant à suspendre les travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de directives pour l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de qualité visant à garantir le respect des règlements concernant les denrées alimentaires.

Comité du Codex sur les graisses et les huiles⁹⁴

212. La Commission a examiné la demande formulée par le Comité sur les graisses et les huiles tendant à ce que soient élaborés des critères d'évaluation des substances à inclure dans la liste des cargaisons précédentes acceptables et à ce que les substances proposées dans la liste actuelle soient évaluées à l'étape 4. La Commission a été d'avis que l'élaboration de critères représentait une procédure de gestion des risques qui devait être entreprise par le Comité plutôt qu'une procédure d'évaluation des risques à confier au JECFA. Les délégations des États-Unis et du Canada ont émis des objections, estimant que le Comité ne disposait pas des compétences nécessaires pour gérer la liste en l'absence d'une procédure claire pour l'amender et que la liste ne pouvait pas être révisée en temps opportun. La Commission **a demandé** à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation d'experts pour aider le Comité à élaborer des principes de gestion des risques parmi lesquels des critères d'évaluation des substances à inscrire sur les listes de cargaisons acceptables. Le Secrétariat du JECFA a été d'avis que le JECFA était à même de donner des conseils techniques au Comité sur l'évaluation des risques et des substances.

Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et de légumes

*Norme générale Codex pour les jus de légumes (CODEX-STAN 179-1991)*⁹⁵

213. La Commission **a approuvé** la recommandation du Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et de légumes tendant à ce que les travaux concernant la révision de la Norme générale Codex pour les jus de légumes soient suspendus. À cette occasion, la Commission **est convenue** également de retirer la Norme du Codex Alimentarius.

⁹³ ALINORM 03/30A, par. 20.

⁹⁴ ALINORM 03/17, ALINORM 03/26/14.

⁹⁵ ALINORM 03/39A, par. 90 à 92; CAC/26 LIM 11 (Observations des États-Unis d'Amérique).

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires⁹⁶

Mention sur l'étiquette du pays d'origine

214. La Commission a rappelé qu'à sa quarante-neuvième session (session extraordinaire), le Comité exécutif n'avait pas approuvé de nouveaux travaux concernant un amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées relatif à l'indication du pays d'origine, mais avait suggéré que la question fasse l'objet de débats supplémentaires. Le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, après avoir débattu cette question à ses trentième et trente-et-unième sessions, était convenu de suspendre l'examen de cette question faute de consensus.

215. Plusieurs délégations et observateurs se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux sur la mention du pays d'origine, afin de préciser les dispositions existantes et de prévenir tout risque de malentendu. La délégation française a noté que ces travaux n'aboutiraient pas nécessairement à une révision de la Norme générale, mais aussi bien à l'élaboration de directives pour faciliter son interprétation.

216. Plusieurs autres délégations se sont opposées à la réalisation de nouveaux travaux dans ce domaine, estimant que les dispositions en vigueur suffisaient à informer correctement le consommateur. Elles se sont également inquiétées du risque de double emploi avec les travaux de l'OMC et de l'Organisation mondiale des douanes sur les règles d'origine. Une délégation a signalé, que les règles d'origine de l'OMC avaient trait à des questions tarifaires, tandis que les travaux du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires répondaient à la nécessité d'informer les consommateurs.

217. La Commission, vu l'absence de consensus, **est convenue** de demander au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de poursuivre le débat sur la mention du pays d'origine et de faire rapport à la Commission à sa prochaine session, au cours de laquelle une décision finale serait prise concernant l'approbation de nouveaux travaux.

Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche⁹⁷

Avant-projet de norme pour les mollusques bivalves vivants et transformés

218. La Commission a rappelé que le Comité avait demandé à la FAO et à l'OMS de donner des avis scientifiques sur les biotoxines à l'occasion de ses travaux sur l'Avant-projet de norme pour les mollusques bivalves vivants et transformés.

219. La Commission **est convenue** que l'évaluation des risques liés aux biotoxines, qui pourrait être faite par le JECFA, devrait plutôt faire l'objet d'une consultation d'experts, compte tenu de la spécificité de la question. La Commission a rappelé que plusieurs demandes d'avis scientifiques avaient été formulées et que la réponse à ces demandes dépendrait de la disponibilité de fonds, d'expertise et de données. La Commission **est convenue** que cette demande devrait être examinée par le Comité exécutif, qui passerait en revue et classerait par ordre de priorité toutes les demandes d'avis scientifiques.

Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires

Consultation d'experts sur les Enterobacter⁹⁸

220. La Commission a noté la nécessité de répondre aux préoccupations concernant les pathogènes potentiellement présents dans les préparations pour nourrissons et **est convenue** qu'une consultation d'experts sur les Enterobacter, notamment *Enterobacter sakazakii* et *Clostridium botulinum*, devrait être ajoutée à la liste des demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS, qui serait soumise au Comité exécutif pour examen et classement par ordre de priorité.

⁹⁶ ALINORM 03/22A, par. 114 à 119.

⁹⁷ ALINORM 03/18, par. 92.

⁹⁸ ALINORM 03/13A, par. 167 à 173.

Directives concernant la conservation du lait cru par le système de la Lactoperoxidase (CAC/GL 13-1991)⁹⁹

221. La Commission a rappelé que le Comité sur le lait et les produits laitiers¹⁰⁰ avait demandé que soit examinée l'utilisation du système fondé sur la Lactoperoxidase pour la conservation du lait cru entrant dans la composition de produits destinés au commerce international et qu'un groupe d'experts FAO examine d'éventuels amendements aux Directives. La Commission a pris acte des précisions fournies par le Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires (ALINORM 03/13 A, par. 9 à 12) et **a approuvé** ses recommandations comme suit:

- l'utilisation du système devrait continuer à être limitée aux pays ne disposant pas d'installations de réfrigération adéquates et aux produits non destinés au commerce international;
- les données microbiologiques ne permettaient pas de déterminer dans quelle mesure ce système permettait de lutter contre les pathogènes transmis par les aliments et quelles seraient les conséquences microbiologiques de l'utilisation prolongée de ce système;
- les restrictions actuelles interdisant l'application du système fondé sur la Lactoperoxidase aux produits destinés au commerce international devraient être maintenues;
- il n'était donc pas nécessaire de faire réviser les Directives par le JECFA.

222. La Commission a noté également qu'à l'avenir l'examen de cette question dépendrait de la disponibilité d'évaluations fiables des risques microbiologiques et chimiques liés à ce procédé.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie¹⁰¹***Consultation d'experts sur les aliments fonctionnels***

223. La Commission **est convenue** de demander à la FAO et à l'OMS d'organiser une consultation d'experts sur les aliments fonctionnels dans le cadre des demandes d'avis scientifiques. Elle a noté que cette demande serait également examinée par le Comité exécutif lorsqu'il classerait par ordre de priorité les demandes d'avis d'experts.

Forum asiatique des responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments

224. La Commission a pris acte du rapport de la délégation de la FAO sur la préparation du Forum asiatique des responsables de la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments qui se tiendrait en Malaisie en 2004, comme noté au titre du point 12 de l'ordre du jour.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe***Norme régionale pour la mayonnaise¹⁰²***

225. La Commission **est convenue** que les travaux concernant la révision de la Norme régionale pour la mayonnaise devraient être suspendus et que la norme devrait être retirée du Codex Alimentarius.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique***Conférence africaine sur la sécurité sanitaire des aliments¹⁰³***

226. La Commission a noté que des Forums/Conférences sur la sécurité sanitaire des aliments à l'intention des responsables de la réglementation dans ce domaine étaient organisés dans certaines régions du monde et a

⁹⁹ ALINORM 03/13, par. 9 à 12.

¹⁰⁰ ALINORM 03/11, par. 11 à 13.

¹⁰¹ ALINORM 03/15, ALINORM 03/26/14.

¹⁰² ALINORM 03/15, par. 9.

¹⁰³ ALINORM 03/28, par. 52.

approuvé l'idée de tenir ce type de réunions en Afrique et dans d'autres régions en fonction des fonds disponibles.

Comité de coordination FAO/OMS pour le Proche-Orient

227. La Commission a noté que le Comité avait commencé à travailler à des directives à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex pour le Proche-Orient (voir Annexe VIII).

Rapports des Groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex

Alimentation animale

228. La Commission a pris acte du rapport du Président du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale¹⁰⁴.

*Aliments dérivés des biotechnologies*¹⁰⁵

229. Le Président du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies a fait rapport sur les activités et les conclusions de son groupe. Plusieurs délégations ont remercié le Japon et ont souligné l'importance de poursuivre les travaux sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies au sein du Codex.

230. La Commission a examiné la proposition tendant à créer un autre Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies et a demandé au Japon de soumettre une proposition à ce sujet, y compris un mandat pour examen à sa prochaine session. Une telle proposition serait formulée en consultation avec le Secrétariat du Codex, le cas échéant, compte tenu des besoins et des priorités des États membres du Codex et des suggestions formulées à la quatrième session du Groupe intergouvernemental spécial. Il a également été suggéré que le mandat proposé repose sur les critères applicables à la création d'organes subsidiaires et comprenne un mandat précis, une proposition de projet et un calendrier des travaux. Plusieurs délégations ont souligné que les données scientifiques nécessaires devaient être disponibles avant que ne soit lancée toute nouvelle activité sur un sujet particulier. Le représentant de l'OMS a souligné l'importance des contributions scientifiques des consultations mixtes FAO/OMS d'experts dans ce domaine.

*Jus de fruits et de légumes*¹⁰⁶

231. La délégation brésilienne a informé la Commission des travaux effectués depuis la création du Groupe spécial en 2000. Ce groupe devrait se réunir une fois encore avant d'achever ses travaux pour mettre au point les valeurs Brix minimales pour certains jus de fruits.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES POUR 2002/03 ET 2004/05 (Point 14 de l'ordre du jour)¹⁰⁷

232. La Commission a pris acte du rapport du Secrétariat sur le budget et les dépenses pour 2002/2001 et sur le budget pour l'exercice biennal 2002/2003. Elle a également noté que les dépenses liées à l'Évaluation FAO/OMS des travaux du Codex et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires s'élevaient à 682 000 dollars EU, dont 100 000 provenaient du budget du Codex, le restant étant financé directement par la FAO et l'OMS.

¹⁰⁴ CAC/26 LIM 7.

¹⁰⁵ CAC/26 INF/9 (Observations de ICFO), CAC/26 LIM 6.

¹⁰⁶ CAC/LIM 13 (Rapport du Président du Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et de légumes).

¹⁰⁷ ALINORM 03/26/15.

233. La Commission a noté que les propositions budgétaires pour 2004/2005 représentaient une augmentation nette du budget du Codex d'environ 23 pour cent, conformément aux recommandations de l'Évaluation. Cette augmentation servirait à couvrir les dépenses suivantes:

- poste de Secrétaire qui reste à la classe D-1;
- poste P-5 supplémentaire au Secrétariat du Codex financé sur le budget du Codex, plus fonctionnaire supplémentaire de classe P-5 détaché de l'OMS;
- reclassement du poste de spécialiste des normes alimentaires de P-2 à P-3;
- pas de Comité de gestion des normes;
- financement de sessions annuelles de la Commission et de sessions semestrielles du Comité exécutif, plus financement de la participation de membres du Comité exécutif aux réunions de celui-ci;
- augmentation des ressources allouées au recrutement de consultants/animateurs et à l'examen juridique des textes.

234. La Commission a noté également que des ressources supplémentaires importantes avaient été allouées aux activités d'évaluation des risques effectuées par le JECFA, la JMPR, les JEMRA et les organes d'experts *ad hoc* FAO et OMS, ainsi qu'au renforcement des capacités. On a noté que les propositions ci-dessus devaient être confirmées par la Conférence de la FAO à sa trente-deuxième session en novembre/décembre 2003.

235. La Commission a noté, en outre, que l'Assemblée mondiale de la santé avait demandé à l'OMS de réallouer des ressources à ses activités relatives à l'établissement de normes alimentaires fondées sur le Codex Alimentarius, en égard plus particulièrement aux pays les moins avancés, et que le budget adopté par l'Assemblée en mai 2003 prévoyait également des ressources accrues pour l'évaluation des risques.

236. La Commission a remercié la FAO et l'OMS de leur réaction positive au rapport d'Évaluation, tout en notant que les organisations mères devraient continuer à appuyer le Codex et les travaux connexes et que la question du renforcement du Secrétariat du Codex, notamment pour ce qui est du nombre de fonctionnaires du cadre organique et du niveau des postes, continuait à se poser.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DU CODEX 2003 – 2005 (Point 15 de l'ordre du jour)¹⁰⁸

237. La Commission a noté le caractère provisoire du calendrier et est convenue d'y ajouter des sessions supplémentaires du Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale (mai 2004) et du Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et de légumes (octobre 2004). La délégation argentine a proposé de modifier la date de la session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (septembre 2004, par exemple). La délégation chilienne a fait observer qu'au moment de planifier les sessions du Codex, il fallait tenir compte également des réunions d'autres organisations internationales.

238. La Commission a noté que le calendrier prévoyait des sessions de la Commission en 2004 et en 2005; des sessions du Comité exécutif sur une base semestrielle; et des réunions supplémentaires du Comité sur les principes généraux. Tout en reconnaissant qu'un tel calendrier était nécessaire à court terme pour donner suite à l'Évaluation, plusieurs délégations ont déclaré qu'il vaudrait mieux que la Commission se réunisse tous les 18 mois, compte tenu de la charge financière pour les pays en développement.

239. La Commission a **approuvé** le projet de calendrier 2003-2005 des sessions du Codex, étant entendu qu'il pourrait être amendé en fonction des besoins. Ce faisant, la Commission a noté qu'il convenait de laisser un laps de temps suffisant entre la fin des sessions programmées des Comités du Codex et les sessions de la Commission elle-même. La Commission a noté, en outre, l'intérêt d'organiser des sessions du Codex dans des pays, notamment en développement, autres que les pays hôtes des Comités et Groupes spéciaux du Codex.

¹⁰⁸ ALINORM 03/26/16.

ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 16 de l'ordre du jour)¹⁰⁹

240. La Commission a élu les personnes suivantes pour un mandat allant de la fin de la session en cours à la fin de la session ordinaire suivante de la Commission (soit sa vingt-septième session):

Président: M. Stuart SLORACH (Suède)

Vice-Présidents: M. Claude J.S. MOSHA (République-Unie de Tanzanie)
M. Hiroshi YOSHIKURA (Japon)
M. Paul MAYERS (Canada)

241. Les membres suivants du Comité exécutif ont été élus sur une base régionale, pour une période allant de la fin de la session en cours à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission:

Afrique: Cameroun
Asie: Philippines
Amérique latine et Caraïbes: Mexique
Europe: Belgique
Proche-Orient: Égypte
Amérique du Nord : Etats-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest: Australie

DÉSIGNATION DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX (Point 17 de l'ordre du jour)¹¹⁰

242. Conformément à l'Article II.4 a) et b) du Règlement intérieur de la Commission, les membres ci-après de la Commission ont été désignés pour assumer les fonctions de coordonnateurs régionaux, pour un mandat allant de la fin de la session en cours à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission:

¹⁰⁹ ALINORM 03/26/2.

¹¹⁰ ALINORM 03/26/17.

Afrique:	Maroc
Asie:	République de Corée
Europe:	République slovaque
Amérique latine et Caraïbes:	Argentine
Proche-Orient:	Jordanie
Amérique du Nord et Pacifique	Samoa
Sud-Ouest:	

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 18 de l'ordre du jour)¹¹¹

243. La Commission a **confirmé** la désignation des gouvernements hôtes cités à l'Annexe IX. Elle a confirmé la dissolution du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies qui avait achevé ses travaux et a félicité le Japon du travail extraordinaire accompli.

244. La Commission a pris acte de la suggestion de la délégation japonaise tendant à demander si des pays, de préférence en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud, seraient disposés à accueillir des Comités du Codex ajournés *sine die* pour mieux partager les responsabilités entre les pays membres. Une telle mesure permettrait d'améliorer la participation et de renforcer les capacités des pays en développement. La Commission a noté que cette question pourrait être intégrée à l'examen de la structure et du mandat des Comités du Codex (voir par. 154).

AUTRES QUESTIONS (Point 19 de l'ordre du jour)

Proposition concernant l'analyse des risques liés aux substances n'ayant pas de DJA ni de LMR¹¹²

245. La délégation thaïlandaise a informé la Commission des difficultés commerciales découlant, notamment pour les pays en développement, de la présence de résidus de substances pour lesquelles, pour des raisons autres que la sécurité sanitaire, il n'existait pas de DJA ni de LMR et a proposé que la Commission recommande la convocation d'une consultation conjointe FAO/OMS ayant pour objet:

- d'étudier les leçons à tirer de l'interruption du commerce international causée par la présence de traces de certains médicaments vétérinaires;
- d'analyser les questions scientifiques et réglementaires qui échappent pour l'instant au Codex et au JECFA;
- de recommander des mesures au Codex, à la FAO et à l'OMS.

246. La délégation indienne a appelé l'attention de la Commission sur le rapport du Comité de coordination pour l'Asie¹¹³ qui évoquait les problèmes découlant pour les pays en développement de la modification constante des méthodes d'analyse, pour obtenir un abaissement des limites de détection, et a fourni deux exemples de ces difficultés: la détection de résidus d'antibiotiques et les limites appliquées au nitrofurans dans les produits à base d'œuf.

247. La Commission a été informée que la FAO proposait de convoquer deux réunions pour examiner cette question en consultation avec ses partenaires (OMS et OIE), la nature exacte de ces réunions restant à déterminer:

¹¹¹ ALINORM 03/26/17.

¹¹² CAC/26 LIM.14.

¹¹³ ALINORM 03/15.

- a) il faudrait examiner les questions réglementaires, notamment la tolérance zéro et les limites inférieures; et/ou
- b) effectuer une analyse scientifique des risques associés aux substances présentes à la limite de détection ou à des niveaux proches de cette limite.

248. Il a été proposé que ces deux réunions soient financées grâce à des ressources extérieures et se tiennent fin 2003 ou début 2004.

249. La Commission a noté que les activités proposées par la Thaïlande feraient l'objet d'un suivi et que les consultations techniques FAO envisagées (ainsi qu'éventuellement des consultations d'experts) donneraient des avis au Codex sur cette question. Les exemples cités par l'Inde seraient communiqués aux consultations à titre d'études de cas.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson
Président
Presidente**

Mr Thomas J. BILLY
Special Advisor
International Food Safety Standards
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, S.W.
Suite 544A - E Jamie Lee Whitten Building
Washington, D.C. 20250-3700
U.S.A.

Phone: +1.202.690 1578

Fax: +1.202.690 2119

Email: thomas.billy@usda.gov

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

M. Ali ABDA
 Sous-Directeur
 Direction des services vétérinaires
 Contrôle sanitaire et hygiène alimentaire
 Ministère de l'agriculture et du
 développement rural
 12, avenue Colonel Amirouche
 Alger
 Phone: 213 21 746333
 Fax: 213 21 74 6333
 Email: dsval@wissal.dz

M. Ahmed HACHEMI
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République algérienne
 démocratique et populaire
 Via Barnaba Oriani 26
 Rome
 Phone: 06 8084141
 Fax: 06 8083436
 Email:

Mlle Baya CHETTOUF
 Sous-Directeur de la Normalisation et de la
 Réglementation des produits alimentaires
 Ministère du commerce
 46 Bd Mohamed V
 Alger
 Phone: 213 21 6312280
 Fax: 213 21 631212 80
 Email: B.chettouf2003@yahoo.com

M. Abdelkrim OULD RAMOUL
 Sous-Directeur des Homologations
 Ministère de l'agriculture et du
 développement rural
 12, avenue Colonel Amirouche
 Alger - Algérie
 Phone: (0) 21 74 95 13
 Fax: (0) 21 49 93 42
 Email: o.ramoul.a@canawail.com

ANGOLA

Mrs Teodora Lourenço SILVA
 Deputy President of Codex National
 Committee
 Directoria Do Instituto Angolano De
 Normalização e Qualidade
 Ministry of Industry
 Luanda
 Phone:
 Fax:
 Email: ianorg@netangola.it

M Carlos Alberto AMARAL
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Filippo Bernardini 21
 00165 Rome
 Phone: 39 06 6621376
 Fax: 06 3938221
 Email: carlosamaral@tiscalinet.it

Mr Domingos MIGUEL
 Secretario Ejecutivo do Comité Nacional
 para o Codex Alimentarius
 Ministério da Agricultura e do
 Desenvolvimento Rural
 Rua Comandante Gika
 C.P. 527
 Luanda
 Angola
 Phone: 244-92603308
 Fax:
 Email:

**ANTIGUA AND BARBUDA –
 ANTIGUA-ET-BARBUDA –
 ANTIGUA Y BARBUDA**

Ms Dianne LALLA-RODRIGUES
 Director
 Antigua and Barbuda Bureau of Standards
 P.O. Box 1550
 St John's
 Antigua
 Phone: (268) 562 4011
 Fax: (268) 462-1625
 Email: abbs@candw.ag

ARGENTINA - ARGENTINE

Sra Hilda Graciela GABARDINI
Ministro
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
Roma
Phone: 06 4742551
Fax: 06 48199787
Email: faoprargl@interfree.it

Gabriela CATALANI
Especialista de la DNMA
Dirección Nacional de Mercados
Agroalimentarios
Secretaría de Agricultura, Ganadería y
Pesca y Alimentos
Avenida Paseo Colón 922, Oficina 40
CP: 1063 Buenos Aires
Phone:
Fax:
Email:
gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar

Don Ricardo WEILL
Centro de Industria Lechera
Secretaría de Agricultura, Ganadería y
Pesca y Alimentos
Berlin 50
Buenos Aires - CP 1854
Phone: (54 11) 4239 -1720
Fax: (54 11) 4239-1881
Email: ricardo-weill@danone.com

ARMENIA – ARMÉNIE

Mr Zohrab MALEK
Ambassador
Permanent Representative to FAO
C.P. 64194
Rome 00100, Italy
Phone: 39-06-520-1924
Fax: 39-06-520-1924
Email: armambfao@virgilio.it

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Dr Gardner MURRAY
Australian Chief Veterinary Officer and
Executive Director
Product Integrity, Animal and Plant Health
Agriculture, Fisheries and Forestry
Australia
G.P.O. Box 858
Canberra ACT 2601
Phone: 61-2-6272-5848
Fax: 61-2-6272-5697
Email: gardner.murray@affa.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE
Manager
Codex Australia
Product Integrity, Animal and Plant Health
Agriculture, Fisheries and Forestry -
Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Phone: 61-2-6272-5692
Fax: 61-2-6272-3103
Email: ann.backhouse@affa.gov.au

Mr Greg READ
Australian Quarantine Inspection Service
Agriculture, Fisheries and Forestry -
Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Phone: 61-2-6272-3594
Fax: 61-2-6272-4112
Email: greg.read@affa.gov.au

Dr Marion HEALY
Chief Scientist
Food Standards Australia New Zealand
(FSANZ)
PO Box 7186
Canberra BC ACT 2610
Phone: + 61 2 6271 2215
Fax: +61 2 6271 2204
Email:
marion.healy@foodstandards.gov.au

Mr Brett HUGHES
 Counsellor (Agriculture)
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Australian Embassy
 Via Alessandria 215
 00198 Rome
 Italy
 Phone: 39-06-8527-2376
 Fax: 39-06-8527-2230
 Email: brett.hughes@dfat.gov.au

Dr Linda CORNER
 Counsellor (Veterinary Services)
 Australian Embassy
 Guimard Centre
 Rue Guimard 6-8
 Brussels 1040
 Phone:
 Fax: 332-231-0753
 Email: linda.corner@dfat.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Dr Alexander ZILBERSZAC
 Federal Ministry for Health and Women
 Radetzkystrasse 2
 A-1031 Vienna
 Phone: 43-1-71100/4617
 Fax: 43-1-713-7952
 Email: alexander.zilberszac@bmgf.gv.at

Dr Erhard HÖBAUS
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 Stubenring 12
 1010 Vienna
 Phone: 43-1-7177-2855
 Fax: 43-1-71100-2901
 Email: erhard.hoebaus@bmlfuw.gv.at

BAHRAIN - BAHREÏN - BAHREIN

Mr Karim SELAIBEEKH
 Head, Standards and Information
 Directorate of Standards and Metrology
 Ministry of Commerce
 P.O. Box 5479
 Manama
 Phone: 523030
 Fax: 00973-530730
 Email: bsmd@batelco.com.bh

BANGLADESH

Mr Mohammad ZIAUDDIN
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the People's Republic of
 Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni 14
 Rome
 Phone: 06 8078541
 Fax: 06 8084853
 Email: embangrm@mclink.it

Ms Nasrin AKHTER
 Counsellor (Economic Affairs)
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the People's Republic of
 Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni 14
 Rome
 Phone: 06 8078541
 Fax: 06 8084853
 Email: embangrm@mclink.it

BARBADOS - BARBADE

Mr Kenneth MULLIN
 Chief Technical Officer
 BNSI
 Culloden Road
 St Michael
 Bridgetown
 Phone: 246 426 3870
 Fax: 246 436 1495
 Email: office@bnsi.com.bb

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

M. Charles CRÉMER
Directeur
SPF Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et
environnement
DG Animaux, végétaux et alimentation
Division alimentation
Cité administrative de l'État Quartier
Arcades 4
B-1010 Bruxelles
Phone: 32-2-2105246
Fax: 32-2-2104816
Email: charles.cremer@health.fgov.be

M. Guido KAYAERT
Manager des affaires réglementaires
européennes
Nestlé coordination center
Rue de Birmingham, 221
B-1070 Bruxelles
Phone: 32-2-5295330
Fax: 32-2-5295667
Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M. Johan HALLAERT
Conseiller
Fédération belge des industries alimentaires
(FEVIA)
Avenue des Arts, 43
B-1040 Bruxelles
Phone: 32-2-5501760
Fax: 32-2-5501754
Email: jh@fevia.be

M. Théo BIEBAUT
Conseiller
Parklaan, 26 B 5
B-9300 Aalst
Phone: 32-472-698718
Fax:
Email:

Dr Marc CORNELIS
Adviseur-generaal
Federaal Agentschap voor de Veiligheid
van de Voedselketen
DG Controlebeleid - internationale zaken
WTC III S. Bolivarlaan,30
1000 Brussell
Phone: 32-2-2083834
Fax: 32-2-2083823
Email: marc.cornelis@favv.be

BOLIVIA - BOLIVIE

Don Carlos Mauricio CHANOVE
Ministro Consejero
Encargado de Negocios a.i.
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República de Bolivia
Via Brenta 2a
Roma
Phone: 06 8841001
Fax: 06 8840740
Email: embolroma@rmnet.it

Lic. Guido LANDA DURÁN
Vicepresidente del Comité Nacional Codex
Alimentarius
Calle 9 De Achumani N° Dpto 002
La Paz
Bolivia
Phone: (5912) 2393612
Fax:
Email: glanda@adesabolivia.com

Ing. Luis CUEVAS MALVONADO
Consultor A.B.E.P.G.
Calle Loayza N. 349
Edificio Loayza 1° piso Oficina 105
La Paz
Phone: 591-2-22-0495
Fax:
Email: luisincue@hotmail.com

BOTSWANA

Mr H.H. TARIMO
Principal Scientific Officer (Food Control)
Community Health Services Division
Ministry of Health
Private Bag 00269
Gaborone
Phone: 267-3974351
Fax: 267-3974354
Email: nfcbgabs@global.bw

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr Flávio MIRAGAIA PERRI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
Rome
Phone: 06 68307576
Fax: 06 6867858
Email: rebrefao@tin.it

Mr Arnaldo DE BAENA FERNANDES
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
Rome
Phone: 06 68307576
Fax: 06 6867858
Email: rebrefao@tin.it

Mrs Maria Aparecida MARTINELLI
Coordinator of Brazilian Codex Committee
Inmetro
SEPN 511, Bloco B, 4º Andar
Brasilia- DF- Brazil
Phone: 55-61-340-2211
Fax: 55-61-347-3284
Email: codexbrasil@persocom.com.br;
mamartnelli@persocom.com.br

Mrs Maria Teresa RODRIGUES
REZENDE
Secretary of Brazilian Codex Committee
Inmetro
National Institute of Metrology,
Standardization and Industrial Quality
SEPN 511, Bloco B, 4º Andar
Brasilia - DF- Brazil
Phone: 55-61-340-2211
Fax: 55-61-347-3284
Email: mtrezende@persocom.com.br

Mr Cleber FERREIRA DOS SANTOS
Food General Manager
National Sanitary Surveillance Agency
Ministry of Health
SEPN 515 Bloco B-Ed. Ômega, 3º Andar
70 770 502 -Brasilia- DF- Brazil
Phone: 55-61-4481084
Fax: 55-61-4481080
Email: cleber.ferreira@anvisa.gov.br;
alimentos@anvisa.gov.br

Mrs Antonia Maria DE AQUINO
Special Products Manager
National Sanitary Surveillance Agency
Ministry of Health
SEPN 515 Bloco B -Ed Ômega, 3º Andar
70 770 502- Brasilia -DF-Brazil
Phone: 55-61-4481085
Fax: 55-61-4481080
Email: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mrs Marilia REGINI NUTTI
Director
Embrapa Food Technology
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Av das Americas 29 501
Rio de Janeiro -RJ- Brazil
Phone: 55-21-2410-1350
Fax: 55-21-2410-1090
Email: marilia@ctaa.embrapa.br

Mr Oscar DE AGUIAR ROSA FILHO
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministerios - Anexo B - Sala
302
70-043-900 Brasilia -DF-Brazil
Phone: 55-61-2182172
Fax: 55-61-224-3874
Email: oscar@agricultura.gov.br

Mrs Rudi BRAATZ
Chief of Division
Vice Chairman of the Ad Hoc Task Force
on Fruit and Vegetable Juices
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministerios - Anexo B- sala
414 B
70 043 900 - Brasilia -DF-Brazil
Phone: 55-61-224 3997
Fax: 55-61-224-3995
Email: rbraatz@agricultura.gov.br

Mr Antonio MANTOAN
Regulatory Affairs and Nutrition Manager
Unilever Bestfoods
Av. Paulista 2.300
São Paulo SP
Brazil 01310-300
Phone: 55-11-31381543
Fax: 55-11-32370620
Email: antonio.mantoan@unilever.com

Mr Ilto Antonio MORANDINI
Ministry of Agriculture, Livestock and
Supply
Esplanada dos Ministérios,
Anexo B s 409
Brasilia D.F.
Brazil
Phone: 55 61-218 2314
Fax: 55 61 224 3995
Email: morandini@agricultura.gov.br

BULGARIA - BULGARIE

Mr Ilia KRISTELNIKOV
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Bulgaria to FAO
Via Pietro Paolo Rubens 21
Rome, 00197
Phone: 06-3224640
Fax: 06-3226122
Email:

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Ms Pau Ann SIVUTHA
Chief of Food Safety Office
Department of Drugs and Food
Ministry of Health
No 8 Mittaphcap
Khan 7 Makara
Phnom Penh
Cambodia
Phone: 855 23 880248
Fax: 855 23 880247
Email: FDASPA@bigpond.com.kls

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Michael TABONG KIMA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa 4-6
Rome
Phone: 39 06 44291285
Fax: 39 0644291323
Email:

Mr Médi MOUNGUI
 Deuxième Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République du Cameroun
 Via Siracusa 4-6
 Rome
 Phone: 39 06 4403644
 Fax: 39 06 4403644
 Email: medimongui@virgilio.it;
 www.cameroonembassy.it

Mr Allan MCCARVILLE
 Senior Adviser, Codex
 Bureau of Food Regulatory, International
 and Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Products and
 Food Branch
 Health Canada
 HPB Building, Room 2394 (0702C1)
 Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2
 Phone: 613- 957-0189
 Fax: 613-941-3537
 Email: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

CANADA - CANADÁ

Mr Paul MAYERS
 Acting Associate Director General
 Food Directorate
 Health Products and Food Branch, Canada
 Building#7 Postal Locator (0701A5)
 Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2
 Phone: 613-952-3368
 Fax: 613-957-1784
 Email: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Dr Anne MACKENZIE
 Associate Vice-President
 Science Evaluation
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
 Phone: 613-225-2342 Ext.4188
 Fax: 613-228-6638
 Email: amackenzie@inspection.gc.ca

Mr Ron BURKE
 Codex Contact Point for Canada
 Director
 Bureau of Food Regulatory
 International and Interagency Affairs
 Food Directorate, Health Products and
 Food Branch
 Health, Canada
 Building #7, room 2395 (0702C1)
 Tunney's pasture
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2
 Phone: 613-957-1748
 Fax: 613-941-3537
 Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr Greg ORRISS
 Director
 Bureau of Food Safety and Consumer
 Protection
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Nepean, Ontario K1A 0Y9
 Phone: 613-221-7162
 Fax: 613-221-7295
 Email: orrissgr@inspection.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON
 Manager, Programs, International
 Coordination
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
 Phone: 613- 225-2342 Ext. 4714
 Fax: 613-228-6633
 Email: bgagnon@inspection.gc.ca

Ms Céline DUGUAY
 Director
 Multilateral Technical Trade Issues
 Division
 Agriculture and Agri-Food Canada
 Sir John Carling Building, Room 1051
 930 Carling Avenue
 Ottawa, ontario, K1A 0C5
 Phone: 613-715-5038
 Fax: 613-759-7503
 Email: duguayc@agr.gc.ca

Ms Chris MORAN
 Trade Policy Officer
 Technical Barriers and Regulations
 Division
 Department of Foreign Affairs and
 International Trade
 Lester B. Pearson Bldg, 125 Sussex Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0G2
 Phone: 613-944-4847
 Fax: 613-943-0346
 Email: chris.moran@dfait.maeci.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD
 Assistant Director
 Policy and Dairy Production
 Dairy Farmers of Canada
 75 Albert Street, Suite 1101
 Ottawa, Ontario, K1P 5E7
 Phone: 613-236-9997
 Fax: 613-236-0905
 Email: rejeanb@dfc-plc.ca

CHILE - CHILI

Don Angel SARTORI ARELLANO
 Embajador
 Representación Permanente de la República
 de Chile ante la FAO
 Via Po 22
 Roma
 Phone: 06-8417450
 Fax: 06-85833855
 Email: embajadorchile@tin.it

Sr. Alejandro MONTESINO
 Jefe Departamento Asuntos
 Internacionales, SAG
 Santiago
 Phone: 56 2 6723536
 Fax: 56 2 6717419
 Email: alejandro.montesino@sag.gob.cl

Dr Gonzalo RIÓS
 Encargado de Negociaciones
 Internacionales SFS y Codex
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Ministerio de Agricultura
 Avenida Bulnes 140
 Santiago
 Phone: 56-2-6883811
 Fax: 56 2 6717419
 Email: gonzalo.rios@sag.gob.cl

Sra. Antonieta URRUTIA
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Proyecto Negociaciones Internacionales,
 SAG
 Av. Bulnes 140
 Santiago, Chile
 Phone: 56-2-6883811
 Fax: 56 -2 6717419
 Email: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

CHINA - CHINE

Mr ZHAO TONGGANG
 Director General
 Department of Health Legislation and
 Inspection
 Ministry of Health
 No 1. Xizhimenwai Nanlu
 Beijing 100044
 Phone: 86-10-687-92384
 Fax: 86-10-687-92387
 Email: tgz2@chsi.moh.gov.cn

Mr HU YAN'AN
Director of Division
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing
Phone: 86 10-64192423
Fax: 86 10-65003621
Email: moada01@agri.gov.cn

Mr LU LIQUN
Second Secretary
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali 12
00144 Rome
Phone: 06 5919311
Fax: 06 59193130
Email:

Mr DONG HONGYAN
Deputy Director of Division
Department of Market and Economy
Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing
Phone: 86 10 64193156
Fax: 86 10 64193315
Email: jindongsong@agri.gov.cn

Mr XU XUEWAN
Engineer
Development Center of Science and
Technology
Ministry of Agriculture
Add 20 building Maizidian Street
Beijing 100026
Phone: 86-10-64195082
Fax: 86-10-64194550
Email: xuxuewan@163.net

Ms CHEN CHEN
Deputy Director of Division
Farm Bureau
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Chao Yang District
Beijing
Phone: 86 10 64192634
Fax: 86 10 64192634
Email: chenchen@agri.gov.cn

Dr KAN XUEGUI
Counsel
Department of Health Legislation and
Inspection
Ministry of Health
No 1 Xizhimenwai Nanlu
Beijing 100044
Phone: 86-10-68792384
Fax: 86-10-68792387
Email: kanxg@moh.gov.cn

Mr GUO HANDI
First Secretary
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali 12
00144 Rome
Phone: 06 5919311
Fax: 06 59193130
Email:

Mr ZHANG JINJING
Deputy Director of Division
Division of Food and Cosmetic
Administration
Department of Health Legislation and
Inspection
Ministry of Health
No 1.Nanlu Xizhimen Wai
Beijing 100044
Phone: 86-10-687-92404
Fax: 86-10-687-92408
Email: jjzh26@yahoo.com

Mr WANG YAMIN
Second Secretary
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali 12
Rome
Phone: 06-5919311
Fax: 06-59193130
Email:

Prof. WU YONGNING
Director
Department of Contamination, Monitoring
and Control
National Institute of Nutrition and Food
Safety
Chinese Center for Disease Control and
Prevention
29 Nanwei Road
Beijing, 100050 P.R. China
Phone: (86-10) 83164557
Fax: (86-10) 63011875
Email: wuyn@public.bta.net.cn

Mrs ZHANG YANHUA
Deputy Director
Vice Administrator
Standardization Administration
Phone:
Fax: 86 10 82262606
Email: zhangyh@sac.gov.cn

Mr TANG GUANGJIANG
Director of Division
Bureau of Import and Export Food Safety
General Administration of Quality
Supervision and
Inspection and Quarantine of the People's
Republic of China
Beijing
Phone: 86-10-82262016
Fax: 86-10-82260175
Email: tanggj@aqsiq.gov.cn

Mr GUO HUANXIN
Deputy Director of Division
Standardization Administration
Beijing
Phone:
Fax:
Email:

Ms LIU WEN
Deputy Director of Division
China National Institute of Standardization
Phone: 86 10 84630931
Fax: 86 10 84651032
Email: liuwen@cris.gov.cn

Mr FANG QING
Vice Deputy President
China National Institute of Standardization
Phone: 86 10 84631039
Fax: 86 10 84651032
Email: fangq@cris.gov.ch

Mr YE ZHIPING
Senior Engineer
Shanghai Entry-Exit Inspection and
Quarantine
13 Zhong Shang (EI) Road
Shanghai
Phone:
Fax:
Email:

Mr Eddy CHAN
Deputy Secretary
Food and Environmental Hygiene
Health, Welfare and Food Bureau
10 Garden Road
Hong Kong SAR, China
Phone: (852) 2136 3336
Fax: (852) 2136 3281
Email: eddy_yt_chan@hwfb.gov.hk

Dr MAK SIN-PING
Deputy Director
Food and Public Health
Food and Environmental Hygiene
Department
45/F, 66 Queensway
Hong Kong SAR, China
Phone: (852) 2867 5500
Fax: (852) 2536 9731
Email: spmak@fehd.gov.hk

Mr Arthur T.C. YAU
Research Officer
Food and Environmental Hygiene
Department
43/F, 66 Queensway
Hong Kong SAR, China
Phone: (852) 2867 5607
Fax: (852) 2893 3547
Email: atcyau@fehd.gov.hk

Mr Gregory W.L. LEUNG
 Director
 Food and Environmental Hygiene
 Department
 45/F, 66 Queensway
 Hong Kong SAR, China
 Phone: (852) 2867 5333
 Fax: (852) 2524 1977
 Email: gleung@fehd.gov.hk

Don Juan Carlos ESPINOSA ESCALLON
 Consejero
 Representante Permanente Alternante ante la
 FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 Roma
 Phone: 06 3202405
 Fax: 06 3225798
 Email: eroma@minrelex.gov.co

COLOMBIA - COLOMBIE

Don Fabio VALENCIA COSSIO
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 Roma
 Phone:
 Fax:
 Email:

Sra. Doña Paula TOLOSA ACEVEDO
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alternante ante la
 FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 Roma
 Phone: 06 3202405
 Fax: 06 3225798
 Email: eroma@minrelex.gov.co

Don Carlos Germán LA ROTTA LA
 ROTTA
 Ministro Plenipotenciario
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 Roma
 Phone: 06 3202405
 Fax: 06 3225798
 Email: eroma@minrelex.gov.co

CONGO, REPUBLIC OF – CONGO, RÉPUBLIQUE DU – CONGO, REPÚBLICA DEL

M Mamadou DEKAMO KAMARA
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Rome
 Phone: 0347-5567732
 Fax: 06-41400218
 Email:

Don Dario Alberto BONILLA GIRALDO
 Consejero
 Representante Permanente Alternante ante la
 FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 Roma
 Phone: 06 3202405
 Fax: 06 3225798
 Email: eroma@minrelex.gov.co

M Rufin Gabriel AMBERO
 Ministre Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République du Congo
 Via Ombrone, 8/10
 Rome
 Phone: 0347-5567732
 Fax: 41400218
 Email:

M Emile ESSEMA
 Deuxième Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République du Congo
 Via Ombrone, 8/10
 Rome
 Phone:
 Fax:
 Email:

Doña Yolanda GAGO
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Alternante ante la
 FAO
 Representación Permanente de la
 República de Costa Rica ante la FAO
 Via Bartolomeo Eustachio 22
 Roma
 Phone: 06-44251046
 Fax: 06-44251048
 Email: misfao@tiscalinet.it

COSTA RICA

Sra Victoria GUARDIA ALVARADO DE
 HERNÁNDEZ
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Representación Permanente de la
 República de Costa Rica ante la FAO
 Via Bartolomeo Eustachio 22
 Roma
 Phone: 06-44251046
 Fax: 06-44251048
 Email: misfao@tiscalinet.it

Sra. Katia MELONI
 Asistente
 Representación Permanente de la
 República de Costa Rica ante la FAO
 Via Bartolomeo Eustachio 22
 Roma
 Phone: 06-44251046
 Fax: 06-44251048
 Email: misfao@tiscalinet.it

CÔTE D'IVOIRE

Sra. Isabel ARAYA BADILLA
 Coordinadora Orgáno de Reglamentación
 Técnica
 Punto de Contacto CODEX
 Ministerio de Economía, Industria y
 Comercio
 Del Colegio Lincoll
 200 N., 100 S y Norte, Moravia
 San José
 Phone: (506) 2362538
 Fax: (506) 2971439
 Email: iaraya@meic.go.cr;
 infocodex@meic.go.cr

Mme Touré Diénébou CONDE
 Directrice de l'Alimentation et de la Qualité
 Direction de l'alimentation et de la qualité
 B.P. v 82
 Abidjan
 Phone:
 Fax:
 Email: daq@aviso.ci

Dr Soukou Emmanuel MEL EG
 Vétérinaire, Inspecteur
 Phone:
 Fax:
 Email: emmanuel@yahoo.fr

Sra. Leda MADRIGAL SANDI
 Miembro del Comité Nacional del Codex
 Jefe Cuarentena Vegetal
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Barreal de Heredia, 1 Km Este, 400 Norte
 Jardines del Recuerdo
 San José
 Phone: (506) 2608501
 Fax: (506)2608296
 Email: direccion@protecnet.go.cr

M Lida Lambert BALLOU
 Conseiller
 Ambassade de la République de Côte
 d'Ivoire
 Via Guglielmo Saliceto 6/8/10
 Rome
 Phone: 06-44230780
 Fax: 06-44292531
 Email: ambaci@tiscalinet.it

M Aboubakar BAKAYOKO
 Conseiller
 Ambassade de la République de Côte
 d'Ivoire
 Via Guglielmo Saliceto 6/8/10
 Rome
 Phone: 06-442330780
 Fax: 06-44292531
 Email: ambaci@tiscalinet.it

Ing Gabriel Lahens ESPINOSA
 Funcionario
 Ministerio de Comercio Exterior
 Calle Infanta 16, esq. 23
 Vedado
 La Habana
 Phone: 537 974900
 Fax: 550461
 Email: gabriel.lahens@mincex.cu

CUBA

Dra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ
 RODRÍGUEZ
 Directora General
 Oficina Nacional de Normalización (NC)
 Calle E N° 261 entre 11y 13 Vedado
 La Habana 10400
 Phone: (53-7) 8300879
 Fax: (537)338048
 Email: nc@ncnorma.cu

Lic. Teresa Infante FRÓMETA
 Directora
 Dirección de Relaciones Internacionales
 Oficina Nacional de Normalización (NC)
 Punto de Contacto del Codex
 Calle e N° 261 entre 11 y 13 Vedado
 La Habana 10400
 Phone: (537) 8300022
 Fax: (537) 338048
 Email: nc@ncnorma.cu

Lic. Juana VALLÍN PLOUS
 Directora
 Centro Nacional de Inspección de la
 Calidad
 Ministerio de la Industria Alimenticia
 Ave. 41 4455 entre 46 y 48, Playa or
 Boyeros Km 3½, Cerro
 La Habana
 Phone: 577143
 Fax: 577166
 Email: juana@cnica.cu

Ing. Oscar PONCE SOTO
 Analista Superior
 Dirección de Calidad y Tecnología
 Ministerio de la Industria Pesquera
 Ave. 5ta., Edif. 1, Barlovento, Playa
 La Habana
 Phone: 209 72 94
 Fax: 209 72 99
 Email: ponce@fishnavy.inf.cu

Dr. José A. CARRERA VARA, PH
 Asesor de Inocuidad de los Alimentos
 Unidad Nacional de Salud Ambiental
 Ministerio de Salud Pública, Calle 23 yN
 Edif.Soto
 La Habana,10400
 Phone: 553384
 Fax: 537 662312
 Email: jcarrera@msp.sld.cu;
 arimaick@infomed.sld.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Ms Stefania GROSSI
 Administrative
 Permanent Representation of the Republic
 of Cyprus to FAO
 Piazza Farnese 44
 Rome
 Phone:
 Fax:
 Email:

**CZECH REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –
REPÚBLICA CHECA**

Ing. Eva PRIBYLOVÁ
Food Production Department
Ministry of Agriculture
Tesnov 17, 117 05
Prague 1
Phone: 420-2-2181-1111
Fax: 420-2-2231-4117
Email: pribylova@mze.cz

Mr Pavel SKODA
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Czech Republic
Via dei Gracchi 322
Rome
Phone: 06-36095758
Fax: 06-3244466
Email: rome@embassy.mzv.cz

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC
OF KOREA –**

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE -
REPÚBLICA POPULAR
DEMOCRÁTICA DE COREA**

Mr HYON Hak Bong
Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Via Ludovico di Savoia 23
Rome
Phone: 06-77209094
Fax: 06-77209111
Email:

Mr RI Hyong Chol
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Via Ludovico di Savoia 23
Rome
Phone: 06-77209094
Fax: 06-77209111
Email:

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
CONGO –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL
CONGO**

M Innocent MOKOSA MANDENDE
Ministre Conseiller
Ambassade de la République démocratique
du Congo
Via Barberini 3
Rome
Phone: 06-42010779
Fax: 06-42010779
Email:

**DENMARK - DANEMARK -
DINAMARCA**

Mr Knud ØSTERGAARD
Adviser, International Affairs
Danish Veterinary and Food
Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK- 2860 Søborg
Phone: 45-339-56120
Fax: 45-339-56299
Email: koe@fdir.dk

Ms Jytte KJÆRGAARD
 Consultant
 Danish Veterinary and Food
 Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 DK-2860 Søborg
 Phone: 45-339-56233
 Fax: 45-339-56299
 Email: jk@fdir.dk

Dr Karina BERGENHOLTZ
 Head of Section
 Danish Agricultural Council
 Axelborg
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Phone: 45-33-39-4065
 Fax: 45-33-39-4150
 Email: kpb@agriculture.dk

Mr Mogens NAGEL LARSEN
 Director
 Danish Plant Directorate
 Skovbrynet 20
 DK-2800 Lyngby
 Phone: 45-452-63600
 Fax: 45-452-63610
 Email: mnl@pdir.dk

Mr Jørgen Hald CHRISTENSEN
 Head of Division
 Danish dairy Board
 Frediks Alle 22
 DK-Aarhus C
 Phone: 45-8731-2186
 Fax: 45-8731-2001
 Email: jhc@mejeri.dk

Ms Birgitte BROESBOL-JENSEN
 Expert
 Danish Plant Directorate
 Skovbrynet 20
 DK-2800 Lyngby
 Phone: 45-452-63600
 Fax: 45-452-63610
 Email: bbj@pdir.dk

DOMINICA - DOMINIQUE

Mr Steve JOHN
 Director
 Kennedy Avenue 28
 Roseau
 Dominica
 Phone:
 Fax:
 Email:

Ms Linda JENSEN
 Food Scientist
 Head of Section
 Danish Bacon and Meat Council
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Phone: 45-33-732568
 Fax: 45-33-93-6650
 Email: LMJ@danishmeat.dk

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - REPÚBLICA DOMINICANA

Dr Jaoaquín RODRÍGUEZ
 Subsecretario de Estado
 Presidente del Comité Nacional del Codex
 Presidente del Comité Regional del Codex
 para América Latina y el Caribe (CCLAC)
 Santo Domingo
 Phone: 809 541 3121 ext 2383 a 2384
 Fax: 809 541 0382
 Email: rodriguezcodex@hotmail.com

Ms Annette TOFT
 Head of Department
 Danish Agricultural Council
 Axelborg
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 Phone: 45-33-39-4260
 Fax: 45-33-39-4150
 Email: at@agriculture.dk

Dra. Rosa CÉSPEDES
 Coordinadora de Programa Internacional
 Asistente de los trabajos del Codex
 Santo Domingo
 Phone: 809 541 3121 ext2383
 Fax: 809 541 0382
 Email: rosaacespedes@hotmail.com

Sra. Mildred PINEDA
 Secretaria Ejecutiva del Codex
 Alimentarius
 Santo Domingo
 Phone: 809-541 3121 ext 2382/2384
 Fax: 809 541 0382
 Email: elizabethm80@hotmail.com

ECUADOR - ÉQUATEUR

Don Emilio IZQUIERDO
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República del Ecuador
 Via Antonio Bertoloni, 8
 Roma
 Phone: 06 45439007
 Fax:
 Email: mecuroma@flashnet.it

Sra. Patricia BORJA
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República del Ecuador
 Via Antonio Bertoloni, 8
 Roma
 Phone: 06 45439007
 Fax: 06 8078209
 Email: mecuroma@flashnet.it

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Dr.Eng. Mahmoud EISA
 President
 Egyptian Organization for Standardization
 and Quality Control (EOS)
 Cairo
 Phone: 6031351/6031349
 Fax: 202-2593480
 Email:

Dr Maryam AHMED MOUSTAFA
 MOUSSA
 Minister Plenipotentiary for Agricultural
 Affairs
 Deputy Permanent Representative to U.N.
 Agencies in Rome
 Agricultural Office of Arab Republic of
 Egypt in Rome
 Phone:
 Fax: 39-06-84401943
 Email:

Dr Mohamed Fahmi SADDIK
 Professor of Food Hygiene
 Nutrition Institute
 16 Kasr El-Aini Street
 Cairo
 Phone: 202-3643522
 Fax: 202-3647476
 Email: ilsi@redata.net.eg

Prof. Akila SALEH HAMZA
 Director
 Egyptian Danish Project for Central
 Laboratory for Food and Feed
 19 Mohy Eldin Abochez
 Dokki,
 Cairo - Egypt
 Phone: 202- 5685569
 Fax: 202-5732280
 Email: cliff@intouch.com

Prof.Dr. Hussein Saad SOLAIMAN
 Head of Animal Wealth Development
 Sector
 Ministry of Agriculture and Land
 Reclamation
 Dokki
 Cairo
 Phone:
 Fax: 202-5732280
 Email:

Dr Magda ALY RAKHA
 Undersecretary of State for Laboratory
 Services
 Ministry of Health and Population
 19 El Sheikh Rihan St
 Cairo
 Egypt
 Phone: 202 7958127
 Fax: 0122160977
 Email: rakha@link.net

Dr Zeinab ABDEL-HALEEM
 Director of Food Safety
 Ministry of Health and Population
 Magless El-Shaab Street
 Cairo
 Phone: 202 7948152
 Fax: 202-7921077
 Email:

Dr Abo-Raiia SALAH HUSSEIN
 Prof. of Food Industries
 Faculty of Agriculture
 Cairo University
 34 Taiba St Mohandseen
 Giza
 Egypt
 Phone: 202-7493795
 Fax: 202-3375003
 Email:

Dr Ahmed ABD EL-AZIZ GABALLA
 Director of Scientific Affairs
 Coca Cola Egypt Co.
 Atlantic Industries
 Nasr City- Free Zone
 Cairo - Egypt
 Phone: 202 2718820
 Fax: 202-2877620
 Email: agaballa@mena.ko.com

EL SALVADOR

Don Joaquin RODEZNO MUNGUÍA
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de El Salvador
 Via Gualtierio Castellini 13
 Roma
 Phone:
 Fax:
 Email:

Lic. Ricardo HARRISON PARKER
 Coordinador de Normalización del
 Departamento de Normalización,
 Metrología y Certificación
 Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología,
 CONACYT
 Phone: 503-226-2800
 Fax: 503-225-6255
 Email: rharri@conacyt.gob.sv

Lic María Eulalia JIMÉNEZ DE MOCHI
 ONORI
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de la República de El Salvador
 Via Gualtierio Castellini 13
 Roma
 Phone:
 Fax:
 Email:

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Mr Yohannes TENSUE
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni 16 - 3rd Floor
 Rome
 Phone: 06-42741293
 Fax: 06-42086806
 Email: segreteria@embassyoferitrea.it

ESTONIA - ESTONIE

Mr Ilmar MÄNDMETS
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Estonia
Viale Liegi, 28
Rome
Phone: 06-8440751
Fax: 06-844075119
Email: ilmar.mandmet@estemb.it

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPIA

Mrs Fortuna DEBACO
Senior 2nd Secretary
Embassy of the Federal Democratic
Republic of Ethiopia
(Office of the Permanent Representative to
FAO)
Via Andrea Vesalio 16
Rome
Phone:
Fax:
Email:

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr MATTI AHO
Director-General
Ministry of Agriculture and Forestry
Food and Health Department
P.O. Box 30, 00023 Government, Finland
Phone: 358-9-1605 3380
Fax: 358-9-1605-3338
Email: matti.aho@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN
Senior Adviser
Ministry of Trade and Industry
P.O. Box 32, 00023 Government, Finland
Phone: 358-9-1606-3654
Fax: 358-9-1606-2670
Email: anne.haikonen@ktm.fi

Dr Jorma HIRN
Director-General
National Food Agency
P.O. Box 28, 00581 Helsinki
Phone: 358-9-393-1510
Fax: 358-9-393-1592
Email: jorma.hirn@nfa.fi

FRANCE - FRANCIA

Mme Roseline LECOURT
DGCCRF
Ministère de l'économie, des finances et de
l'industrie
59, Boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13
Phone: (33) 144-97-3470
Fax: (33) 144-97-3037
Email:
roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Pascal AUDEBERT
Chargé de Mission
SGCI-Codex Alimentarius
2, boulevard Diderot
75572 Paris Cedex 12
Phone: (33)-144-87-1603
Fax: (33) 144-87-1604
Email: pascal.audebert@sgci.gouv.fr; sgci-
codex-fr@sgci.gouv.fr

M Christophe LEPRÈTRE
DGAL/SDRRCC/BRAB
Bureau de la réglementation alimentaire et
des biotechnologies
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15
Phone: (33) 149-55-5010
Fax: (33) 149-55-5948
Email:
christophe.lepretre@agriculture.gouv.fr

M Olivier PRUNAUX
 DGAL
 Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
 de la pêche et des affaires rurales
 251 rue de Vaugirard
 75732 Paris Cedex 15
 Paris
 Phone: (33) 149-55-8395
 Fax: (33) 149-55-4462
 Email: olivier.prunaux@agriculture.gouv.fr

Mme Isabelle NUTI
 DPEI
 Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
 de la pêche et des affaires rurales
 Service des relations internationales
 3 rue Barbet de Jouy
 75349 Paris 07 SP
 Phone: (33) 149-55-4611
 Fax: (33) 149-55-4925
 Email: isabelle.nuti@agriculture.gouv.fr

M Dominique BUREL
 CNIEL
 42, rue de Châteaudun
 75314 Paris Cedex 09
 Phone: (33)-149- 70-7105
 Fax: (33)-142-80-6345
 Email: dburel-alf@cniel.com

Mme Annie LOCH
 Directeur Affaires Réglementaires
 Département Qualité Groupe
 7 rue de Téhéran
 75381 Paris Cedex 08
 France
 Phone: 33-1-44 352432
 Fax: 33-1-44-352445
 Email: aloch@groupe.danone.com

M Arnaud DE MIOLLIS
 SYNDIFRAIS
 42, rue de Châteaudun
 75314 Paris Cedex 09
 Phone: (33) 149-70-7269
 Fax: (33) 142-80-6390
 Email: ademiollis@syndifrais-syndilait.org

M Jean-Louis BRESSON
 Professeur
 Hôpital Necker
 149 rue de Sèvres
 75473 Paris Cedex 15
 Phone: (33) 144-49-4897
 Fax: (33)144-49-4820
 Email: jean-louis.bresson@nck.ap-hop-
 paris.fr

M Jean-François MOLLE
 JFM Conseil
 42 rue de Chalets
 94600 Choisy-le-Roi
 Phone: (33)609599113
 Fax:
 Email: jf.molle@club-internet.fr

Mme Isabelle GILLES
 SYNDIFRAIS
 42, rue de Châteaudun
 75314 Paris Cedex 09
 Phone: (33) 149-70-7269
 Fax: (33)142-80-6390
 Email: igilles@ia.yog.org

GABON - GABÓN

M Louis Stanislas CHARICAUTH
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République gabonaise
 Via San Marino 36-36A
 00198 Rome
 Phone: 06-85358970
 Fax: 06-8417278
 Email: lscharicauth@hotmail.com

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Levan CHITEISHVILI
 Head of World Trade Organization
 Relations
 Division
 Ministry of Agriculture and Food
 41, M. Kostava St.,
 Tbilisi
 Phone: (99532) 334837
 Fax: (99532) 334837
 Email: levanch@maf.ge

Professor Alexander DIDEBULIDZE
 Head of Department
 State Agrarian University of Georgia
 13km Alley D. Aghmashenebeli
 Tbilisi
 Phone: (99532) 932841
 Fax: (99532) 333698
 Email: aldid@lycos.com

Prof. Zurab TSKITISHVILI
 Phone: (99532) 942727
 Fax: (99532) 942727
 Email: hygiena@caucasus.net

Dr Nikoloz SHAVDIA
 Chairman
 State Sanitary Supervision and Hygiene
 Dept.
 Ministry of Labour, Health and Social
 Protection
 Phone: (99532) 39-58893934 72
 Fax: (99532) 940219
 Email: hygiena@caucasus.net

**GERMANY - ALLEMAGNE -
ALEMANIA**

Mr Bernhard KÜEHNLE
 Director-General
 Federal Ministry of Consumer Protection,
 Food and Agriculture
 Rochusstrasse 1
 Bonn
 Phone: 49-228-529-3542
 Fax: 49-228-529-3341
 Email: bernhard.kuehnle@bmvvel.bund.de

Mr Gerhard BIALONSKI
 Ministerialrat
 Federal Ministry of Consumer Protection,
 Food and Agriculture
 Rochusstrasse 1
 Bonn
 Phone: 49-(0) 228-529 4651
 Fax: 49-(0) 228-529 4947
 Email: gerhard>bialonski@bmvvel.bund.de

Herr Rolf GROSSKLAUS
 Direktor und Professor
 Bundesinstitut für H Risikobewertung
 Postfach 33 0013
 D 141491 Berlin
 Phone: 49-1888 412-32 30
 Fax: 49-1888 412-37 15
 Email: r.grossklaus@bfr.bund.de

Mr Michael PACKERT
 Suedzucker AG Mannheim/Ochsenfurt
 Gottlieb-Daimler-Strasse 12
 D-68165 Mannheim
 Phone: 0049-621-421573
 Fax: 0049-621-421574
 Email: michael.packert@suedzucker.de

Ms Angelika MROHS
 Geschäftsführerin
 Bund für Lebensmittelecht
 und Lebensmittelkunde e V.
 Godesberger Allee 142 -148
 D 53175 Bonn
 Phone: 0228-81993-33
 Fax: 0228-375069
 Email: amrohs@bil.online.de

GHANA

Mrs Rosetta ANNAN
 Director
 Women in Agricultural Development
 Ministry of Food and Agriculture
 P.O. Box M37
 Accra
 Phone: 00233 21 662253
 Fax: 233 21 668921
 Email: rosetta_annan@yahoo.co.uk

Mr Kwaku NICOL
 Minister Counsellor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of Ghana
 Via Ostriana 4
 Rome 00199
 Phone: 06-86215691
 Fax: 06-86325762
 Email: ghembrom@rdn.it

Mr Kwamina VAN-ESS
 Head Food Division
 Food and Drugs Board
 P.O. Box CT 2783
 Cantonments, Accra
 Accra
 Phone:
 Fax:
 Email: fdb@ghana.com

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mr Dimitris GERAKOPOULOS
 Head of Marketing Division
 Directorate of Food Processing,
 Standardization and quality Control of
 Agri-Food Products
 Ministry of Agriculture
 2 Acharnon Str
 10176 Athens
 Phone: 30-210-2124319
 Fax: 30-210-5238337
 Email: ax2u049@minagric.gr

Mr Emmanuel MANOUSSAKIS
 Minister Plenipotentiary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Greece
 Viale G. Rossini, 4
 Rome
 Phone: 06 8537551
 Fax: 06 85375503
 Email: gremroma@tin.it

Mr Evangelos-Sarantis
 ANDRICOPOULOS
 Agrcultural Advisor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Greece
 Viale G. Rossini, 4
 Rome
 Phone: 06 8537551
 Fax: 06 85375503
 Email: gremroma@tin.it

GUATEMALA

Don Acisclo VALLARADES MOLINA
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Guatemala
 ante la Santa Sede
 Piazzale S. Gregorio VII, 65
 Roma
 Phone: 06-6381632
 Fax: 06-39376981
 Email: embaguante.fao@tin.it

Dr Aníbal MENÉNDEZ
 Jefe de Inocuidad de los Alimentos no
 Procesados
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Alimentación
 7a Avenida 12-90, Zona 13
 Edificio Monja Blanca
 Ciudad de Guatemala
 Phone:
 Fax:
 Email: amendez@unr.gob.gt

Sra. Ileana RIVERA DE ANGOTTI
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República de Guatemala
 ante la Santa Sede
 Piazzale S. Gregorio VII, 65
 Roma
 Phone: 06-6381632
 Fax: 06-39376981
 Email: embaguante.fao@tin.it

GUINEA - GUINÉE

M S.Deen BANGURA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Représentation permanente de la
République de Guinée auprès de la FAO
Largo dell'Olgiata 15 - Is. 102/B5/int. 2
Rome
Phone: 06-8078989
Fax: 06-8077588
Email:

M Lamine Dian KABA
Conseiller
Représentation permanente de la
République de Guinée auprès de la FAO
Largo dell'Olgiata 15 - Is. 102/B5/int. 2
Rome
Phone: 06 8078989
Fax: 06 8077588
Email:

HAITI - HAÏTI - HAITÍ

Mme Suze PERCY
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République d'Haïti
Via di Villa Patrizi 7 - 7A
Rome
Phone: 06-44254106
Fax: 06-44254208
Email: amb-haiti@tiscali.it

HONDURAS

Don Oscar OYUDA
Embajador
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Representación Permanente de la República
de Honduras ante la FAO
Via Giambattista Vico 40 - Int. 8
Roma
Phone: 06-3207236
Fax: 06-3207973
Email: embhon@tin.it

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Dr Endre RÁCZ
Chairman of the Hungarian Codex
Committee
Head of Unit
Department for Food production
Ministry of Agriculture and Regional
Development
H-1055 Budapest, Kossuth L. tér 11
Budapest
Phone: 36-1-301-4383
Fax: 36-1-301-4808
Email: endre.racz@fym.hu

Mrs Beáta KISS
Director Corporate Affairs
Danone Dairy Manufacturing and Trading
Ltd
H-1106 Budapest, Keresztúri út 210
Phone: 36-1-4322-885
Fax: 36-1-4322-888
Email: beata.kiss@danone.com

Mr Zsolt NÉMETH
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Via Luigi lilio 59 c/10
00143 Rome
Phone: 06 5190116
Fax: 065032121
Email: hufaorep@tiscali.it

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Mr Thordur ASGEIRSSON
Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Ingolfsstraeti 1
101 Reykjavik
Phone: 354-569 7900
Fax: 354-569-7991
Email: thordur@fiskistofr.is

INDIA - INDE

Mr Deepak GUPTA
 Joint Secretary
 Ministry of Health and Family Welfare
 Nirman Bhavan
 New Delhi - 110011
 Phone: 91-11-23018842
 Fax: 91-11-23018842
 Email: jsd@nb.nic.in

Mr Anup K. THAKUR
 Joint Secretary
 Department of Commerce
 Ministry of Commerce and Industry
 Udyog Bhavan
 New Delhi-110011
 Phone: 91-11-23015215
 Fax: 91-11-2301 5215
 Email: anupthakur@ub.nic.in

Mrs Neerja RAJKUMAR
 Joint Secretary
 Department of Animal Husbandry and
 Dairying
 Ministry of Agriculture
 Room No.190, Krishi Bhawan
 Dr. Rajendra Prasad Road
 New Delhi - 110001
 Phone: 91-11-23382354
 Fax: 91-11-23386674
 Email: neerjarajk@nic.in

Mr Tapes P AWAR
 Joint Secretary
 Ministry of Agriculture
 Department of Animal Husbandry and
 Dairying
 Room No.245, Krishi Bhawan
 Dr. Rajendra Prasad Road
 New Delhi - 110001
 Phone: 91-11-23387804
 Fax: 91-11-23386115
 Email: tpawar@nic.in

Dr N. N. VARSHNEY
 Specialist
 National Dairy Development Board
 Anand-388001
 Gujarat
 Phone: +91 2692 226252
 Fax: +91 2692 260157
 Email: nnv@nddb.coop

Shri G. VENKATRAMANI
 Director
 Ministry of Food Processing Industries
 Parchsheel Bhavan August Kranti Marg
 New Delhi, 1100049
 Phone: 91-11-26493224
 Fax: 91-11-26493012
 Email: venkataramanig@hotmail.com

Shri Bejon MISRA
 Adviser
 V.O.I.C.E
 441 (Basement) Jang Pura
 Mathura Road
 New Delhi-110014
 Phone: 91-11-24319080
 Fax: 91-11-24319081
 Email: consumeralert@eth.net

Shri D.S. CHADHA
 Technical Adviser
 Confederation of Indian Industry
 23, Institutional Area, Lodhi Road
 New Delhi -110003
 Phone: 91-11-24629994-7
 Fax: 91-11-24633168
 Email: d.s.chadha@ciionline.org

INDONESIA - INDONÉSIE

Dr Delima HASRI AZAHARI
 Director General of Agricultural,
 Processing and Marketing
 Ministry of Agriculture
 Jl. RM. Harsono No 3
 Pasar Minggu
 Jakarta
 Phone: (021) 7816183
 Fax: (021)7816184
 Email: Adis@indo.net.id

Mr SAMPURNO
Chairman
National Agency for Drug and Food
Control
Republic of Indonesia
Percetakan Negara No.23
Jakarta 10560
Phone: 62 21 424 4688
Fax: 62 21 4250764
Email: spn@indo.net.id

Dr SUNARYA
Deputy Chairman for Standard Application
Codex Contact Point - Indonesia
National Standardization Board (BSN)
National Standardization Agency
Jakarta
Phone: 62 21 5747042
Fax: 62 21 574 7045
Email: bsn@bsn.or.id

Ms Erniningsih HARYADI
Official
Codex Contact Point - Indonesia
National Standardization Agency
Jakarta
Phone: 62-21 5747043
Fax: 62 21 574970 45
Email: sps-2@bsn.or.id

Prof.Dr. Dedi FARDIAZ
Deputy Chairman for Food Safety and
Hazardous Substance Control
National Agency for Drug and Food
Control
Republic of Indonesia
Jakarta 10560
Indonesia
Phone: 6221 4253857
Fax: 62 21 425 3857
Email: deputi3@pom.go.id

Mr Sunggul SINAGA
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania 55
Rome
Phone: 06 420 0911
Fax: 06 488 0280
Email: titu515@yahoo.com

Mr Syukur IWANTORO
Director
Center for Standardization and
Accreditation
Ministry of Agriculture
Jl. RM. Harsono, No 3
Pasar Minggu
Jakarta
Phone: 0062 21 78872072 ex 119
Fax: 0062 21 7887472 ex 116
Email: syukur@deptan.go.id

Mr Farid HASAN B
Head of International Cooperation Division
for Food and Agriculture
International Cooperation Bureau
Ministry of Agriculture
Jl. RM. Harsono, No 3
Pasar Minggu
Jakarta
Phone: 62 21 7804176
Fax: 62 21 7804336
Email:
faridh@deptan.go.idfaridh@deptan.go.id

Mr Akhmad SUHARDIYANTO
Directorate General for Processing and
Marketing of Agriculture Product
Ministry of Agriculture
Jl. RM. Harsono
Pasar Minggu
Jakarta
Phone: 62 21 7815881
Fax: 62 21 78842568
Email: suhardiyanto@deptam.go.id

Ms Ingrid ROSALINA
 Official
 Ministry of Foreign Affairs
 Jln. Taman Pejambon 6
 Jakarta Pusat
 Jakarta
 Phone: 62 21 3814211
 Fax: 62 21 3519619
 Email: inggrid@hotmail.com

Prof. Dr F.G. WINARNO
 Mbrio Biotekkindo
 Phone: 62 (251) 332 403
 Fax: 62 (251) 377 -933
 Email: fgw@mbrio.food.com

Mr Derom BANGUN
 Chairman
 Indonesian Palm Oil Producers Association
 Phone:
 Fax:
 Email:

Mr Thomas
 DHARMAWANTJOKRONEGORO
 The Indonesian Food and Beverages
 Association
 GAPMMI
 Phone: (62 21) 7209181
 Fax: (62 21) 72330090
 Email: gapmmi@indosat.net.id

Mr Timbul SITUMORANG
 Third Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania 55
 Rome
 Phone: 39 06 4200911
 Fax: 39 06 4880280
 Email:

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
 IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
 IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Majid DEHGGHANSHOAR
 Director-General
 Office for International and Regional
 Organizations
 Ministry of Jihad-e-Agriculture
 Keshavarz Blv.
 Teheran
 Teheran
 Phone:
 Fax:
 Email:

Mr Mohammad Ali Seyed ABRI-SHAMI
 Deputy Minister and Head of the Industrial
 Research and Standard Institute
 Karaj
 Iran, Islamic Republic of
 Phone:
 Fax:
 Email:

Mr Mohammad Hossein HASSANPOUR
 ISIRI General Director of Food and
 Agriculture
 Karay
 P.O. Box 31505-163
 Teheran
 Phone:
 Fax:
 Email:

Abdolreza RAEIS SHAGHAGHI
 Expert
 Ministry of Foreign Affairs
 Sepah Street
 Teheran
 Phone: 9821-3212693
 Fax:
 Email: abdlreza@hotmail.com

Mr Ali Safar MAKEN ALI
Deputy Director-General
Quarantine and International Affairs
Member of the Codex Committee on Drug
Residues
Iranian Veterinary Organization
Teheran
Phone: 98-21- 895-7193
Fax: 98-21-895-7252
Email: alisafar.makenali@hotmail.com

Mr Tony DEVLIN
Alternate Permanent Representative of
Ireland to FAO
Embassy of Ireland
Piazza di Campitelli 3
00186 Rome
Italy
Phone: +39 06 6979121
Fax: +39 06 6792354
Email: irish.embassy@libero.it

IRAQ

Mr Mohammed Adel AL-SHEIKH
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Iraq to FAO
Via della Camilluccia 355
Rome
Phone: 06 3014452
Fax: 06 3014359
Email:

ITALY - ITALIE - ITALIA

Dr Brunella LO TURCO
Secretary General
Italian Codex Committee
Ministero delle Politiche Agricole e
Forestali
Via XX Settembre 20
00187 Rome
Phone: 39 06 46656512
Fax: 39 06 4880273
Email: blturco@tiscalinet.it

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Mr Richard HOWELL
Agricultural Inspector
Codex Contact Point for Ireland
Department of Agriculture and Food
Research, Food and Codex Co-ordination
Division
7C Agriculture House
Kildare St., Dublin 2
Phone: 353-1-607-2572
Fax: 353-1-661-6263
Email: richard.howell@agriculture.gov.ie

Dr Ciro IMPAGNATIELLO
Ministero delle Politiche Agricole e
Forestali
Via XX Settembre 20
00187 Rome
Phone: 39 06 46656511
Fax: 39 06 4880273
Email: ciroimpa@tiscalinet.it

Dr Agostino MACRI
Istituto Superiore della Sanità
Viale Regina Elena 299
00161 Rome
Phone: 39 06 49902330
Fax: 39 06 49387077
Email: a.macri@iss.it

Ms Joan REGAN
Assistant Principal Officer
Food Unit
Department of Health and Children
Hawkins House
Dublin 2
Phone:
Fax:
Email:

Dr Giuseppe DE GIOVANNI
Ministero delle Attività Produttive
Via Molise 2
00187 Rome
Phone: 0039 6 47887729
Fax: 0039 6 47887797
Email:

Dr Rosalba MATASSA
 Ministero della Salute
 Piazzale Marconi 25
 00195 Roma
 Phone: 39 06 59946231
 Fax: 39 06 5994 6949
 Email: r.matassa@sanita.it

Prof. Bruna BIANCHI SALVADORI
 Centro Sperimentale del Latte
 Zelo-Buon-Persico (Lodi)
 Italia
 Phone: 02 906961
 Fax: 02 9069699
 Email: bruna.bianchi@cslitalia.it

Prof Sergio VENTURA
 Università Cattolica di Piacenza
 Professor on Food Law
 Avenue du Vieux Moutier, 18
 B-1640- Sint-Genesius- Rode
 Phone: 0032 2 3805003
 Fax: 0032 2 3804914
 Email: sophie.corradi@brutela.it

Dr Luca RAGAGLINI
 Ministero delle Politiche Agricole e
 Forestali
 Legal Expert
 c/o AIDI
 Via Rhodesia 2
 00144 Rome, Italy
 Phone: 39 6 8091071
 Fax: 39 6 8073186
 Email: aidi@aidi-assodolce.it

Dario DONGO
 Regulatory Affairs, Manager
 Federalimentare
 Italian Delegation Counsellor
 Viale Pasteur, 10
 00144 Roma, Italia
 Phone: 39-06-5903490
 Fax: 39-06-5903342
 Email: dongo@federalimentare.it

Mme Albina DE MARCO
 Ministère pour les politiques agricoles et
 forestières
 Via XX Settembre 20
 Rome
 Phone: 0039 06 46656520
 Fax: 0039 06 4880273
 Email:

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Toshiro NAKAGAKI
 Director
 Standards Division
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki 1-2-2
 Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: 81-3-3595-2341
 Fax: 81-3-3501-4868
 Email: nakagaki-toshiro@mhlw.go.jp

Mr Jun KODA
 Director for International Standardization
 Office
 Standards and Labelling Division
 General food Policy Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 Kasumigaseki 1-2-1
 Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: 81-2-5512-1571
 Fax: 81-3-3501-0580
 Email: zyun_kohda@nm.maff.go.jp

Dr Atsushi ICHINOSE
 Deputy Director
 Policy Planning Division
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 Kasumigaseki
 Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916
 Phone: 81-3-3595-2326
 Fax: 81-3-3503-7965
 Email: ichinose-atsushi@mhlw.go.jp

Dr Tatsuhiro ISOGAI
Deputy Director
Inspection and Safety Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Kamugaseki 1-2-2
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Phone: 81-3-3595-2337
Fax: 81-3-3503-7964
Email: isogai-tatsuhiro@mhlv.go.jp

Ms Takako KIMURA
Staff
Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Kasumigaseki 1-2-1
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Phone: 81-3-5512-1571
Fax: 81-3-3501-0850
Email: takako_kimura@nm.maff.go.jp

Dr Kazuaki MIYAGISHIMA
Member
Food Sanitation Council
Ministry of Health, Labour and Welfare
Graduate School of Medicine, Kyoto
University
Yoshida konoe-cho, Sakyo-ku, Kyoto-shi,
Kyoto 606-8501
Phone: 81-75-753-4464
Fax: 81-75-753-4466
Email: miyagishima@pbh.med.kyoto-
u.ac.jp

Mr Takayuki OKUBO
Officer
Standards Division, Department of Food
Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Kasumigaseki 1-2-2
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Phone: 81-3-3595-2341
Fax: 81-3-3501-4868
Email: ookubo-takayuki@mhlw.go.jp

Mr Harumi SAKA
Deputy Director
Food Safety and Consumer Policy Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Kasumigaseki 1-2-1
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Phone: 81-3-5512-1571
Fax: 81-3-3501-0580
Email: harumi_saka@nm.maff.go.jp

Dr Mitsuhiro USHIO
Director
International Food Safety Planning
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
Kasumigaseki 1-2-2
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Phone: 81-3-3595-2326
Fax: 81-3-3503-7965
Email: ushio-mitsuhiro@mhlw.go.jp

Dr Yukiko YAMADA
Senior Counsellor, Food Safety
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Phone: 81-3-3502-8095
Fax: 81-3-3597-0329
Email: yukiko.yamada@nm.maff.go.jp

Dr Kazutaka YAMAMOTO
Senior Researcher
Food Material Division
National Food Research Institute
kannondai 2-1-12
Tsukuba, Ibaraki 305-8642
Phone: 81-29-838-7152
Fax: 81-29-838-7152
Email: kazutaka@nfri.affrc.go.jp

Dr Hiroshi YOSHIKURA
 Officer
 Policy Planning Division
 Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 644-29 Naka-machi
 Kodairashi
 Tokyo
 Japan
 Phone: 81-3-3595-2326
 Fax: 81-3-3503-7965
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Ryuko INOUE
 Minister
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella 60
 Rome
 Phone: 06 4799410
 Fax: 06 4885109
 Email: hideki.moronuki@mofa.go.jp

Mr Fumihiko KABUTA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representatives to
 FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella 60
 Rome
 Phone: 06 48799410
 Fax: 06 4885109
 Email: hideki.moronuki@mofa.go.jp

Mr Yasuyuki NAGARA
 Technical Adviser
 Japan Food Industry Center
 Sankaido Building, 7th Fl., Akasaka 1-9-13
 Minato-ku
 Tokyo 107-0052
 Phone: 81-3-3224-2381
 Fax: 81-3-3224-2397
 Email:

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr Ahmad HINDAWI
 Director General
 Jordan Institution of Standards and
 Metrology
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Phone: +962 6 5681099
 Fax: +962 6 5680139
 Email: hindawi@jism.gov.jo

Dr Mahmoud AL-ZOU'BI
 Food Standards Officer
 Jordan Institute of Standards and
 Metrology
 P.O. Box 941287
 Amman 11194
 Phone: +962 6 5680139
 Fax: +962 6 5681099
 Email: jism@nic.net.jo

Eng Rima H. ZU'MOT
 Director
 Health Control
 Aqaba Special Economic Zone Authority
 Aqaba
 Phone: 962 3209 1000
 Fax: 96232091017
 Email: rzumot@aseza.jo

Eng. Shadi ABU-SHAMSIEH
 Food Safety Officer
 Aqaba Special Economic Zone Authority
 Phone: 96232091000
 Fax: 96232091017
 Email: sshamsieh@aseza.jo

Dr Ghazi KLAIBI
 Jordanian Food and Drugs Administration
 Amman
 Phone: 5607144
 Fax: 5688286
 Email:

Eng. Mahmoud ABU-HAZIM
Ministry of Trade and Industry
Amman
Phone: 00962 65668136
Fax: 009625668139
Email:

Eng Ibrahim ABU ATILEH
Assistant Secretary General
Ministry of Agriculture
Amman
Phone: 9626 5686151
Fax: 9626 5686310
Email: atileh-i@moa.gov.jo

KENYA

Dr J.W. JALANG'O
Assistant Director of Veterinary Services
Ministry of Livestock Development
Veterinary Research Laboratories
Veterinary Public Health Division
P.O. Kangemi
Postal code 00625
Nairobi
Phone: 00254 02 631289
Fax: 00254 2 631273
Email:

Mr Tom K. OLIELO
Chief Principal Standards Officer (KEBS)
Kenya Bureau of Standards
P.O. Box 54974 Nairobi 00200
Phone: 254 2 502210
Fax: 254 2 503293
Email: tkolielo@kebs.org

Ms Gladys MAINA
General Manager
Quality Assurance
Kenya Plant Health Inspectorate Service
(KEPHIS)
Waiyaki Way
P.O. Box 49592
Nairobi
Phone: +254 2 440087
Fax: +254 2 448940
Email: kephis@nbnet.co.ke

Mr Samuel C. YEGON
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Kenya
Via Archimede 164
Rome
Phone: 06 8082714
Fax: 06 8082707
Email: kenroma@rdn.it

KOREA, REPUBLIC OF – CORÉE, RÉPUBLIQUE DE – COREA, REPÚBLICA DE

Dr WOO Gun-Jo
Director
Korea Food and Drug Administration
5, Nok Bon Dong
Eun Pyoung Gu
Seoul
Phone: 82-2-380-1682
Fax: 82-2-382-4892
Email: gjwoo@kfda.go.kr

Mr KIM Kyeong-Kyu
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
Rome
Phone: 06 808 8769
Fax:
Email: kimpermrep@hanmail.net

Mr KIM Jae-cheol
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Government Complex Gwocheon
Choongang-dong, Gwacheon-Gty
Gyeonggi Prov.
Seoul, Korea
Phone: 82-2-500-1854
Fax: 82-2-503-7905
Email: kjc@maf.go.kr

Dr SOHN Mun-Gi
Deputy-Director
Korea Food and Drug Administration
5 Nok Bon Dong
Eun Pyoung Gu
Seoul, Korea
Phone: 82-2-380-1733
Fax: 82-2-388-6392
Email: mgsohn@kfda.go.kr

Mr KIM Jeong-Ju
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Government complex Gu Cheon
1, Choongang-dong, Gwacheon-Gty
Gyeonggi Prov.
Rep of Korea
Phone: 82-2-500-2016
Fax: 82-2-500-1706
Email: jjk@maf.go.kr

Dr PARK Mia
Chief Research Scientist
Korea Food and Drug Administration
5 Nok Bon Dong
Eun Pyoung Gu
Seoul, Korea
Phone:
Fax:
Email: parka00@hanmail.net

Ms KWON Woojung
Senior Researcher
Korean Food and Drug Administration
5 Nok Bon Dong
Eun Pyoung Gu
Seoul, Korea
Phone: 82-2-380-1558
Fax: 82-2-383-8321
Email: wjkwon@wdw.go.kr

Ms LEE Yun Kyoung
Senior Researcher
Ministry of Health and Welfare
Government Complex Gwocheon
1 Choongang-dong, Gwacheon-Gty
Gyeonggi Prov.
Seoul, Korea
Phone: 82-2-504 6233
Fax: 82-2-504-1456
Email: yklee0104@mohw.go.kr

Dr LEE Joong Keun
Head Researcher
Korea Health Industry Development
Institute
57-1 Nolyanjin-dong
Dongjac-gu
Seoul, Korea
Phone: 82-2-2194-7488
Fax: 82-2-824-1763
Email: leejk@khidi.or.kr

Mr HAN Kyu-Jai
Senior Research Scientist
Korea Food Research Institute
46-1 Baekhyon, Bundang
Seongmam, Gyeonggi
Phone: 82-31-780-9120
Fax: 82-31-780-9264
Email: hankj@kfri.re.kr

Mr CHOI Do-hyong
International Affairs Specialist
Food Standards Team
Food Industry Promotion Division
Korea Food Research Institute
Korea
Phone: 82 31 780 9306
Fax: 82 31 780 9264
Email: choi0313@kfri.re.kr

Mr LEE Ho-joon
Research Scientist
Korea Food Research Institute
Korea
Phone: 82-31-780-9220
Fax: 82-31-780-9264
Email: hjlee@kfri.re.kr

KUWAIT - KOWEÏT

Dr Lamyah Ahmed AL-SAQQAF
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the State of
Kuwait to FAO
Via San Saba 18
Rome
Phone: 06 5754598
Fax: 06 5754590
Email: mc897@mclink.it

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

M Antoine AZZAM
Attaché
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République libanaise
Via Giacomo Carissimi 38
Rome
Phone: 06 8537211
Fax: 06 8411794
Email: liban@tiscalinet.it

LESOTHO

Mr Gilbert Kabelo MAFURA
Counsellor
Chargé d'Affaires a.i.
Alternate Permanent Representative to
FAO
Via Serchio 8
Rome
Phone: 06 8542496
Fax: 06 8542527
Email: les.rome@flashnet.it

LIBERIA - LIBÉRIA

Mrs Lily BEHNA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Liberia
Via Antonio Vivaldi 15
Rome
Phone: 06 86329034
Fax: 06 86384898
Email: liberiaembassy@hotmail.com

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -
JAMAHIRIYA ÁRABE LIBIA**

Mr Nuri Ibrahim HASAN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Socialist
People's Libyan Arab Jamahiriya to FAO
Via Nomentana 365
Rome
Phone: 06 8603880
Fax: 06 8603880
Email: faoprlby@tin.it

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Ms Edita KRISCIUNIENE
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Lithuania
Viale di Villa Grazioli 9
Rome
Phone: 06-8559052
Fax: 06-8559053
Email: comm@itemb.it

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

M Jean FALTZ
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade du Grand-Duché de
Luxembourg
Via di S. Croce in Gerusalemme 90
Rome
Phone: 06 77201177
Fax: 06 77201055
Email: amblux@mclink.it

M. Frank BIEVER
 Premier Secrétaire
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade du Grand-Duché de
 Luxembourg
 Via di S. Croce in Gerusalemme 90
 Rome
 Phone: 06 77201177
 Fax: 06 77201055
 Email: amblux@mclink.it

MADAGASCAR

M Solofoniaina RAMIARAMANANA
 Conseiller
 Chargé d'Affaires a.i.
 Ambassade de la République de
 Madagascar
 Via Riccardo Zandonai 84/A
 Rome
 Phone: 06 36300183
 Fax: 06 3294306
 Email:

Monsieur MONJA
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République de
 Madagascar
 Via Riccardo Zandonai 84/A
 Rome
 Phone: 06 36300183
 Fax: 06 3294306
 Email:

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Dr Azriman ROSMAN
 Principal Assistant Director
 Food Quality Control Division
 Ministry of Health
 Kompleks Pejabat-pejabat Kesihatan
 Level 3, Block B, Jalan Cenderasari
 50590 Kuala Lumpur
 Phone: 603-26946601
 Fax: 603-26946517
 Email: azriman@moh.gov.my

Dr Vincent NG IN HOOI
 Director of Production Division
 Department of Veterinary Services
 Level 8 & 9, Wisma Chase Perdana
 Off Jalan Semantan
 50630 Kuala Lumpur
 Phone: 603-20921872
 Fax: 603-26921871
 Email: vincent@jph.gov.my

Ms Nor Aini SUDIN
 Director of Product Development and
 Advisory Service
 Malaysian Palm Oil Board
 Ministry of Primary Industries
 P.O. Box 10720
 50480 Kuala Lumpur
 Phone: 603-8925-9952
 Fax: 603-8922-1742
 Email: noraini@mpob.gov.my

Mr Roseley KHALID
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Via Nomentana 297
 Rome
 Phone: 39-06-8411339
 Fax: 39-06-8555040
 Email: malagrirm@nettuno.it

MALI - MALÍ

M Ibrahim Bocar DAGA
 Ambassadeur
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République du Mali
 Via Antonio Bosio 2
 Rome
 Phone: 39 06 44 254058
 Fax: 39 06 44254029
 Email: ambamb.malirome@tiscali.it

M Modibo Mahamane TOURÉ
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République du Mali
 Via Antonio Bosio 2
 Rome
 Phone: 39 06 44254068
 Fax: 39 06 44254029
 Email: modimah@yahoo.com

M. Ousmane TOURÉ
 Chargé de l'hygiène et de la salubrité de
 l'environnement
 Ministère de la santé
 Bamako
 Phone: 00 (223)2225301
 Fax: 00 (223) 2230203
 Email: oussou_toure@hotmail.com

MALTA - MALTE

Dr Abraham BORG
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Malta to FAO
 Via dei Somaschi 1
 Rome 00186
 Phone: 06 6879990
 Fax: 06 6892687
 Email: maltaembassy.rome@gov.mt

Ms Mikela TABONE
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Malta to FAO
 Via dei Somaschi 1
 Rome
 Phone: 06-6879990
 Fax: 06-6892687
 Email: maltaembassy.rome@gov.mt

MAURITANIA - MAURITANIE

M Tourad OULD MOHAMED AHID
 Premier Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République islamique de
 Mauritanie
 Via Paisiello 26 Int. 5
 Rome
 Phone: 06 85351530
 Fax: 06 85351441
 Email:

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Mr Denis CANGY
 Consul and Representative of the
 Ambassador
 Consulate of mauritius
 Rome
 Phone:
 Fax:
 Email:

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Mr Jorge Antonio LÓPEZ ZARÁTE
 Subdirector para la Atención del Codex y
 Otros Organismos
 Dirección General de Normas (DGN)
 Secretaría de Economía
 Puente de Tecamachalco
 #6 Secc.Fuentes
 C.P. 53950
 Edo.México
 Ciudad de México
 Phone: 0052 55 57299480
 Fax: 0052 55 57299480
 Email: jorgez@economia.gob.mx

Quim. Amada VÉLEZ MÉNDEZ
Directora General de la Inocuidad
Agroalimentaria
Acuícola y Pesquera (SENASICA)
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural,
Pesca y Alimentación
Municipio Libre #377
7° Piso/B
Col. Santa Cruz Atoyac
03310 Mexico D.F.
México
Phone: (55) 9183-1000 Ext 34067
Fax: (55) 9183-1000 Ext. 34079
Email: amada.velez@sagarpa.gob.mx

Dr Carlos GARCÍA BOJALIL
Director de Fomento Bovino, Ovino y
Caprino
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
Municipio Libre #377-2A
Colonia Santa Cruz Atoyac
Ciudad de México, 03310
Phone: (52) 55-91831072
Fax: (52) 55 91831000 Ext.33214
Email: cgarbo@sagarpa.gob.mx

Lic. Renée SALAS GUERRERO
Subdirectora Ejecutiva de Operación
International
Comisión Federal para la Protección contra
Riesgos Sanitarios (COFEPRIS)
Secretaría de Salud
Phone: (52) 55 55 148586
Fax: (52) 55 55 148598
Email: rsalas@salud.gob.mx

Lic. Luz Estela SANTOS
Consejera
Representación Permanente de México ante
la FAO
Via Lazzaro Spallanzani 16
00161 Roma
Phone: 3906 44115231
Fax: 3906 4403876
Email: luzestela.santos@emexitalia.it

Ing. Mateo VÁZQUEZ MORALES
Miembro Vitalicio del Comité Mexicano
para la atención del Codex Alimentarius
José Antonio Torres 804, Depto.8
Col Viaducto - Piedad
08200, México, D.F.
Phone: 0052 555530 4807
Fax:
Email: mateov@att.net.mx

Ing. Raúl PORTILLO ALDRETT
Vicepresidente del Consejo de Alimentos
Canacintra
Phone: 0052-55 26222386
Fax: 0052-55 2622005
Email: rportillo@la.ko.com

Ing. Alfonso MONCADA JIMÉNEZ
Coordinador para Normas Nacionales e
Internacionales
Grupo Alimentario
Phone: 0052-55 54221450
Fax: 0052-55 56010903
Email: amoncada@yakuttmex.net

Lic. José Luis VILLICAÑA VÁZQUEZ
Secretario General del Consejo
Agroempresarial de Mesoamérica y el
Caribe
Phone: 0052-55 55793017
Fax: 0052 55 56961835
Email: villi@data.net.mx

Lic. Oscar VÁZQUEZ BUSTAMANTE
Socio del Consejo Agroempresarial de
Mesoamérica y el Caribe
Phone: 0052-55 5555728805
Fax: 0052-55 5552622603
Email: oscar.vasquez@danone.com

Lic Raul RIQUELME CACHO
Consejo Mexicano de la Carne
Vicepresidente
Leibnitz #13 -3
Col. Nueva CP 11590
Phone: 0052-55 5545 5173
Fax: 0052-55- 5545 5481
Email: riquelme@signa-alimentos.com

**MOLDOVA, REPUBLIC OF -
MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE -
MOLDOVA, REPÚBLICA DE**

Ms Ala BELEAVSCHI
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Moldova
Via Montebello 8
Rome
Phone: 06 47824400
Fax: 06 47881092
Email: ada.mol@flashnet.it

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mme Zakia DRIOUICH
Chef de la Division du Contrôle des
Produits, de Normalisation et de la
Promotion Commerciale
Ministère des pêches maritimes
Rabat
Phone: 00212 3768 8272
Fax: 00212 37 688294
Email: driouich@mpm.gov.ma

M Najib MIKOU
Directeur du développement
Etablissement autonome de Contrôle et de
Coordination des Exportations
72 Angle Boulevard
Mohammed Smiha et rue Mohammed
Baamrani- Casablanca
Phone: 00212 22 302802
Fax: 00212 22 302567
Email: mikou@eacce.org.ma

Mr Mohamed MAJDI
Chef de la Division de la Répression des
Fraudes
Direction de la Protection des Végétaux
des Contrôles Techniques et de la
Répression
des Fraudes (DPVCTRF)
B.P. 1308
Rabat
Phone: +212 37298150
Fax: +212 37297544
Email: mmajdi@iam.net.ma

M Ahmed FAOUZI
Ministre Plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade du Royaume du Maroc
Via Lazzaro Spallanzani 8-10
Rome
Phone: 06 4402524
Fax: 06 4402695
Email: ahmed.fauzi@hotmail.com

Mr Lhoussaine SAAD
Chef du Service Technique
Direction de la Protection des Végétaux des
Contrôles Techniques et de la Répression
des Fraudes (DPVCTRF)
B.P. 1308
Rabat
Phone: +212 37297543
Fax: +212 37297544
Email: isaad@dpvctrf@madrpm.ma

Mr El-Maâti BENZAOUZ
Chef de la Division de Recherche et
Développement
Laboratoire Officiel d'Analyses et de
Recherches Chimiques
Phone: 212 22 302196/98
Fax: 212 223019 72
Email: loarc@casanet.net.ma

MOZAMBIQUE

Ms Gabriela REBELLO DA SILVA
Director
National Institute for Standardization and
Quality
Ministry of Industry and Trade
Maputo
Phone: 258-1-303822
Fax: 258-1-303658
Email: innoq@emilmoz.com

NAMIBIA - NAMIBIE

Mr Moses N MUUNDJUA
Standards Officer
Ministry of Trade and Industry
Goethe Street
Private bag 13340
Windhoek
Phone: 00-264-61-2877301
Fax: 00-264-61-222576
Email: muundjua@mti.gov.na

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –
PAÍSES BAJOS**

Dr Rob J. DORTLAND
Director
Department for Nutrition and Health
Protection
Ministry of Health, Welfare and Sports
P.O. Box 20350
2500 EJ the Hague
Phone: 31-70-340-6966
Fax: 31-70-340-5554
Email: rj.dortland@minvws.nl

Mrs Annie DE VEER
Chair CCFAC
Deputy Director
Department of Food and Veterinary Affairs
Ministry of Agriculture, Nature
Management and fisheries
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
Phone: 31-70-378-5686
Fax: 31-70-378-6141
Email: a.de.veer@vva.agro.nl

Mrs Nathalie SCHEIDEGGER
Coordinator Food Safety Policy
Department of Food and Veterinary Affairs
Ministry of Agriculture, Nature
Management and Fisheries
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
Phone: 31-70-378-4693
Fax: 31-70-378-6141
Email: n.m.i.scheidegger@vva.agro.nl

Mr Gerrit M. KOORNNEEF
Food Legislation Officer
General Commodity Board for Arable
Products
P.O. Box 29739
2502 LS The Hague
Phone: 31-70-370-8323
Fax: 31-70-370-8444
Email: g.m.koornneef@hpa.agro.nl

Ms Marielle MATTHEE
Legal Consultant
T.M.C. Asser Institute
P.O. Box 30461
2500 GL, The Hague
Phone: 31-70-342-0380
Fax: 31-70-342-0346
Email: m.matthee@asser.nl

Mr Hans J. JEURING
Chairman CCPR
Senior Public Health Officer
Inspectorate for Health Protection and
Veterinary Public Health
P.O. Box 16108
2500 BC, The Hague
Phone: 31-70-340-5060
Fax: 31-70-340-5435
Email: hans.jeuring@kvw.nl

Ms Elfriede E.E. ADRIAANSZ
Codex Contact Point, The Netherlands
Ministry of Agriculture, Nature
Management and Fisheries
Department of Food and Veterinary Affairs
P.O. Box 20401
2500 EK, The Hague
Phone: 31-70-378-4104
Fax: 31-70-378-6141
Email: e.e.e.adriaansz@vva.agro.nl

**NEW ZEALAND –
NOUVELLE-ZÉLANDE –
NUEVA ZELANDIA**

Dr Steve HATHAWAY
Director
Programme Development Group
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 646
Gisborne
Phone: 64-6-867-1144
Fax: 64-6-868-5207
Email: steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Mr Sundararaman RAJASEKAR
Programme Manager (Codex)
Codex Coordinator and Contact Point for
New Zealand
New Zealand Food Safety Authority
Po Box 2835
Wellington
Phone: 64-4-463-2576
Fax: 64-4-463-2583
Email: rajasekars@nzfsa.govt.nz

Mr Daniel HERD
Policy Analyst (Codex)
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
Phone: 64-4-463-2531
Fax: 64-4-463-2583
Email: daniel.herd@nzfsa.govt.nz

Dr Bill JOLLY
Counsellor (Veterinary and Technical)
European Union
1 Square de meeus
1000 Brussels
Phone: 32-2-550-1219
Fax: 32-2-513-4856
Email: bill.jolly@mfat.govt.nz

NICARAGUA

Don José CUADRA CHAMORRO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia 16
Roma
Phone: 06 8413471
Fax: 06 85304079
Email: embanicitalia@hotmail.com

Sra. Amelia SILVA CABRERA
Ministro Consejero
Embajada de la República de Nicaragua
Via Brescia 16
Roma
Phone: 06 8413471
Fax: 06 85304079
Email: embanicitalia@hotmail.com

Lic. María Lidia SAAVEDRA
Directora de Tecnología, Normalización y
Metodología
Ministerio de Fomento, Industria y
Comercio
Edificio MIFIC
Km 5 Carretera a Masaya
Frente al Camino de Oriente
Managua
Phone:
Fax:
Email:

NIGER - NÍGER

M Adam Maiga ZAKARIAOU
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République du Niger
Via Antonio Baiamonti 10
Rome
Phone: 06 3729013
Fax: 06 3729013
Email:

NIGERIA - NIGÉRIA

Dr J. N. AKANYA
Director General/Chief Executive
Standards Organisation of Nigeria
Lekki Peninsula
13/14 Arobieke Street
Lekki- Lagos , Nigeria
Phone: 234-1-2708247
Fax: 234-1-2708246
Email: sononline@21ch.com

Mrs M. E. ESHIETT
Deputy Director
Standards Organisation Nigeria
Phone: 234-1-2708247
Fax: 234-1-2708246
Email: sononline@21ch.com

Mr R. ADAMU
Deputy Comtroller
Nigeria Customs Service
Apapa, Lagos
Phone: 234-1-5455833
Fax: 234-1-5455833
Email: adamurebiu@yahoo.com

Mr O. A. ADENOLA
Director
Strategic Grains Reserve Department
Federal Ministry of Agriculture and Rural
Development
Abuja, Nigeria
Phone: 09 2344958
Fax: 09 2344 382
Email: nsgrfma@hotmail.com

Mr George O. BAPTIST
Technical Adviser
Promasidor Nigeria Ltd.
Lagos
Nigeria
Phone: 01 492 4553 cell: 08023298231
Fax:
Email: geobap@yahoo.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mr Øystein OPDAHL
Senior Adviser
Norwegian Food Control Authority
Department for Control and Coordination
P.O. Box 8187 Dep, N-0034
Oslo
Phone: 47-23-21-6645
Fax: 47-23-21-7001
Email: oop@snt.no

Ms Margaret SLETTEVOLD
Permanent Representative to FAO
Royal Norwegian Embassy
Via delle Terme Deciane 7
Rome 100153
Phone: 39 06-571-7031
Fax: 39 06 571 70326
Email: margaret.slettevold@mfa.no

Ms Bodil BLAKER
Adviser
Ministry of Health
P.O. Box 8011 Dep, N-0030
Oslo
Phone: 47-22-24-8602
Fax: 47-22-24-8656
Email: bodil.blaker@hd.dep.no

Mr Lennart JOHANSON
Deputy Director-General
Ministry of Fisheries
P.O. Box 8118 Dep, N-0032
Oslo
Phone: 47-22-24-2665
Fax: 47-22-24-9585
Email: lennart.johanson@fid.dep.no

Mr Ola Magnus LØMO
Adviser
Ministry of Agriculture, P.O. Box 8007
Dep, N-0030
Oslo
Phone: 47 22-24-9317
Fax: 47 22-24-9559
Email: ola-magnus.lomo@id.dep.no

Mr Bjørn Røthe KNUDTSEN
Deputy Director-General
Directorate of fisheries
P.O. Box 185, N-5804
Bergen
Phone: 47 90-58524
Fax: 47 773 -84 5862
Email: bjorn-
rothe.knudsen@th.fiskeridir.dep.no

Mr Frode VEGGELAND
Researcher
Norwegian Agricultural Economics
Research Institute
Schweigaardsgt 33
P.O. Box 8024 Dep, N-0030
Oslo
Phone: 47-22-36-7239
Fax: 47-22-36-7299
Email: frode.veggeland@nilf.no

Mrs Stine WOHL SEM
Consumer Adviser
Norwegian Consumer Council
P.O. Box 8104 Dep, N-0032
Oslo
Phone: 47 23400 554
Fax: 47 23400 503
Email: stine.sem@forbrukerradet.no

PAKISTAN - PAKISTÁN

Dr Abdul SALAM
Chairman
Agricultural Prices Commission
Government of Pakistan
G-8 Markaz, Mandir Plaza
Islamabad
Phone: 9261280
Fax: 9261290
Email: drabdulsalam@mail.com

PANAMA - PANAMÁ

Sra. Mayela María ORTEGA
Tecnico Normalizador
Ministerio de Comercio e Industrias
Apartado 9658
Panamá
Phone:
Fax:
Email:

Don Pedro Adán Gordon SARASQUETA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Representación Permanente de la República
de Panamá ante la FAO
Viale Regina Margherita 239 - piso 4
Roma
Phone: 06 44265429
Fax: 06 44252332
Email: amb.pan.fao@net4free.it

Don Horacio MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Representación Permanente de la República
de Panamá ante la FAO
Viale Regina Margherita 239 - piso 4
Roma
Phone: 06 44265429
Fax: 06 44252332
Email: amb.pan.fao@net4free.it

PARAGUAY

Sra. Ana María BAIARDI QUESNEL
Consejero
Encargada de Negocios
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Embajada de la República del Paraguay
Viale Castro Pretorio 116 - piso 2
Roma
Phone: 39 06 447044684
Fax: 39 06 4465517
Email: embaparoma@virgilio.it

Sra. Rocio ABED
 Secretaria Ejecutiva
 Comité Nacional del Codex Alimentarius,
 Paraguay
 Instituto Nacional de Tecnología y
 Normalización (INTN)
 Asunción
 Phone: (595-21)-290-160
 Fax: (595-21)-293-748
 Email: codex@intn.gov.py

Sr Miguel BARRETO
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
 Roma
 Phone: 06 80691510
 Fax: 06 80691777
 Email: amb.peru@agora.stm.it

PERU - PÉROU - PERÚ

Don José MÓRAN VAL
 Embajador
 Representante Permanente ante la FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
 Roma
 Phone: 06 80691510
 Fax: 06 80691777
 Email: amb.peru@agora.stm.it

Sr. Oswaldo DEL AGUILA RAMÍREZ
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
 Roma
 Phone: 06 80691510
 Fax: 06 80691777
 Email: amb.peru@agora.stm.it

Ing. Luis Leonidas CHÁVEZ PAÍS
 Director General
 Dirección General de salud Ambiental
 Presidente de la Comisión Nacional de
 Codex Alimentarius
 Ministerio de salud
 Lima
 Phone: (511) 442-0143
 Fax: 422-6404
 Email: llchp@digesa.sld.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Mr Noel DE LUNA
 Agricultural Attaché
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Viale delle Medaglie d'Oro 112
 00136, Rome
 Phone: 39-06-3974-6717
 Fax: 39-06-988-9925
 Email: philrepfao@libero.it

Sr. Roberto SEMINARIO
 Ministro
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de la República del Perú
 Via Francesco Siacci 4 - Int. 4
 Roma
 Phone: 06 80691510
 Fax: 06 80691777
 Email: amb.peru@agora.stm.it

Mr Gilberto LAYESE
 Director O-i-C
 Bureau of Agriculture and Fisheries
 Product Standards
 Department of Agriculture
 BPI Compound Visayas Avenue
 Diliman
 Quezon City, 1101
 Phone: 632-920-6132
 Fax: 632-920-6134
 Email: bafps@yahoo.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Anna SKRZYNSKA
 Head
 National Codex FAO/WHO Contact Point
 Agricultural and Food quality Inspection
 30, Wspólna St, 00-930
 Warsaw
 Phone: 48-22-621-6421
 Fax: 48-22-2-621-4858
 Email: Kodeks@ijhar-s.gov.pl

M.Sc. Monika RZEPECKA
 Chief Specialist
 Codex FAO.WHO Contact Point Division
 Agricultural and Food Quality Inspection
 30, Wspólna St, 00-930
 Warsaw
 Phone: 48-22-621-6421
 Fax: 48-22-2-621-4858
 Email: kodeks@ijhar-s.gov.pl

Dr Wojciech HENRYKOWSKI
 President
 Polish Centre for Testing and Certification
 23A, KlobuckaSt, 02-699
 Warsaw
 Phone: 48-22-647-1071
 Fax: 48-22-647-1222
 Email: whenrykowski@pcbc.gov.pl

Ms Anna MAZURAK
 Chief Specialist
 European Union and Market Supervision
 Department
 Office for Competition and Consumer
 Protection
 1, Powstanców Warszawy Square, 00-950
 Warsaw
 Phone: 48-22-55-60800
 Fax: 48-22-826-5076
 Email:

Dr Joanna TKACZYK
 Head
 Foreign Co-operation and European
 Integration Division
 Polish Centre for Testing and Certification
 23 A, Klobucka St, 02-699
 Warsaw
 Phone: 48-22-857-9916
 Fax:
 Email: joanna.tkaczyk@pcbc.gov.pl

PORTUGAL

Dr Carlos Alberto MILHEIRIÇO DE
 ANDRADE FONTES
 Senior Adviser
 Office of Food and Agriculture Policy and
 Planning
 Ministry of Agriculture, Rural
 Development and Fisheries
 Praça do Comércio
 Lisbon
 Phone: 351-21-3819320
 Fax: 351-21-3876635
 Email: cfontes@gkpaa.min-agricultura.pt

QATAR

Dr Jassim AL-JEDAH
 Directory
 Central Food Laboratory
 P.O. Box 21266
 Doha
 Phone: +974 4432418
 Fax: +974 4353769
 Email: rcfcm@qatar.net.qa

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mme Gabriela DUMITRIU
 Counsellor
 Acting Permanent Representative to FAO
 Nicolò Tartaglia 36
 00197 Rome
 Phone: 06 8084529
 Fax: 06 8084495
 Email: amdiroma@libero.it

M Tudorel BALTA
Romanian Codex Contact Point
Food Industry Division
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
B-dul Carol 1, No 24, Sector 3
70033 Bucharest
Phone: 004021 3072700
Fax:
Email: tudorel.balta@maa.ro

Dr Narcisa GEORGESCU
Director
Sanitar- Veterinary Department
Ministry of Agriculture, Food and Forestry
B-dul Carol 1, No 24, sector 3
Bucharest
Phone: 0040 21 3480565
Fax: 0040 21 3480565
Email:

Dr Ionel CIUNT
Directeur
Direction sanitaire-veterinaire
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation
et des forêts
Carol I Avenue 24 - Secteur 3
Bucarest
Phone: 0040 260 612124
Fax: 0040 260 612124
Email: dirlabvet@zalà.astral.ro

Mrs Anca VOICU
Expert in Standardization
Romanian Standards Association (ASRO)
Str. Mendeleev, nr. 21-25
70168 Sector 1
Bucharest
Phone: +4021 3104309
Fax: +4201 3155870
Email: anca.voicu@asro.ro

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE -
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Mr Alexander G. SMIRNOV
Observer
Embassy of the Russian Federation
Rome
Phone: 06 49416 80/1
Fax: 06 491 031
Email: ambrus@flashnet.it

Mr Valery V. POPOVTSEV
Chief of Section
International Department
Ministry of Agriculture
Division for Cooperation with International
Organizations
Orlikov per., 1/11
Moscow
Phone: 7 095 2074833
Fax: 7 095 2889580
Email: v.popovtsev@defore.mex.ru

Mr Alexander V. YAKIMUSKIN
Alternate Observer
Embassy of the Russian Federation
Rome
Phone: 06 49416 80/1
Fax: 06 491031
Email: a.yamkimushkin@libero.it

Mr V.A. TUTELYAN
Director
Nutrition Institute
Academy of Medical Sciences of the
Russian Federation
2/14 Ustinsky Proezd
Moscow 109240
Phone: 7-095-2981859
Fax: 7-095-2981872
Email: tutelyan@ion.ru

Ms S.V. FILIPPOVA
 Chief
 Standards Laboratory
 Russian Federal Research Institute of
 Fisheries and Oceanography (VNIRO)
 17 V. Krasnoselskaya
 Moscow 107140
 Phone: 7 095 2649090
 Fax: 2 095 2649187
 Email: standard@vniro.ru

Ms Marina v. SYTOVA
 Head of Technological Researches and
 Standardization Department
 State Committee for Fisheries of the
 Russian Federation
 12 Rozhdestvensky Bul.
 Moscow 103031
 Phone: 7 095 928 8318
 Fax: 7 095 928 4798
 Email: sitova@fishcom.ru

Ms Kira M. MIKHLINA
 Expert
 Russian Federation Research Institute of
 Fisheries and Oceanography (VNIRO)
 17 V. Krasnoselskaya
 Moscow 107140
 Moscow
 Phone: 7 095 2649054
 Fax: 7 095 2649187
 Email: maricul@vniro.ru

**SAUDI ARABIA, KINGDOM OF -
 ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' -
 ARABIA SAUDITA, REINO DE**

Dr Khaled Ben Youssef AL-KHALAF
 Director-General
 Saudi Arabian Standards Organization
 Riyadh 11471
 P.O. Box 3437
 Phone: 4520186
 Fax: 4520167
 Email:

Mr Sirag M. MASSODE
 Director General
 General Standards Department
 Saudi Arabian Standards Organization
 Riyadh, 11471
 P.O. Box 3437
 Phone: 4520224
 Fax: 4520167
 Email:

Dr Hamad A. AL-AWFY
 Director General of Laboratories and
 Quality Control
 Ministry of Commerce and Industry
 Riyadh
 Phone: 4013265
 Fax: 4022539
 Email:

Mr Ahmed S. AL-MASHHADI
 Director
 Aquatic, Environmental and Research
 Division
 Ministry of Agriculture
 Riyadh, Saudi Arabia
 Phone: 4016666
 Fax: 96614053619
 Email: mashhadi22@hotmail.com

Mr Abdulaziz SH. SHUWAISH
 Food Specialist
 Saudi Arabian Standards Organization
 Riyadh, 11471
 P.O. Box 3437
 Phone: 4520000
 Fax: 4520167
 Email: azizsh20@hotmail.com

SENEGAL - SÉNÉGAL

M. Alassane WELE
 Deuxième Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République du Sénégal
 Via Giulia 66
 Rome
 Phone:
 Fax:
 Email:

**SERBIA AND MONTENEGRO –
SERBIE-ET-MONTÉNEGRO –
SERBIA Y MONTENEGRO**

Mr Nenad GLISIC
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of Serbia and Montenegro
Via dei Monti Parioli 20
00197 rome
Phone: 06 3200805
Fax: 06 3200868
Email: amb.jug@flashnet.it

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Elio PACIFICO
Alternate Permanent Representative to
FAO
Consul General
Via Generale Orsini 42
80132 Naples
Phone: 39 081 70640866
Fax: 39 081 7648944
Email: sierraleoneconsulate@katamail.com

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Sin Bin CHUA
Deputy CEO and Director, Food and
Veterinary Administration
Agri-Food and Veterinary Authority
5, Maxwell Road, #04-00
Tower Block, MND Complex
Singapore 069110
Phone: 65-6325-7622
Fax: 65-6220-6068
Email: chua_sin_bin@ava.gov.sg

Ms Huay-Leng SEAH
Assistant Director (Food Control)
Food and Veterinary Administration
Agri-Food and Veterinary authority
5, Maxwell Road, #18-00
Tower Block, MND Complex
Singapore 069110
Phone: 65-6325-5480
Fax: 65-6324-4563
Email: seah_huay_leng@ava.gov.sg

Dr Astrid YEO
Assistant Director (Import and Export)
Food and Veterinary Administration
Agri-Food and Veterinary Authority
5, Maxwell Road, #02-03
Tower Block, MND Complex
Singapore 069110
Phone: 65-6325-7686
Fax: 65-6220-6068
Email: astrid_yeo@ava.gov.sg

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE -
ESLOVAQUIA**

Mr Milan KOVÁČ
Director
National Focal Point for Codex
Alimentarius
Food Research Institute
Priemysel'ná 4, P.O. Box 25
82475 Bratislava 26
Phone: 00421 2 5557-4622
Fax: 00421 2 5557-1417
Email: milan.kova@vup.sk

Mr Milan PAKSI
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Slovak Republic
Via dei Colli della Farnesina 144
Rome
Phone: 06 36715206
Fax: 06 36715266
Email: paksim@pobox.sk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Ms Bosana HOCEVAR
 Minister Plenipotentiary
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Slovenia to FAO
 Via Francesco Pacelli 14b
 Rome
 Phone: 06-39366972
 Fax: 06-8081471
 Email: a.hocevar@email.telpress.it

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Dr T. VAN DE VENTER
 Director, Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828
 0001 Pretoria
 Phone: 27-12-312-0185
 Fax: 27-12-312-3162
 Email: ventert@health.gov.za

Ms V.J. CAROLISSEN-MACKAY
 Deputy Director: Food Control
 National Codex Contact Point
 Department of Health
 Private Bag X828
 0001 Pretoria
 Phone: 27-12-312-0617
 Fax: 27-12-312-3162
 Email: carolv@health.gov.za

Ms E.J. STEYN
 Deputy Director
 Directorate: Standards and Environment
 Enterprise and Industry Development
 Division
 Department of Trade and Industry
 Private Bag X84
 0001 Pretoria
 Phone: 27-12-310-9824
 Fax: 27-12-320-3525
 Email: esteyn@dti.pwv.gov.za

Ms A. LÖTTER
 Assistant Director
 Directorate: Standards and Environment
 Enterprise and Industry Development
 Division
 Department of Trade and Industry
 Private Bag X84
 0001 Pretoria
 Phone: 27-12-310-1134
 Fax: 27-12-320-1414
 Email: allotter@dti.pwv.gov.za

Ms J.M. RATHEBE
 Senior Manager
 Food Safety and Quality Assurance
 Department of Agriculture
 Private Bag X343
 0001 Pretoria
 Phone: 27-12-319-7000
 Fax: 27-12-319-6764
 Email: smfsqa@nda.agric.za

Mrs Margaret MOHAPI
 First Secretary Agriculture
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Via Tanaro 14
 00198 Rome
 Phone: 39 06 85254239
 Fax: 39 06 85254224
 Email: agri.rome@flashnet.it

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Don Felipe MITTELBRUNN GARCÍA
 Consejero Técnico de la Secretaría
 Comisión Interministerial para la
 Ordenación Alimentaria (CIOA)
 Agencia Española de Seguridad
 Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Paseo del Prado 18-20, 28071
 Madrid
 Phone: 34 91 5961346
 Fax: 34 91 5964487
 Email: fmittelbrunn@msc.es

Don Juan Carlos CALVO HUERTA
 Jefe de Servicio CIOA
 Agencia Española de Seguridad
 Alimentaria
 Ministerio de Sanidad y Consumo
 Paseo del Prado 18-20; 28071
 Madrid
 Phone: 34 91 5961440
 Fax: 34 91 5964487
 Email: jcalvo@msc.es

Don Carlos Luis DE CUENCA Y
 ESTEBAN
 Subdirector General de Planificación
 Alimentaria
 Dirección General de Alimentación
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Paseo Infante Isabel 1-28071
 Madrid
 Phone: 34 91 347 5008
 Fax: 34 91 347 5728
 Email: ccuenca@mapya.es

Dña. Elisa REVILLA GARCÍA
 Jefe de Área
 Subdirección General de Planificación
 Alimentaria (DG, Alimentación)
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Paseo Infante Isabel 1-28071
 Madrid
 Phone: 3491 3474596
 Fax: 3491 3475728
 Email: erevilla@mapya.es

Don Ernesto RÍOS LÓPEZ
 Consejero
 Representación Permanente ante la FAO
 Largo dei Lombardi 21
 00186, Roma
 Phone: 39 06 687 8762
 Fax: 39 06 687 3076
 Email: repfaos.agri@iol.it

Don Francisco MARTINEZ ARROYO
 Agregado
 Representación Permanente ante la FAO
 Largo dei Lombardi 21
 00186, Roma
 Phone: 39 06-6878762
 Fax: 39 06-6873076
 Email: repfaoes.agri@iol.it

Don José Antonio MATEOS
 Empresa Danone
 Madrid
 Phone: 34 93 2912220
 Fax: 34 93 419 6592
 Email: jose-antonio.mateos@danone.com

Sra. Mirian IZQUIERDO
 Grupo de Leche Pascual S.A.
 Madrid
 Phone: 34 91 2035500
 Fax: 34 91 767 0983
 Email:
 miriam.izquierdo@lechepascual.com

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Dr Mohamed Mahmoud EL HANAN EL
 HASSAN
 Under Secretary
 Federal Ministry of Agriculture and
 Forestry
 P.O. Box 285
 Al Gamma' Avenue
 Khartoum
 Phone: 249 22-772648
 Fax: 249 11 782027/781749
 Email:

Dr Ahmed Ibrahim YOUSIF
 Director General
 General Administration for Planning
 Federal Ministry of Animal Wealth and
 Fisheries
 P.O. Box 285
 Al Gamma' Avenue
 Khartoum
 Phone:
 Fax:
 Email:

Prof. Mohamed Said Mohamed Ali HARBI
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of the Sudan
Via Lazzaro Spallanzani 24
00161 Rome
Phone: 06 4403071
Fax: 06 4402358
Email: ambasciatadelsudan@libero.it

Dr Abdelgadir Mohamaed ABDELGADIR
Director General
SSMO
Phone:
Fax:
Email:

Mr Hamdi Abas IBRAHIM
Director
Quality Control
Federal Ministry of Agriculture and
Forestry
P.O. Box 285
Al Gamma' Avenue
Khartoum
Phone: 249 11 774688
Fax: 249 11 782077
Email:

Prof Suad H SATTI
Director
National Chemical Laboratories and Food
Safety Coordinator
Federal Ministry of Health
Khartoum
P.O. Box 287
Phone: 249-22-779789
Fax: 249-22-795164
Email: satti10@hotmail.com

Mrs Cinzia MINGIARDI
Assistant to Permanent Representative
Embassy of Sudan
Rome
Phone:
Fax:
Email:

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Ms Dudu DUBE
Senior Health Inspector
Ministry of Health
Box 5 Mbabane
Phone: 404-2431
Fax: 404-4334
Email: dudu2dube@yahoo.com.uk

Ms Khanyisile F MABUZA-IMAM
Principal Home Economics and Nutrition
Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
P.O. Box 162
Mbabane
Phone: (00268) 4050248
Fax: (00268) 4050248
Email: khanyisile.mabuza@fao.org.sz

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mr Bertil NORBELIE
Director-General
National Food Administration
SE-751 26 Uppsala
Phone: +46 18175555
Fax: +46 18105848
Email: beno@slv.se

Mr Stuart SLORACH
Deputy Director-General
National Food Administration
SE-751 26 Uppsala
Phone: +46 18175594
Fax: +46 18105848
Email: stsl@slv.se

Ms Eva ROLFSDOTTER LÖNBERG
Codex Co-ordinator for Sweden
National Food Administration
SE-751 26 Uppsala
Phone: +46 18175547
Fax: +46 18105848
Email: evlo@slv.se

Mr Michael ODEVALL
 Minister
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Sweden
 Piazza Rio de Janeiro 3
 Rome
 Phone: 06-44194252
 Fax: 06-44194762
 Email:
 michael.odevall@foreign.ministry.se

Ms Pernilla IVARSSON
 Agricultural Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of Sweden
 Piazza Rio de Janeiro 3
 Rome
 Phone: 06-44194252
 Fax: 06-44194762
 Email:
 pernilla.ivarsson@foreign.ministry.se

Mrs Kerstin JANSSON
 Deputy Director
 Food Division
 Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
 SE-103 33 Stockholm
 Phone: 46 8 405 1168
 Fax: 46 8 206496
 Email:
 kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Urs KLEMM
 Vice-director
 Swiss Federal Office of Public Health
 CH-3003 Bern, Switzerland
 Phone: 41-31-322-9503
 Fax: 41-31-322-9574
 Email: urs.klemm@bag.admin.ch

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
 Responsible, Codex Alimentarius,
 Main Unit Food Safety
 Swiss Federal Office of Public Health
 CH-3003 Bern, Switzerland
 Phone: 41-31-322-0041
 Fax: 41-31-322-9574
 Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr Jörg CSELOVSZKY
 Regulatory Affairs Manager
 Roche Vitamins Ltd
 Bldg. 241/823
 CH-4070 Basel, Switzerland
 Phone: 41-61-687-3276
 Fax: 41-61-688-1635
 Email: joerg.cselovszky@roche.com

Mrs Irina DU BOIS
 Nestec Ltd
 Avenue Nestlé 55
 CH-1800 Vevey, Switzerland
 Phone: 41-21-924-2261
 Fax: 41-21-924-4547
 Email: irina.dubois@nestle.com

SYRIAN ARAB REPUBLIC - RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE - REPÚBLICA ÁRABE SIRIA

Dr Maisoun NASRI
 Director
 Public Health Laboratories
 Ministry of Health
 Gassani Street, Al qusoor
 Damascus
 Syria
 Phone: 963 11 4413445
 Fax: 963 11 4442153
 Email: Health-min@net.sy

Mr Bachar AKBKIK
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Syrian Arab Republic
 Piazza d'Aracoeli 1
 Rome
 Phone: 06 674980
 Fax: 06 6794989
 Email:

**TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF -
TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE -
TANZANÍA, REPÚBLICA UNIDA DE**

Mr Linus GEDI
National Food Technologist
WED-Food Processing Programme
SIDO- Headquarters
Mafume Road, Upanga
P.O. Box 2476
Dar-es-Salaam
Tanzania
Phone: 255-22-2151383
Fax: 255-22-2151383
Email: WED@sido.go.tz

Dr Claude J.S. MOSHA
Chief Standards Officer
Head, Agriculture and Food Section
Codex Contact Point Officer
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar-es-Salaam
Tanzania
Phone: 255-22-2450206/2450298;mobile:
2550741 324495
Fax: 255-22-245-0959
Email: cjsmosha@yahoo.co.uk;
tbsinfo@uccmail.co.tz

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Dr Pote CHUMSRI
Permanent Representative
Permanent Representation of Thailand to
FAO
Office of Agricultural Affairs
Royal Thai Embassy
Via Cassia 929
00189 Rome
Italy
Phone: +39 0630363687
Fax: +39 0630312700
Email: thagri.rome@flashnet.it

Dr Pornprome CHAIRIDCHAI
Alternate Permanent Representative
Permanent Representation of Thailand to
FAO
Office of Agricultural Affairs
Royal Thai Embassy
Via Cassia 929
00189 Rome
Italy
Phone: +39 0630363687
Fax: +39 0630312700
Email: thagri.rome@flashnet.it

Dr Chanin CHAROENPONG
Expert in Food Standards
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Tiwanond Road
Nonthaburi 11000
Thailand
Phone: +66 2590 7030
Fax: +66 2591 8460
Email: chanin@fda.moph.go.th

Dr Palarp SINHASANI
Associate Professor
Department of Pharmacology
Faculty of Pharmaceutical Sciences
Institute of Health Research
Chulalongkorn University
Bangkok 10330
Thailand
Phone: +66 2886 8405
Fax: +66 253 2395
Email: spalarp@chula.ac.th

Mrs Oratai SILAPANAPAPORN
Assistant Director
Office of Commodity and System
Standards
National Bureau of Agricultural
Commodity and
Food Standards
LPN1 Tower, 333
Vipavadee-Rungsit Road
Lardyao, Jatujuk
Bangkok 10900
Thailand
Phone: +66 2618 8855
Fax: +66 2618 8857
Email: oratai@acfs.go.th

Ms Juntra SIRIUTHAIKORN
 Trade Officer
 Bureau of Multilateral Trade Negotiation
 Department of Trade Negotiations
 Building C
 Thanon Ratchadamnoen Klang
 Phra Nakorn
 Bangkok 10200
 Thailand
 Phone: +66 2282 6607
 Fax: +66 2280 1579
 Email: juntras@moc.go.th

Ms Ghanyapak TANTIPIPATPONG
 Vice Chairman
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center
 Zone 4, 4th Floor
 60 New Rachadapisek Rd. Klongtoey
 Bangkok 10110
 Thailand
 Phone: +66 2229 4255 ext. 153
 Fax: +66 2229 4941
 Email: thaifood@thaifoods.org

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAMM
 Vice-Chairman
 Food processing Industries Club
 The Federation of Thai Industries
 C.P. Tower 18th Floor
 313 Silom Road
 Bangrak
 Bangkok 10500
 Thailand
 Phone: +66 2631 0647
 Fax: +66 2631 0988
 Email: boonpeng@cpf.co.th

Mrs Malinee SUBVANICH
 Secretary-General
 Thai Food Processors Association
 170/22 9th Floor Ocean Tower
 New Ratchadapisek Road Klongtoey
 Bangkok 10110
 Phone: +66 261 2684-6
 Fax: +66 2281 2996-7
 Email: thaifood@thaifood.org

Mrs Rachaneepun SANTIATTANATUM
 Federation of Industries
 Phone: 66 (0) 6382226
 Fax: 66 26310988
 Email: boonpeng@cpf.co.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC
 OF MACEDONIA –
 L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
 MACÉDOINE –
 LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE
 MACEDONIA**

Mr Ivan ANGELOV
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of The Former
 Yugoslav Republic of Macedonia to FAO
 Porta Cavalleggeri, 143
 Rome
 Phone: 06 635878
 Fax: 06 634826
 Email:

Ljubica TRENCEVSKA
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Permanent Representation of The Former
 Yugoslav Republic of Macedonia to FAO
 Porta Cavalleggeri, 143
 Rome
 Phone: 06 635878
 Fax: 06 634826
 Email:

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Mr Meftah AMARA
 Directeur général des industries
 alimentaires
 Ministère de l'industrie et de l'énergie
 Tunis
 Phone: 216 71 289562
 Fax: 216 71 789159
 Email: mefteh.amara@email.ati.tn

Dr Thouraya ANNABI ATTIA
 Direction de l'hygiène du milieu et de la
 protection de l'environnement
 Ministère de la Santé Publique
 Tunis
 Phone: 216 71 576115
 Fax: 216 71576010
 Email: thouraya.attia@rns.tn

Mr Bouali SAAIDIA
 Directeur Général
 Centre technique de l'agroalimentaire
 (CTAA)
 12 rue de l'Usine Charguia II
 2035 Tunis Carthage
 Phone: 216 71 940 198
 Fax: 216 71 941 080
 Email: CTAA@email.ati.tn

M Helaoui LOTFI
 Sous-directeur
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 Environnemental des Produits
 Tunis
 Phone: 00216-71960014
 Fax: 00216-71960146
 Email: lotfi.helaoui@rns.tn

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Dr Ömer Faruk MUTLU
 Department Head of Food Control Services
 General Directorate of Protection and
 Control
 The Ministry of Agriculture and Rural
 Affairs
 Akay street No.3 Bakanliklar
 Ankara, 06100
 Phone: 90-312-4185834
 Fax: 90-312-4186523
 Email: farukm@kkgm.gov.tr

Dr Nilay DEMIR
 Technical Officer
 Food Control Services
 General Directorate of Protection and
 Control
 The Ministry of Agriculture and Rural
 Affairs
 Akay street No.3 Bakanliklar
 Ankara, 06100
 Phone: 90-312-417-41763041
 Fax: 90-312-4186523
 Email: nilayd@kkgm.gov.tr

UGANDA - OUGANDA

Ben MANYINDO
 Deputy Director
 Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6329
 Kampala
 Phone: 256-41-222367
 Fax: 256-41-286123
 Email: unbs@afsat.com

Dr Terry KAHUMA
 Executive Director
 Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6329
 Kampala
 Phone: 256-041-222367/9
 Fax: 256-041-286123
 Email: unbs@afsat.com

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Khalid Mohd. SHARIEF
 Head of Food Control Section
 Assistant Health Director
 Public Health Department
 Dubai Municipality
 Phone: +9714 206 4200
 Fax: +9714 223 1905
 Email: kmsharif@dm.gov.ae

Amina AHMAD MOHAMMED
 Head of Food & Environmental Laboratory
 Sec.
 Dubai Central laboratory Dept.
 Dubai Municipality
 Phone: +9714 301 1619
 Fax: +9714 335 8448
 Email: aamohammed@dm.gov.ae

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
 REINO UNIDO**

Ms Barbara RICHARDS
 Head of
 Corporate Secretariat,
 Consumers and International Division
 Food Standards Agency
 Room 612c, Aviation House
 125 Kingsway
 London
 WC2B 6NH
 Phone: 44-207-276-8610
 Fax: 44-207-276-8614
 Email:
 barbara.richards@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Michael WIGHT
 Head of European Union and
 International Strategy Branch
 Food Standards Agency
 Room 619c, Aviation House
 125 Kingsway
 London
 WC2B 6NH
 Phone: 44-207-276-8183
 Fax: 44-207-276-8004
 Email:
 michael.wight@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr. Elsa MURANO
 Under Secretary
 Office of Food Safety
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 227E-Jamie Whitten Building
 Washington, DC 20250
 Phone: (202) 720-0351
 Fax: (202) 690-0820
 Email: Elsa.Murano@usda.gov

Mr Thomas BILLY
 Special Advisor for Codex
 and International Food Safety Issues
 Office of the Secretary
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 544A-Jamie Whitten Building
 Washington, DC 20250
 Phone: (202) 690-1578
 Fax: (202) 690-2119
 Email: Thomas.Billy@usda.gov

Dr Jim BUTLER
 Deputy Under Secretary
 Farm and Foreign Agricultural Services
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 205E-Jamie Whitten Building
 Washington, DC 20250
 Phone: (202) 720-7107
 Fax: (202) 720-8254
 Email: Jim.Butler@usda.gov

Mr Richard CHRISS
 Senior Counselor
 Office of the Under Secretary for
 International Trade
 U.S. Department of Commerce
 1401 Constitution Avenue, NW
 Room 3427-HCHB
 Washington, DC 20230
 Phone: (202) 482-8243
 Fax: (202) 482-6330
 Email: Richard_Christ@ita.doc.gov

Mr Hans KLEMM
Director
Office of Agriculture, Biotechnology and
Textile Trade Affairs
Bureau for Economic and Business Affairs
Room 3831A
U.S. State Department
2201 C Street, NW
Washington, DC 20520
Phone: (202) 647-3090
Fax: (202) 647-1894
Email: klemmhg@state.gov

Mr L. Robert LAKE
Director
Office of Regulations and Policy
Center for Food Safety and Applied
Nutrition (HFS-4)
U.S. Food and Drug Administration
Harvey W. Wiley Federal Building
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Phone: (301) 436-2379
Fax: (301) 436-2668
Email: RLake@cfsan.fda.gov

Mr David P. LAMBERT
Counsellor (Agricultural Affairs)
Alternate Permanent Representative
U.S. Mission to the U.N. Agencies in Rome
U.S. Department of Agriculture
Via Sardegna, 49
00187 Rome, Italy
Phone: 39 (06) 4674-3507
Fax: 39 (06) 4788-7047
Email: lambertd@fas.usda.gov

Ms Jean-Mari PELTIER
Counselor to the Administrator
Headquarters
U.S. Environmental Protection Agency
Ariel Rios Building North
1200 Pennsylvania Avenue, NW
Room 3304
Washington, DC 20460
Phone: (202) 564-7960
Fax: (202) 501-1328
Email: peltier.jean-mari@epa.gov

Dr. Ed SCARBROUGH
U.S. Manager for Codex
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 4861-South Building
Washington, DC 20250
Phone: (202) 205-7760
Fax: (202) 720-3157
Email: Ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Mr Richard WHITE
Office of the U.S. Trade Representative
600 17th Street, NW
Winder Building
Room 415
Washington, DC 20508
Phone: (202) 395-9582
Fax: (202) 395-4579
Email: Rwhite@ustr.gov

Mr C.W. MCMILLAN
C.W. McMillan Company
P.O. Box 10009
Alexandria, VA 22310
Phone: (703) 960-1982
Fax: (702) 960-4976
Email: cwmco@aol.com

Mr Johnnie G. NICHOLS
Director
Technical Services
National Milk Producers Federation
2101 Wilson Blvd.
Arlington, VA 22201
Phone: (703) 243-6111, Ext. 344
Fax: (703) 841-9328
Email: jnichols@nmpf.org

Ms Peggy ROCHETTE
Sr. Director of International Policy
National Food Processors Association
1350 I Street, NW
Washington, DC 20005
Phone: (202) 639-5921
Fax: (202) 639-5991
Email: prochet@nfpa-food.org

Mr Steve HAWKINS
International Affairs Specialist
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 4869-South Building
Washington, DC 20205
Phone: (202) 690-1022
Fax: (202) 720-3157
Email: Stephen.hawkins@usda.gov

Dr. Karen HULEBAK
Assistant Administrator
Office of Public Health and Science
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 341E-Jamie Whitten Building
Washington, DC 20205
Phone: (202) 720-2644
Fax: (202) 690-2980
Email: Karen.Hulebak@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE
Environmental Protection Agency
Ariel Rios Building, (7506C)
1200 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20460
Phone: (703) 305-5689
Fax: (703) 305-5689
Email: lowe.maryfrances@epa.gov

Mr Bryce QUICK
Assistant Administrator
Office of Public Affairs, education and
Outreach
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 331E-Jamie Whitten Building
Washington, DC 20205
Phone: (202) 720-8217
Fax: (202) 690-3219
Email: Bryce.Quick@usda.gov

Dr. Stephen SUNDLOF
Director
Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
7519 Standish Place (HFV-1)
Metro Park N. 4
Rockville, MD 20855
Phone: (301) 827-2950
Fax: (301) 827-4401
Email: ssundlof@cvm.fda.gov

Mr H. Michael WEHR
Assistant to the Director
Office of Constituent Operations, (HFS-
550)
Food and Drug Administration
Harvey W. Wiley Federal Building
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Phone: (301) 436-1725
Fax: (301) 436-2612
Email: Michael.Wehr@cfsan.fda.gov

Mr Kyd D. BRENNER
Partner
DTB Associates, Llp
1001 Pennsylvania Avenue, NW
Sixth Floor
Washington, DC 20004
Phone: (202) 661-7098
Fax: (202) 661-7093
Email:
kbrenner@dtbassociates.com;www.dtbasso
ciates.com

Ms Jane EARLY
Promar International
1101 King St, St 444
Alexandria, VA 22314
Phone: (703) 838-0602
Fax: (703) 739-9098
Email: jearley@promarinternational.com

Dr. Hugh W. EWART
President
California Citrus Quality Council
210 Magnolia Avenue
Suite 3
Auburn, CA 95603
Phone: (530) 885-1894
Fax: (530) 885-1546
Email: ccqc1946@pacbell.net

Mr Eric BOST
Under Secretary
Office of Food, Nutrition and Consumer
Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 240E - Jamie Whitten Building
Washington, DC 20250
Phone: (202) 720-7711
Fax:
Email: eric.bost@usda.gov

Dr Chuck LAMBERT
Deputy Under Secretary
Office of Marketing and Regulatory
Programs
1400 Independence Avenue, SW
Room 240E - Jamie Whitten Building
Washington, DC 20250
Phone: (202) 720 7813
Fax:
Email: chuck.lambert@usda.gov

Mr Danny SPELLACY
Special Assistant to the Under Secretary
Office of Food Safety
1400 Independence Avenue, SW
Room 240E - Jaime Whitten Building
Washington, DC 20250
Phone: (202) 720-7356
Fax:
Email: daniel.spellacy@usda.gov

Ms Linda SWACINA
Deputy Administrator
Food Safety and Inspection Service
Us Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Room 331 - Jamie E. Whitten Building
Washington, D.C. 20250
Phone: (202) 720 7900
Fax: (202) 690 0158
Email: linda.swacina@usda.gov

Ms Audrey TALLEY
Deputy Director
FSTSO/ITP
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Room 5545-South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
Phone: (202) 720-9408
Fax: (202) 690 0677
Email: talley@fas.usda.gov

URUGUAY

Ing Agr. Ana BERTI
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Avda Millán 4703
Montevideo
Phone: 598 2 3093069
Fax: 598 2 3092219
Email: aberti@mgap.gub.uy

Dra Laura GALARZA
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República Oriental
del Uruguay
Via Vittorio Veneto 183
00187 Roma
Italia
Phone: +39 06 4821776
Fax: +39 06 4823695
Email: uruguay@tuttoptmi.it

Don Juan Angel RODRIGUEZ SERVETTI
 Av. Brasil 2882/501
 Montevideo
 Phone:
 Fax:
 Email:

VENEZUELA

Lic María M. TORO
 Secretaria Ejecutiva del CNC
 Directora General de SENCAMER
 Av. Libertador, Caracas
 Phone: 0058 212 7612131
 Fax:
 Email: sencamer@cantu.net

Don Carlos Luis POZZO BRACHO
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de la República Bolivariana de
 Venezuela
 Via Nicolò Tartaglia 11
 Roma
 Phone: 06 8079797
 Fax: 06 8084410
 Email: embaveit@iol.it

Don Freddy LEAL PINTO
 Agregado Agrícola
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República Bolivariana de
 Venezuela
 Via Nicolò Tartaglia 11
 Roma
 Phone: 06-8079797
 Fax: 06-8084410
 Email: embaveit@iol.it

VIET NAM

Dr Manh Hai BUI
 Vice Minister
 Ministry of Sciences and Technology
 Chairman of Vietnam Codex Alimentarius
 Committee
 Phone:
 Fax:
 Email:

Dr Thi Hong Minh NGUYEN
 Vice Minister for Ministry of Fishery
 Vice-Chairwoman of Vietnam Codex
 Alimentarius Commission
 Phone: 84-4-7719619
 Fax: 84-4-7716702
 Email: h_minhvan@yahoo.com

Dr Nguyen HUU THIEN
 Director General
 Directorate for Standards and quality
 Vice-Chairman of Vietnam Codex
 Alimentarius Commission
 Hanoi
 Phone: 84-4-9424121
 Fax: 84-4-9422418
 Email: nguyenuuthien@hn.vnn.vn

Ms Nguyen THI TUYET VAN
 Deputy Director-General
 LAVIE Company LTD
 Member of Codex Alimentarius
 Commission
 Hanoi
 Phone: 84-72-826801/821641
 Fax: 84-72-829740
 Email: van.nguyen@laviewater.com;
 vanlavie@hcm.vnn.vn

Mr Binh LE DUY
Vice-director
NAFIQACEN Branch 4
National Fisheries Inspection and quality
Assurance Centre
Ministry of Fisheries
10 Nguyen Cong Hoan Street
Ba Dinh District
Hanoi 00844
Phone: 00 84-4 831-0983
Fax: 00 84-4 831-7221
Email:
nafiqacen@mofi.gov.vn/nvnafiqacen@hn.v
nn.vn

Mr Chi Thank NGUYEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Socialist Republic of Viet
Nam
Via Clitunno 34-36
Rome
Phone: 06 8543223
Fax: 06 8548501
Email: thank8vn@yahoo.com

YEMEN - YÉMEN

Mr Omar Ali ABDULLAH AL-KUHALI
Yemen Standardization Metrology and
Quality Control Organization
Al-zoberi street
Industrial Complex
Sana'a
Phone: 408608/9
Fax: 00967-1-402636/219980
Email: ysmqco@y.net.ye

Mr Abdu Wabab Mohammed SABRAH
Manager of Rosabah Dairy Farm and Head
of the Yemeni Dairy Association
Sana'a
Phone:
Fax:
Email:

ZAMBIA - ZAMBIE

Mrs Christabel Kunda MALIJANI
Ministry of Health
Box 30205
Lusaka
Zambia
Phone: 253040
Fax: 25 33 44
Email:

ZIMBABWE

Mrs Mary M MUCHADO
Permanent Representative of the Republic
of Zimbabwe to FAO
Embassy of the Republic of Zimbabwe
Via Virgilio 8
00193 Rome
Italy
Phone: 39 06 68308282
Fax: 39 06 68308324
Email: zimrome@worldonline.it

Dr D. B. NHARI
Ministry of Health
Harare
Phone:
Fax:
Email:

Mrs Rudo Grace MANYARARA
Alternate Permanent Representative of the
Republic of Zimbabwe to FAO
Embassy of the Republic of Zimbabwe
Via Virgilio 8
00193 Rome
Italy
Phone: 39 06 68308282
Fax: 39 06 68308324
Email: zimrome@worldonline.it

UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA ATÓMICA**

Mr David H. BYRON
Head
Food and Environmental Protection Section
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in Food and Agriculture
Vienna
Phone: 43 1 260021638
Fax: 43 1 26007
Email: D.Byron@iaea.org

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES

**AFRICAN REGIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE NORMALISATION**

Mr Damian Udenna AGBANELO
Secretary General
African Regional Organization for Standardization
P.O. Box 57363
Nairobi 00200
Phone: (254 2) 224561
Fax: (254 2) 218792
Email: arso@bidii.com

**ARAB INDUSTRIAL DEVELOPMENT AND MINING ORGANIZATION
ORGANISATION ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES MINES
ORGANIZACIÓN ÁRABE PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL**

Mr Mahmoud KHASAWNEH
Supervisor of Standardization, Quality and Metrology
Divisions
AIDMO Center of Standardization, Quality and Metrology
Khatauat Junction on France Street P.O. Box 8019
United Nations 10102 Rabat - Morocco
Phone: 212 37 77 2600/01/04
Fax: 212 37 77 21 88
Email: aidmo@arifonet.org.ma

**COCOA PRODUCERS ALLIANCE
ALLIANCE DES PAYS PRODUCTEURS DE CACAO
ALIANZA DE PRODUCTORES DE CACAO**

Mr Nanga Paul COULIBALY
Head of Scientific Department
National Assembly Comolex
Tawafa Balewa Square
P.O. Box 1718
Lagos, Nigeria
Phone: 01-263-5574
Fax: 01-263-5684
Email: cnanga@copal-cpa.org

**COUNCIL OF MINISTERS OF THE EUROPEAN UNION
(EC COUNCIL)**

Mr Kari TÖLLIKKÖ
Principal Administrator
General Secretariat of the Council of the EU
Rue de Loi 175
B-1048 Brussels
Phone: 32-2-285 7841
Fax: 32-2-2856198
Email: kari.tollikko@consilium.eu.int

Mr Marc SCHOBER
Head of Unit
General Secretariat of the Council of the EU
Rue de Loi 175
B-1048 Brussels
Phone: 32-2-285-6450
Fax: 32-2-285-6198
Email: marc.schober@consilium.eu.int

Ms Gilberte REYNDERS
General Secretariat of the Council of the EU
Rue de Loi 175
B-1048 Brussels
Phone: 32-2-285-8082
Fax: 32-2-285-9425
Email: gilberte.reynders@consilium.eu.int

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPÉENNE
COMISIÓN EUROPEA**

M Willem PENNING
Chef d'Unité "Nutrition Animale"
Direction Générale Santé et protection des consommateurs
Bruxelles
Phone:
Fax:
Email:

M Alejandro CHECCHI LANG
Directeur
"Phytoproductes, santé et bien-être des animaux, questions internationales"
Direction générale santé et protection des consommateurs
Bruxelles
Phone:
Fax:
Email:

Mr Henri BELVÈZE
Deputy Head of unit
Health and Consumer Protection Directorate-General (SANCO)
Rue Froissant 101
B-1049 Brussels
Phone: 32-2-296-2812
Fax: 32-2-299-8566
Email: henri.belveze@cec.eu.int

Ms Sybilla FRIES
Legal Service
B-1049 Brussels
Phone: 32-2-295-9213
Fax:
Email: sybilla.fries@cec.eu.int

Mme Rodriguez SANCHEZ BEATO ALMUDENA
Administrateur
Unité "Nutrition animale"
Direction Générale Santé et Protection des consommateurs
Bruxelles
Phone:
Fax:
Email:

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN PARA LA AGRICULTURA**

Mr Tim O'BRIEN
Especialista, Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos
Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura
Apartado Postal 55
2200 Coronado
Costa Rica
Phone: 506-216 0288
Fax:
Email: tim.obrien@iica.ac.cr

**INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS
OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES
OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS**

Dr Bernard VALLAT
Directeur Général
12 rue de prony
75017 Paris, France
Phone: 33(0) 1 44 151888
Fax: 33(0)1 42 670987
Email: b.vallat@oie.int

**INTERNATIONAL OLIVE OIL COUNCIL
CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL
CONSEJO OLEÍCOLA INTERNACIONAL**

Mme Bernadette PAJUELO
Chef de l'unité de Chimie Oléicole et d'Élaboration des normes
Principe de Vargara 154
28002 Madrid
Phone: 3491 5903638
Fax: 3491 5631263
Email: iooc@internationaloliveoil.org

**LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ÉTATS ARABES
LIGA DE LOS ESTADOS ÁRABES**

Mr Fathi ABU ABED
Adviser
Via Nomentana 133
Rome
Phone: 06 44249994
Fax: 06 4411 9915
Email: info@legaraba.org

OFFICE INTERNATIONAL DE LA VIGNE ET DU VIN

M Yann JUBAN
Administrateur de l'Unité "Economie vitivinicole, droit, réglementation - Commission N° 3 - et
Relations avec les Organisations Internationales"
Phone: 0033 144 948095
Fax: 0033 142 669063
Email: yjuban@oiv.int

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Mrs Serra AYRAL
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
WTO/OMC
154 rue de Lausanne
1211 Geneva, Switzerland
Phone: 41-22-739-5465
Fax: 41-22-739-5760
Email: serra.ayral@wto.org

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

49TH PARALLEL BIOTECHNOLOGY CONSORTIUM

Prof. Philip L. BEREANO
Co-Director
3807 S. Mc Clellan St.
Seattle, Washington, 98144
USA
Phone: (206) 543-9037
Fax: (206) 543-8858
Email: pbereano@u.washington.edu

Mr Elliott PEACOCK
Research Associate
International Food Policy
3807 S. Mc Clellan St.
Seattle, Washington 98144, USA
Phone:
Fax:
Email: peacock@u.washington.edu

ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE AVICULTURA

Dr J. Isidro MOLFESE
Executive Secretary
ALA Codex Observer
Arce 441-3 "F"
C1426BSE Buenos Aires
Phone: 54-11-4774-4770
Fax: Cell: 54-11-9-4539-2595
Email: molfese@cuidad.com.ar

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION

Mr Guy VALKENBORG
50, Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Phone: 0032 1 218 14 70
Fax:
Email:

Mr Mikael Connie SVENSSON
50, Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Phone: 0032 2 218 14 70
Fax:
Email:

Prof Colette SHORTT
50, Rue de l'Association
1000 Brussels
Belgium
Phone: 0032 2 2181470
Fax:
Email:

ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC SOCIETIES

Mrs Hertha DEUTSCH
AOECS Codex/Labelling Affairs
Anton Baumgartner Strasse 44/C5/2302
A-1230 Vienna
Phone: 43-(0) 1-6671887
Fax:
Email: hertha.deutsch@utanet.at

BIOPOLYMER INTERNATIONAL

Mr Jean-Claude ATTALE
Vice-Président
85, Bd Haussmann
F-75008 Paris
Phone:
Fax:
Email:

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION

Dr Michael PHILLIPS
Executive Director
Food and Agriculture
Biotechnology Industry Organization
1225 Eye St. NW Suite 400
Washington, D.C. 2005-5958
Phone: (202) 962-9200
Fax: (202) 962-9201
Email: mPhillis@bio.org

Dr Janet COLLINS
Global Regulatory Director
Monsanto Co.
600 13th Street NW
Washington, D.C. 20005
Phone: (202) 383-2861
Fax: (202) 783-1924
Email: janet.e.collins@monsanto.com

COMITÉ DES FABRICANTS D'ACIDE GLUTAMIQUE DE L'UE

Mr Philippe GUION
Executive Secretary
c/o Ajinomoto Eurolysine
153, rue de Courcelles
75817 Paris Cedex 17
Phone: 33-1-44-401229
Fax: 33-1-44-401215
Email: guion_Philippe@eli

Yoko OGIWARA
Ajimoto EHO
153, rue de Courcelles
75817, Paris Cedex 17
Phone: 33-1-47-669863
Fax: 33-1-47-669856
Email: yoko_ogiwara@ehq.ajinomoto.com

**EUROPEAN COMMITTEE OF SUGAR MANUFACTURERS
COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE
COMITÉ EUROPEO DE FABRICANTES DE AZÚCAR**

Dr Nathalie HENIN
Scientific Counsellor
Comité Européen des Fabricants de Sucre
Avenue de Tervuren 182
B-1150 Bruxelles
Phone: 322-762-0760
Fax: 322-771-0026
Email: henin@cefs.org

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK INDUSTRIES OF THE EU
CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE
CONFEDERACIÓN DE INDUSTRIAS AGRO-ALIMENTARIAS DE LA UE**

Mr Dominique TAEYMANS
Director
Scientific and Regulatory Affairs CIAA
Avenue des Arts 43-1040
Bruxelles
Phone: 0032(0) 2 5141111
Fax: 0031(0) 2 5112905
Email: d.taeymans@ciaa.be

**CONSUMERS INTERNATIONAL
ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS**

Dr Michael Kevin HANSEN
Senior Research Associate
Consumer Policy Institute
Consumers Union
101 Truman Avenue
Yonkers, New York 10703-1057
Phone: 914-378-2452
Fax: 914-378-2928
Email: hansmi@consumer.org

Ms Diane MC CREA
The Food Consultancy
127 Havannah Street
Cardiff Bay
Wales CF10 5SE
Phone: 44 2920 452 776
Fax: 44 2920 452 776
Email: diane@mccreal.demon.co.uk

Samuel Jasper OCHIENG
Chief Executive
Consumer Information Network
P.O. Box 7569, Nairobi
Phone: 254 20 781131
Fax: 254 20 797944
Email: cin@insightkenya.com

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION

Dr John HATHCOCK
Vice President, Nutritional and Regulatory Science
Council for Responsible Nutrition
1828 L St., NW, suite 900
Washington, DC 20036-5114
Phone: 1-202-776-7955
Fax: 1-202-204-7980
Email: jhathcock@crnusa.org

Mr Eddie F. KIMBRELL
13209 Moss Ranch Lane
Fairfax, VA 22033 USA
Phone: 1-703-631-9187
Fax: 1-703-631-3866
Email: edkim@aol.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Mr Mark MANSOUR
Attorney
Avenue Louise 143
1050 Brussels
Phone: 32-2-542-0410
Fax: 32-2-542-0419
Email: mansour@khlaw

Mr Warren STRAUSS
Director, Int'l Organization
Monsanto Company
600 13th St.NW
Washington, D.C. 20005
Phone: 202-383-2845
Fax:
Email: WARREN.M.STRAUSS@MONSANTO.COM

EUROPEAN ASSOCIATION FOR BIOINDUSTRIES

Dr Dirk KLONUS
Av.de l'Armée n° 6
B-1040 Brussels
Phone: 32-2-735-0313
Fax: 32-2-735-4960
Email: dirk.klonus@bayercropscience.com

EUROPEAN FEED MANUFACTURERS FEDERATION

Mr Alexander DÖRING
Secretary general
223 rue de la Loi-box3
B-1040 Belgium
Phone:
Fax:
Email:

EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH ASSOCIATION

Ms Patty RUNDALL
20 rue de Contern
5955 Itzig
Luxembourg
Phone:
Fax:
Email:

FEDERATION OF EUROPEAN FOOD ADDITIVES AND FOOD ENZYMES INDUSTRIES

Mr Didier BIEBAUT
Manager
FEDIMA
Industrialaan 25
1702 Grout-Bugaarden
Belgium
Phone: 32 (0) 2 4814354
Fax: 32 (0) 2 4814400
Email: dbiebaut@puzatar.com

GREENPEACE INTERNATIONAL

Mr Bruno HEINZER
c/o Greenpeace
Postfach,8031 Zurich, Switzerland
Phone: 41-1-447-4141
Fax: 41-1-447 4199
Email: bheinzer@ch.greenpeace.org

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS

Dr F.F. BUSTA
Professor Emeritus, Food Microbiology
Emeritus Head of Department ,FSN
College of Agricultural, Food and Environmental Sciences
College of Human Ecology
225 Food Science and Nutrition
University of Minnesota
1334 Eckles Avenue, St. Paul MN 55108-6099
Phone: 612-624-3086
Fax: 612-625-5272
Email: fbusta@tc.umn.edu

Dr Mark MCLELLAN
President, Institute of Food Technologists
Director and Professor
Institute of Food Science and Engineering
1500 Research Parkway, Suite A220
Texas A&M University
College Station, TX 77845 USA
Phone: 979-862-2032
Fax: 979-458-3405
Email: mrm@tamu.edu

INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS

Mr Giampiero GRISANTI
FEDERSALUS
Via Paolo di Dono 131
01042 Roma
Italy
Phone:
Fax:
Email: grisanti@libero.it

Mr David PINEDA EREÑO
Manager
Regulatory Affairs
50 Rue de l'Association 1000
Brussels
Belgium
Phone: 0032(0) 2209 1155
Fax: 0032(0) 22233064
Email: davidpineda@iadsa.be

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS DE
PRODUITS ALIMENTAIRES
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES DE ALIMENTOS PARA EL
CONSUMIDOR**

Mr Bruce SILVERGLADE
President
1875 Connecticut Avenue N.W.
Suite 300
Washington, D.C. 20009
USA
Phone: (202) 332-9110 Ext.337
Fax: (202) 265-4954
Email: bsilverglade@cspinet.org

Ms Satoko ENDO
Japan Offspring Fund
2F 2-5-2 Koji Machi
Chiyoda-ku
Tokyo 102-0083
Phone: 81-3-5276-0256
Fax: 81-3-5276-0259
Email: satoko.endo@japan.email.ne.jp

Ms Natsuko KUMASAWA
Japan Offspring Fund
2F 2-5-2 Koji Machi
Chiyoda-ku
Tokyo 102-0083
Phone: 81-3-5276-0256
Fax: 81-3-5276-0259
Email: natsuko@japan.email.ne.jp

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK

Ms Elisabeth STERKEN
Director INFACCT Canada/IBFAN North America
Phone: 416-595 9819
Fax: 416-591-9355
Email: esterken@infactcanada.ca

**INTERNATIONAL BANANA ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA BANANE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DEL BANANO**

Ms Cecilia GASTON
Managing Scientist
Exponent
1730 Rhode Island Ave., NW, Suite 1100
Washington, DC 20036
Phone: (202) 293-5374
Fax: (202) 293-5377
Email: cgaston@exponent.com

**INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL**

Mr Kazuo ONITAKE
Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Co-op Plaza
3-29-8, Shibuya, Shibuyaku
Tokyo, Japan 150-8913
Phone: 81-3-5778-8109
Fax: 81-3-5778-8008
Email: kazuo.onitake@jccu.coop

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATION

Ms Mari STULL
Executive Secretariat
Park Leopold, Rue Wiertz 50
1050 Brussels, Belgium
Phone: 32-2-286-1969
Fax: 202-337-9400
Email:

Mr Philippe CARADEC
Vice-President, Regulatory Affairs
The Dannon Company, Inc
120 White Plains Road
Tarrytown, NY 10591-5536
Phone: (914) 366 5784
Fax:
Email: philippe.caradec@danone.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITIÉRIE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Joerg SEIFERT
Technical Manager
Diamant Building
80 Boulevard Auguste Reyers
B-1030 Brussels
Belgium
Phone: 32 2 706 86 43
Fax: 32 2 733 0413
Email: jSeifert@fil-idf.org

Mr Claus HEGGUM
Head of Department
Danish Dairy Board
Frederiks Alle 22
DK-8000 Aarhus C,
Denmark
Phone: 45 87 31 2000
Fax: 45 87 31 2001
Email: ch@mejeri.dk

Mr Thomas KÜTZEMEIER
Verband der Deutschen Milchwirtschaft
Meckenheimer Allee 137
D-53115 Bonn
Germany
Phone: 00 49 228 982430
Fax: 00 49 228 9824320
Email: info@vdm-deutschland.de

INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL HEALTH

Mr Dennis ERPELDING
Elanco Government Relations, Public Affairs and Communications
ELANCO ANIMAL HEALTH
500 East 96th Street, Suite 125
Indianapolis, IN 46240
Phone: 317-276-2721
Fax: 317-433-6353
Email: dle@lilly.com

Dr Robert LIVINGSTON
Director of International Affairs and Regulatory Policy
Animal Health Institute
1325 G street, NW Suite 700
Washington, DC 20005-3104
Phone: 1-202-637-2440
Fax: 1-202-393-1667
Email: rlivingston@ahi.org

Dr Raul J. GUERRERO
Federacion Latinoamericana de la Industria para la Salud Animal (FILASA)
2424 West 131st Street
Carmel IN 46032
U.S.A.
Phone: 317-844-4677
Fax: 317-844-4677
Email: guerreo_raul_j@yahoo.com

**INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Mr Nils FARNERT
Expert
Sweden
Phone:
Fax:
Email:

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

Mr Paul ZWIKER
Postfach 45
CH-9220
Bischofszell
Phone: 41-71-4200644
Fax: 41-71-4200643
Email: zwiker@bluewin.ch

INTERNATIONAL FROZEN FOODS ASSOCIATION

Mr Robert GARFIELD
Senior Vice President of Public Policy
International Frozen Foods Association
2000 Corporate Ridge - Suite 1000
McLean, VA 22102 USA
Phone: (703) 821-0770
Fax: (703) 821-1350
Email: rgarfield@affi.com

INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL COMMITTEE

Hiroyuki ISHII
Chief Executive Officer
International Glutamate Technical Committee
Hatchobori 3-9-5
Chuo-ku, Tokyo 104-0032
Japan
Phone: 81 (0) 80 35258 1900
Fax: 81 (0) 3 5250 8403
Email: hiroyuki_ishii@e-igtc.org

Atsushi OKIYAMA
Scientific Adviser
International Glutamate Technical Committee
Hatchobori 3-9-5
Chuo-ku, Tokyo 104-0032
Japan
Phone: 81 (0) 80 3528 1900
Fax: 81 (0) 3 5250 8403
Email: atsushi_okiyama@e-igtc.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE FLAVOUR INDUSTRY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS
AROMATIQUES
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA INDUSTRIA AROMÁTICA**

Dr Thierry CACHET
IOFI Scientific Director
Square Marie-Louise 49
B-1000 Brussels
Belgium
Phone: 32 2 238 9903
Fax: 32 2 230 0265
Email: tcachet@iofiorg.org

INTERNATIONAL SOFT DRINKS COUNCIL

Ms Paivi JULKUNEN
International Soft Drinks Council
1101 16th Street, NW
Washington, DC 20036, USA
Phone: 1- (202) 463-6790
Fax: 1 -(202) 463-8172
Email: isdc@nsda.com

Mr Alain BEAUMONT
UNESDA-CISDA
Bvd St Michel 77-79
1040 Brussels,
Belgium
Phone: 32-2-7434050
Fax: 32-2-732 5102
Email: abeaumont@agep.be

Dr Shuji IWATA
Chair, Technical Committee
Japan Soft Drinks Association
3-3-3- Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
Tokyo, Japan
Washington, DC 20036
Phone: 332707300
Fax: 332707306
Email: info.isdc@j-sda.or.jp

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Dr Andrée BRONNER
194, rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: 33/(0) 153 458787
Fax: 33/(0) 153 458780
Email: andree.bronner@wanadoo.fr

Ms Alice GRAVEREAUX
194, rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: 33 (0) 1 53 45 87 87
Fax: 33 (0) 1 53 45 87 80
Email: alice.gravereaux@wandoo.fr

INTERNATIONAL TREE NUT COUNCIL

Ms Julie ADAMS
Member of the Scientific Committee
International Tree Nut Council
Calle Boule 2
E-43201 Reus
Spain
Phone: 34-977-331-416
Fax: 34-977-331-028
Email: jadam@almondboard.com

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND TECHNOLOGY
UNION INTERNATIONALE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRES
UNIÓN INTERNACIONAL DE CIENCIA Y TECNOLOGÍA DE LA ALIMENTACIÓN**

Ing. Eduardo MENDEZ
P.O. Box 60 - 486
México D.F. 03800
Phone: 52 55 55950916
Fax: 52 55 5595 8882
Email: ermendezmx@terra.com.mx

**MARINALG INTERNATIONAL
WORLD ASSOCIATION OF SEAWEED PROCESSORS**

Dr Pierre P. KIRSCH
General Secretary
85 boulevard Haussmann
75008 Paris
Phone: 33(0) 1 42 654158
Fax: 33(0) 1 42 65 0205
Email: marinalg@marinalg.org

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE RECHERCHE SUR LE SUCRE**

Mr Riaz KHAN
Director-General
Reading University
United Kingdom
Phone:
Fax:
Email:

SECRETARIAT
SECRÉTARIAT
SECRETARÍA

Dr Alan W. RANDELL
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: +39-06-570-54390
Fax: +39-06-570-54593
Email: alan.randell@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39-06-570-55826
Fax: 39-06-570-54593
Email: selma.doyran@fao.org

Ms Annamaria BRUNO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39-06-570-56254
Fax: 39-06-570-54593
Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr Yoshihide ENDO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39-06-570-54796
Fax: 39-06-570 54593
Email: yoshihide.endo@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39 06 570 53967
Fax: 39 06 570 54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Ms Gracia BRISCO LOPEZ
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39 06 570 52700
Fax: 39 06 570 54593
Email: gracia.briscolopez@fao.org

Dr Seung-Yong LEE
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
c/o Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: 39-06-570 56243
Fax: 39-06-570-54593
Email: SeungYong.lee@fao.org

Dr Simon BROOKE-TAYLOR
Consultant
Codex Secretariat
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Italy
Phone: 39-06-570-53283
Fax: 39-06-570-54593
Email: simon.brookeTaylor@fao.org

LEGAL COUNSEL
CONSEILLER JURIDIQUE
ASESOR JURÍDICO

Mr Antonio TAVARES
Legal Counsel
Legal Office
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: 39-06-570-55132
Fax:
Email: antonio.tavares@fao.org

Mr Gianluca BURCI
Senior Legal Officer
Office of the Legal Counsel
World Health organization
20 Avenue Appia
CH 1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: 41-22-791-4754
Fax: 41-22-791-4158
Email: burcig@who.ch

FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO

Mr Hartwig DE HAEN
Assistant Director-General
Economic and Social Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: 39-06-570-53566
Fax: 39-06-570-54110
Email: hartwig.dehaen@fao.org

Dr Kraïsid TONTISIRIN
Director
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-53330
Fax: 39-06-570-54593
Email: kraïsid.tontisirin@fao.org

Dr Jean Louis JOUVE
Chief
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-55858
Fax: 39-06-570-54593
Email: jeanloius.jouve@fao.org

Mr Ezzedine BOUTRIF
Senior Officer
Food Control and Consumer Protection Group
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: 39-06-570-56156
Fax: 39-06-570-54593
Email: ezzedine.boutrif@fao.org

Dra. Maria Lourdes COSTARRICA GONZALEZ
Senior Officer, Food Quality Liaison
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-56060
Fax: 39-06-570-54593
Email: Lourdes.Costarrica@fao.org

Dr Manfred LÜTZOW
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-55425
Fax: 39-06-570-54593
Email: manfred.luetzow@fao.org

Mrs Mary KENNY
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-53653
Fax: 39-06-570-54593
Email: Mary.Kenny@fao.org

Mrs Sarah CAHILL
Nutrition Officer (Food Microbiology)
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Phone: 39-06-570-53614
Fax: 39-06-57054593
Email: sarah.cahill@fao.org

Dr Maya PINEIRO
Nutrition Officer (Food Control)
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100, Rome
Phone: 39-06-570-53308
Fax: 39-06-570-54593
Email: maya.pineiro@fao.org

WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS

Dr Claudio ALMEIDA
Director
Pan American Institute for Food Protection and Zoonoses
PAHO/WHO
Talcahuano 1660 (B1640CZT) Martinez
Buenos Aires
Argentina
Phone: (54-11) 5789-4011
Fax: (54-11) 5789-4013
Email: almeidac@inppaz.ops.oms.org

Dr Jorgen SCHLUNDT
Director
Food Safety Department
World Health Organization
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: 41-22-791-3582
Fax: 41-22-791-4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Wim VAN ECK
Senior Adviser to the Executive Director SDE on Food Safety and Nutrition
Food Safety Department
World Health Organization
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: 41-22-791-3582
Fax: 41-22-791-4807
Email: vaneckw@who.int

Ms Mary VALLANJON
Liaison Officer
Food Safety Department
World Health Organization
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: 41-22-791-2373
Fax: 41-22-791-4807
Email: vallanjonm@who.int

Dr M. Cristina TIRADO
Regional Adviser, Food Safety
European Centre for Environment and Health
Via Francesco Crispi 10
1- 00187 Rome, Italy
Phone: 39-06-4877525
Fax: 39-06-4877535
Email: cti@who.it

ANNEXE II

**AMENDEMENTS AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS¹**

ÉCLAIRCISSEMENT DE L'ARTICLE VI.4 (DISPOSITIONS RELATIVES AU VOTE)

Il convient d'amender l'Article VI.4 comme suit (nouveau texte souligné):

Sous réserve des dispositions du paragraphe 5 du présent Article et du paragraphe 2 de l'Article X, tout Membre de la Commission peut demander un vote par appel nominal, auquel cas le vote de chaque Membre est consigné au procès-verbal.

**PARTICIPATION DES ORGANISATIONS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE**

Adjonction d'un nouvel article 1.3 au Règlement intérieur et renumérotation de l'article 1.3 qui devient l'article 1.4:

« La Commission se compose également des organisations d'intégration économique régionale, membres de la FAO ou de l'OMS, qui ont notifié au Directeur général de la FAO ou au Directeur général de l'OMS leur désir d'être considérés Membres de la Commission ».

Adjonction dans le Règlement intérieur, après l'article I, d'un nouvel article ainsi formulé:

“Article II – Organisations Membres

1. Une Organisation Membre exerce les droits liés à sa qualité de membre en alternance avec ses États Membres qui sont membres de la Commission dans les domaines de leurs compétences respectives.
2. Une Organisation Membre peut participer, pour des questions relevant de sa compétence, à toutes les réunions de la Commission ou de ses organes subsidiaires auxquelles l'un quelconque de ses membres est habilité à participer, et ce, sans préjudice de la possibilité pour un État membre d'exprimer ou d'appuyer la position de l'Organisation membre dans les domaines relevant de sa compétence.
3. Une Organisation Membre peut disposer, pour les questions relevant de sa compétence, dans toute réunion de la Commission ou d'un organe subsidiaire de la Commission à laquelle elle est habilitée à participer conformément aux dispositions du paragraphe 2, d'un nombre de voix égal au nombre de ses États Membres, habilités à voter lors de telles réunions et qui sont présents au moment du vote. Lorsqu'une Organisation Membre exerce son droit de vote, ses États Membres n'exercent pas le leur et inversement.

¹ Les amendements au Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius entrent en vigueur dès leur approbation par les directeurs généraux respectifs de la FAO et de l'OMS, sous réserve des confirmations prescrites par les deux organisations (Article XIII.1).

4. Une Organisation Membre ne peut être élue ou nommée, ni avoir une fonction au sein de la Commission ou de tout organe subsidiaire. Une Organisation Membre ne peut participer au vote pour aucun des postes électifs de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

5. Avant toute réunion de la Commission ou d'un organe subsidiaire de la Commission à laquelle une Organisation Membre est habilitée à participer, l'Organisation Membre ou ses États Membres indiquent par écrit qui, de l'Organisation membre ou de ses États membres, a compétence pour toute question spécifique soumise à la réunion et qui, de l'Organisation membre ou de ses États membres, exerce le droit de vote pour chacun des points de l'ordre du jour. Rien dans le présent paragraphe n'empêche une Organisation membre ou ses États membres de faire, aux fins du présent paragraphe, une déclaration unique à la Commission ou à chacun des organes subsidiaires auquel une Organisation membre est habilitée à participer, déclaration qui demeure valable pour les questions et les points de l'ordre du jour qui seront examinés à toutes les réunions ultérieures, sous réserve des exceptions ou des modifications qui pourraient être précisées avant chaque réunion particulière.

6. Tout membre de la Commission peut demander à une Organisation membre ou à ses États membres de fournir des informations sur les compétences de l'Organisation membre et de ses États membres à l'égard de toute question spécifique. L'Organisation membre ou les États membres concernés devant fournir cette information en réponse à une telle demande.

7. Dans les cas où un point de l'ordre du jour porte à la fois sur des questions pour lesquelles la compétence a été transférée à l'Organisation membre et sur des questions qui relèvent de la compétence de ses États membres, tant l'Organisation membre que ses États membres peuvent participer aux débats. Dans de tels cas, au moment de prendre la décision², la réunion ne tiendra compte que des interventions de la partie disposant du droit de vote³.

8. Pour déterminer s'il y a quorum, aux termes du paragraphe 6 de l'article IV, la délégation d'une Organisation membre compte pour un nombre égal à celui de ses États membres habilités à participer à la réunion, dans la mesure où la délégation a le droit de vote pour le point de l'ordre du jour pour lequel le quorum est recherché”.

Renumérotation des articles suivants en conséquence.

² Par le mot 'décision', on entend à la fois le vote et les situations où une décision est prise par consensus.

³ Ce qui précède n'influe en rien sur la question d'établir si les points de vue de la partie qui n'a pas le droit de vote doivent ou non être indiqués dans le rapport de la réunion. Lorsque les points de vue de la partie qui n'a pas le droit de vote sont indiqués dans le rapport, il faudra préciser dans ce rapport qu'il s'agit des points de vue de la partie ne disposant pas du droit de vote.

ANNEXE III

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

**AMENDEMENTS AUX LIGNES DIRECTRICES POUR L'INCORPORATION
DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DANS LES NORMES CODEX ET
TEXTES APPARENTÉS****1. AMENDEMENT AUX CRITÈRES GÉNÉRAUX RÉGISSANT LE CHOIX DES
MÉTHODES D'ANALYSE À L'AIDE DE LA DÉMARCHE CRITÈRES**

Dans le cas de méthodes Codex **de type II et** de type III, des critères méthodologiques pourront être identifiés et des valeurs quantifiées pour incorporation dans la norme de produit Codex appropriée. Les critères méthodologiques élaborés comprendront les critères indiqués dans la section Méthodes d'analyse paragraphe (c) ci-dessus ainsi que tout autre critère pertinent, par exemple les «facteurs de récupération».

**2. INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION DE LA DÉMARCHE-CRITÈRES DANS
LE CODEX**

(à inclure à la suite des *Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex* après les *Critères généraux*)

Le Comité du Codex s'occupant de produits pourra continuer de proposer une méthode d'analyse appropriée pour la substance chimique à déterminer, ou mettre au point une série de critères auxquels chaque méthode devra se conformer. On s'attend toutefois à ce que le Comité du Codex s'occupant de produits trouve plus facile de recommander une seule méthode et de demander au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) de « convertir » cette méthode en un critère approprié. Le critère sera ensuite confirmé par le CCMAS et fera partie intégrante de la norme de produit Codex remplaçant la méthode d'analyse recommandée. Si le Comité du Codex s'occupant de produits décide d'élaborer lui-même le critère au lieu de laisser cette tâche au CCMAS, il devra suivre les instructions données pour l'élaboration de critères spécifiques, comme indiqué ci-après. Ces critères doivent être approuvés pour la détermination en question.

Néanmoins, la responsabilité de l'élaboration de méthodes d'analyse et de critères incombe principalement au Comité s'occupant de produits. Si ce Comité ne réussit pas à mettre au point une méthode d'analyse ou des critères malgré les nombreuses requêtes, le CCMAS peut fournir une méthode adaptée et « convertir » cette méthode en des critères appropriés.

Les caractéristiques d'analyse minimales Codex "approuvées" comprendront les valeurs numériques suivantes ainsi que les critères généraux pour des méthodes établies dans la terminologie analytique utilisée par le Codex (voir page 78):

- précision (dans un laboratoire et dans plusieurs laboratoires, mais dérivant de données d'essais interlaboratoires plutôt que de considérations sur l'incertitude des mesures)
- récupération
- sélectivité (effets d'interférence, etc.)
- applicabilité (matrice, fourchette de concentrations et préférence accordée aux méthodes "générales")
- limites de détection/détermination le cas échéant pour la détermination à l'examen
- linéarité

Le CCMAS fournira les données correspondant aux critères ci-dessus.

Conversion par le CCMAS de méthodes d'analyse spécifiques en critères méthodologiques

Lorsqu'un Comité du Codex s'occupant de produits soumet une méthode de type II ou de type III au CCMAS pour approbation, il doit présenter en même temps des informations sur les critères énumérés ci-dessous afin que le CCMAS puisse les convertir en caractéristiques d'analyse généralisées appropriées:

- exactitude
- applicabilité (matrice, fourchette de concentrations et préférence accordée aux méthodes "générales")
- limite de détection
- limite de détermination
- précision; répétabilité intralaboratoire des résultats (dans un laboratoire), reproductibilité interlaboratoires des résultats (dans un laboratoire et dans plusieurs laboratoires), mais dérivant de données d'essais interlaboratoires plutôt que de considérations sur l'incertitude des mesures
- récupération
- sélectivité
- sensibilité
- linéarité

Ces termes et d'autres encore sont définis dans la section intitulée terminologie analytique utilisée par le Codex (voir page 78).

Le CCMAS évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des essais interlaboratoires éventuellement effectués sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport du CCMAS et sera incorporée dans la norme de produit Codex appropriée.

En outre, le CCMAS identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment.

Évaluation de l'acceptabilité des caractéristiques de précision d'une méthode d'analyse

Les valeurs de répétabilité et de reproductibilité calculées peuvent être comparées avec les méthodes existantes. Si ces valeurs sont satisfaisantes, la méthode peut être utilisée comme méthode validée. S'il n'y a pas de méthode avec laquelle on peut comparer les paramètres de précision, les valeurs théoriques de répétabilité et de reproductibilité peuvent être calculées à l'aide de l'équation d'Horwitz. (M. Thompson, *Analyst*, 2000, **125**, 385-386).

Ajouts à la TERMINOLOGIE ANALYTIQUE UTILISÉE PAR LE CODEX⁴

Termes à utiliser dans la démarche-critères

a) *Limite de détection*

La limite de détection est définie conventionnellement comme échantillon à blanc + 3σ , où σ est l'écart-type de l'indice de valeur de l'échantillon à blanc (définition de l'UICPA).

Cependant, une autre définition qui répond à la plupart des objections à la démarche ci-dessus (à savoir, la grande variabilité à la limite de mesure ne peut pas être résolue) consiste à se fonder sur l'écart-type arrondi de la reproductibilité lorsqu'il n'est plus sous contrôle (où $3\sigma_R = 100\%$; $\sigma_R = 33\%$, arrondi à 50% du fait de la grande variabilité). Cette valeur est directement liée à l'analyse et au système de mesure et n'est pas fondée sur le système de mesure local.

b) *Limite de détermination*

Comme pour la limite de détection, mais on retient 6σ ou 10σ au lieu de 3σ .

Cependant, une autre définition similaire à celle de la limite de détection consiste à utiliser $\sigma_R = 25\%$. Cette valeur ne diffère pas beaucoup de celle de la limite de détection car la limite supérieure de la limite de détection se confond sans distinction avec la limite inférieure de la limite de détermination.

c) *Récupération*

C'est la partie de la quantité de substance à analyser présente ou ajoutée au matériau d'essai qui est extrait et présenté pour la mesure.

d) *Sélectivité*

La sélectivité est la capacité d'une méthode à déterminer un ou des analyte(s) particulier(s) dans des mélanges ou des matrices sans interférences d'autres composants.

La « sélectivité » est le terme recommandé en chimie analytique pour exprimer la capacité d'une méthode individuelle à déterminer le ou les analyte(s) en présence d'interférences d'autres composants. La sélectivité peut être graduée. L'utilisation du terme « spécificité » pour le même concept est à éviter.

e) *Linéarité*

Il s'agit de la capacité d'une méthode d'analyse, dans une certaine fourchette, de fournir une réponse fonctionnelle ou des résultats proportionnels à la qualité de l'analyte à déterminer dans l'échantillon de laboratoire. Cette proportionnalité est exprimée par une expression mathématique définie a priori. Les limites de linéarité sont les limites expérimentales des concentrations dans lesquelles un modèle d'étalonnage linéaire peut être appliqué avec un niveau de confiance connu (que l'on suppose généralement égal à 1%).

⁴ Ces définitions sont proposées à titre provisoire: elles pourraient être modifiées au cours du processus d'harmonisation.

**AJOUT À L'ANNEXE DU MANUEL DE PROCÉDURE:
DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION**

MESURES DESTINÉES À FACILITER LE CONSENSUS

La Commission du Codex Alimentarius, qui souhaite que tous les efforts possibles soient déployés pour parvenir à un accord sur l'adoption ou l'amendement des normes par consensus, recommande les mesures ci-après pour faciliter le consensus:

- S'abstenir de soumettre des propositions pendant les étapes du processus lorsque les fondements scientifiques ne sont pas étayés solidement par des données actuelles et, si nécessaire, réaliser d'autres études afin de clarifier les questions controversées;
- Prévoir des discussions approfondies et une documentation détaillée sur les questions abordées dans les réunions des comités concernés;
- En cas de désaccords, organiser des réunions informelles des parties intéressées sous réserve que les objectifs de ces réunions soient clairement définis par le comité concerné et que la participation soit ouverte à toutes les délégations et à tous les observateurs intéressés afin de préserver la transparence;
- Redéfinir, si possible, la portée du sujet traité pour l'élaboration des normes afin de supprimer les questions ne pouvant faire l'objet d'un consensus;
- S'assurer que les questions examinées ne passent à l'étape suivante que lorsque tous les problèmes ont été abordés et ont abouti à des compromis satisfaisants;
- Insister auprès des comités et de leurs présidents pour que les questions ne soient pas transmises à la Commission tant qu'un consensus ne s'est pas dégagé au niveau technique;
- Faciliter l'implication et la participation des pays en développement.

MANDAT DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX

Changer le nom et modifier le mandat du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande et de la volaille comme suit:

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DE LA VIANDE (CX-723)

Élaborer des normes mondiales et/ou des codes d'usages, selon le cas, pour l'hygiène de la viande.

ANNEXE IV

**PRINCIPES DE TRAVAIL POUR L'ANAYSE DES RISQUES À APPLIQUER DANS
LE CADRE DU CODEX ALIMENTARIUS**

CHAMP D'APPLICATION

- 1) Les présents principes pour l'analyse des risques sont applicables dans le cadre du Codex Alimentarius.
- 2) Les présents principes de travail ont pour objet de donner à la Commission du Codex Alimentarius ainsi qu'aux organes et consultations d'experts mixtes FAO/OMS des orientations tendant à ce que les aspects des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé du consommateur soient fondés sur une analyse des risques.
- 3) Dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius et de ses procédures, il appartient à la Commission et à ses organes subsidiaires (responsables de la gestion des risques) de donner des avis en matière de gestion des risques tandis que la responsabilité de l'évaluation des risques incombe essentiellement aux organes et consultations mixtes FAO/OMS d'experts (évaluateurs des risques).

ANALYSE DES RISQUES – GÉNÉRALITÉS

- 4) Dans le cadre du Codex, l'analyse des risques doit être:
 - appliquée de manière uniforme;
 - ouverte, transparente et documentée;
 - menée conformément à la *Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération ainsi qu'à la Déclaration de principes relatifs au rôle de l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments*; et
 - évaluée et révisée, le cas échéant, à la lumière des données scientifiques les plus récentes.
- 5) L'analyse des risques doit être structurée et comprendre trois étapes distinctes mais étroitement liées, à savoir l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques, telles que définies par la Commission du Codex Alimentarius¹, chaque composante faisant partie intégrante de l'analyse des risques.
- 6) Les trois composantes de l'analyse des risques doivent être pleinement documentées de manière systématique et transparente. Dans le respect des règles légitimes de confidentialité, la documentation doit être accessible à toutes les parties intéressées².
- 7) Une communication efficace avec toutes les parties intéressées et la consultation de ces parties doivent être garanties tout au long de l'analyse des risques.
- 8) Les trois composantes de l'analyse des risques doivent être appliquées dans le cadre global de la gestion des risques pour la santé humaine liés aux denrées alimentaires.
- 9) Une séparation fonctionnelle entre l'évaluation des risques et la gestion des risques s'impose afin de garantir l'intégrité scientifique de l'évaluation des risques, d'éviter toute ambiguïté en ce qui

¹ Voir *Définitions des termes relatifs à la sécurité sanitaire des aliments utilisés en analyse des risques*, pages 51 et 52 du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, douzième édition.

² Aux fins du présent document, par « parties intéressées » on entend les « responsables de l'évaluation et de la gestion des risques, les consommateurs, l'industrie, les milieux universitaires et, le cas échéant, d'autres parties intéressées et leurs organisations représentatives » (voir définition de la « Communication sur les risques »).

concerne les fonctions des évaluateurs des risques et des responsables de la gestion des risques et d'éviter tout conflit d'intérêt. Toutefois, l'analyse des risques étant un processus itératif, une interaction entre les responsables de la gestion des risques et les évaluateurs des risques est indispensable sur le plan pratique.

10) Lorsqu'on a la preuve qu'il existe un risque pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, la Commission du Codex Alimentarius ne devrait pas envisager d'élaborer une norme, mais plutôt un texte apparenté comme un code d'usages à condition qu'un tel texte s'appuie sur les preuves scientifiques disponibles³.

11) La précaution est inhérente à l'analyse des risques. Nombreuses sont les sources d'incertitude dans les processus d'évaluation et de gestion des risques pour la santé humaine liés aux aliments. Le degré d'incertitude et de variabilité de l'information scientifique disponible doit être explicitement pris en compte dans l'analyse des risques. Lorsqu'il existe des preuves scientifiques suffisantes pour que le Codex puisse commencer à élaborer une norme ou un texte apparenté, les hypothèses retenues pour sélectionner les options en matière d'évaluation et de gestion des risques doivent correspondre au degré d'incertitude et aux caractéristiques du danger.

12) Il appartient aux organes responsables des différents stades de l'analyse des risques d'identifier et de prendre en compte les besoins et les situations des pays en développement.

POLITIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

13) Le choix d'une politique d'évaluation des risques doit constituer un élément spécifique de la gestion des risques.

14) La politique en matière d'évaluation des risques doit être établie par les responsables de la gestion des risques avant toute évaluation des risques, en consultation avec les responsables de l'évaluation et toutes les autres parties intéressées. Cette procédure vise à assurer une évaluation des risques systématique, complète, impartiale et transparente.

15) Le mandat donné par les responsables de la gestion des risques aux responsables de l'évaluation des risques doit être aussi clair que possible.

16) Le cas échéant, les responsables de la gestion des risques doivent demander aux responsables de l'évaluation des risques d'évaluer l'impact potentiel sur les risques des différentes options de gestion des risques.

ÉVALUATION DES RISQUES⁴

17) Le champ d'application et l'objet de l'évaluation des risques en cours de réalisation doivent être clairement énoncés et conformes à la politique en matière d'évaluation des risques. La présentation des résultats et d'autres résultats possibles de l'évaluation des risques doit être définie.

18) Les experts chargés de l'évaluation des risques doivent être sélectionnés de manière transparente en fonction de leur expertise, de leur expérience et de leur indépendance eu égard aux intérêts impliqués. Les procédures utilisées pour sélectionner ces experts doivent être documentées et inclure une déclaration publique de tout conflit d'intérêt potentiel. Cette déclaration doit aussi identifier de manière détaillée l'expertise, l'expérience et l'indépendance de chaque expert. Les organes et consultations d'experts doivent garantir la participation effective d'experts de différentes régions du monde et, en particulier, de pays en développement.

19) L'évaluation des risques doit être menée conformément à la *Déclaration de principes relatifs au rôle de l'évaluation des risques* en matière de sécurité sanitaire des aliments et comprendre les

³ Déclaration adoptée par la Commission à sa vingt-quatrième session (ALINORM 01/41, par. 81-83).

⁴ Voir la *Déclaration de principes relatifs au rôle de l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments*.

quatre étapes de l'évaluation des risques, à savoir l'identification des dangers, la caractérisation des dangers, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques.

20) L'évaluation des risques doit reposer sur toutes les données scientifiques disponibles. Elle doit utiliser dans toute la mesure possible les informations quantitatives disponibles. L'évaluation des risques peut aussi tenir compte d'informations de nature qualitative.

21) L'évaluation des risques doit prendre en compte les usages en matière de production, d'entreposage et de manipulation en vigueur dans toute la filière alimentaire et, en particulier, les pratiques traditionnelles, les méthodes d'analyse, d'échantillonnage et d'inspection et la prévalence d'effets nocifs spécifiques.

22) L'évaluation des risques suppose la recherche et la prise en compte de données pertinentes provenant de différentes régions du monde et, en particulier, de pays en développement. Ces données doivent inclure notamment des données de surveillance épidémiologiques ainsi que des données analytiques et sur l'exposition. Lorsqu'aucune donnée pertinente provenant de pays en développement n'est disponible, la Commission doit demander à la FAO/OMS d'entreprendre des études à cette fin assorties de délais précis. La conduite de l'évaluation des risques ne doit pas être indûment freinée dans l'attente de la réception de ces données; toutefois, l'évaluation des risques doit être revue lorsque ces données deviennent disponibles.

23) Les obstacles, incertitudes et hypothèses ayant un impact sur l'évaluation des risques doivent être expressément signalés à chaque étape de l'évaluation des risques et documentés de manière transparente. L'expression de l'incertitude ou de la variabilité des estimations relatives aux risques peut être de nature qualitative ou quantitative, mais l'incertitude ou la variabilité doit être quantifiée dans la mesure où cela est scientifiquement possible.

24) Les évaluations des risques doivent reposer sur des scénarios d'exposition réalistes correspondant à différentes situations définies dans la politique d'évaluation des risques. Elles doivent prendre en compte les groupes de populations vulnérables et à haut risque. Elles doivent aussi tenir compte, le cas échéant, des effets nocifs aigus, chroniques (notamment à long terme) cumulatifs et/ou combinés sur la santé humaine.

25) Le rapport sur l'évaluation des risques doit signaler toutes les contraintes, incertitudes et hypothèses et leur impact sur l'évaluation. L'opinion de minorités doit aussi être indiquée. Il appartient aux responsables de la gestion des risques et non pas aux responsables de l'évaluation d'évaluer l'impact de l'incertitude sur la décision en matière de gestion des risques.

26) Les conclusions de l'évaluation des risques, y compris éventuellement une estimation des risques, seront présentées de façon claire et utile aux responsables de la gestion des risques et mises à la disposition d'autres responsables de l'évaluation et des parties intéressées afin qu'ils puissent les examiner.

GESTION DES RISQUES

27) Même si le Codex Alimentarius a pour double objectif de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques loyales en matière de commerce des denrées alimentaires, les décisions et recommandations du Codex en matière de gestion des risques ont pour objectif principal de protéger la santé des consommateurs. Il convient donc d'éviter tout écart injustifié entre les niveaux de protection de la santé des consommateurs pour des risques analogues dans des situations différentes.

28) La gestion des risques doit être structurée et comprendre des activités préliminaires de gestion des risques⁵, l'évaluation des options en matière de gestion des risques, ainsi que le suivi et l'examen des décisions prises. Celles-ci doivent reposer sur l'évaluation des risques et tenir compte, le cas échéant, d'autres facteurs légitimes utiles pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales en matière de commerce international de denrées alimentaires, conformément aux *Critères pour la prise en considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principes*⁶.

29. La Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, en tant que responsables de la gestion des risques dans le contexte de ces principes de travail, doivent s'assurer que les conclusions de l'évaluation des risques sont présentées avant que des propositions ou des décisions définitives ne soient formulées ou prises concernant les options disponibles en matière de gestion des risques, notamment s'il s'agit d'établir des normes ou des limites maximales, conformément aux indications données au paragraphe 10.

30. Pour obtenir les résultats escomptés, la gestion des risques doit prendre en compte les usages en matière de production, d'entreposage et de manipulation en vigueur dans toute la filière alimentaire et, en particulier, les pratiques traditionnelles, les méthodes d'analyse, d'échantillonnage et d'inspection, les possibilités concrètes de faire appliquer les règles et de respect des règles et la prévalence d'effets nocifs spécifiques sur la santé humaine.

31. Le processus de gestion des risques doit être transparent, cohérent et bien documenté. Les décisions et recommandations du Codex en matière de gestion des risques doivent être documentées et, le cas échéant, faire l'objet d'une formulation claire dans les normes et textes apparentés du Codex de façon à permettre à toutes les parties intéressées de bien comprendre le processus de gestion des risques.

32. Avant de prendre une décision en matière de gestion des risques, il sera tenu compte des résultats des activités préliminaires de gestion des risques et de l'évaluation des risques ainsi que de l'évaluation des options disponibles en matière de gestion des risques.

33. Les options en matière de gestion des risques doivent être évaluées en fonction de la portée et de l'objet de l'analyse des risques et du niveau de protection des consommateurs qu'elles permettent d'obtenir. L'option consistant à ne pas donner suite à l'évaluation doit aussi être prise en compte.

34. Afin d'éviter de poser des obstacles injustifiés au commerce international, la gestion des risques doit garantir la transparence et la cohérence du processus de prise de décisions, quel que soit le cas examiné. Une évaluation de leurs avantages et de leurs inconvénients potentiels servira autant que possible de base à l'examen des diverses options en matière de gestion des risques. Au moment de choisir entre différentes options de gestion des risques assurant le même degré de protection de la santé du consommateur, la Commission et ses organes subsidiaires étudieront et prendront en considération l'impact potentiel de ces mesures sur le commerce international et retiendront les mesures qui ne sont pas plus restrictives que nécessaires.

35. Les diverses options en matière de gestion des risques seront évaluées en fonction de leurs conséquences économiques et de leur applicabilité. Les normes, directives et autres recommandations seront établies en tenant compte de la nécessité de proposer diverses options de gestion des risques, étant entendu que la protection de la santé des consommateurs reste l'objectif visé. Dans ce domaine, la Commission et ses organes subsidiaires accorderont une attention particulière aux circonstances des pays en développement.

⁵ Aux fins des présents principes, par activité préliminaire de gestion des risques on entend: l'identification d'un problème de sécurité sanitaire des aliments; l'établissement d'un profil de risque; l'établissement d'un ordre de priorité pour l'évaluation et la gestion des risques; l'établissement d'une politique d'évaluation des risques pour la conduite de cette évaluation; la réalisation de l'évaluation des risques et l'examen des résultats de l'évaluation des risques.

⁶ Ces critères ont été adoptés par la Commission à sa vingt-quatrième session (voir Manuel de procédure – 12^{ème} édition – Annexe, page 197).

36. La gestion des risques doit être un processus continu intégrant toutes les nouvelles données découlant de l'examen et de l'évaluation des décisions prises en matière de gestion des risques. Les normes alimentaires et les textes apparentés doivent être régulièrement réexaminés et mis à jour pour tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques et d'autres données pertinentes, pour l'analyse des risques.

COMMUNICATION SUR LES RISQUES

37) La communication sur les risques doit :

- i. faire connaître et comprendre les questions spécifiques à l'étude au cours de l'analyse des risques;
- ii. promouvoir la cohérence et la transparence au stade de la formulation des options/recommandations en matière de gestion des risques;
- iii. donner les moyens de mieux comprendre les décisions proposées en matière de gestion des risques;
- iv. améliorer l'efficacité et l'efficience de l'analyse des risques;
- v. renforcer les relations de travail entre les participants;
- vi. faire mieux comprendre le processus au grand public de façon à renforcer la confiance du public dans la sécurité sanitaire des denrées alimentaires;
- vii. promouvoir la participation appropriée de toutes les parties intéressées; et
- viii. permettre d'échanger des informations répondant aux préoccupations des parties intéressées dans ce domaine.

38. L'analyse des risques doit inclure une communication claire, interactive et documentée entre les responsables de l'évaluation des risques (organes et consultations mixtes FAO/OMS d'experts) et les responsables de la gestion des risques (Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires) et des communications réciproques entre pays membres et parties intéressées sur tous les aspects du processus.

39. La communication sur les risques ne consiste pas seulement à diffuser l'information. Son but est de faire en sorte que toutes les informations et opinions nécessaires à une gestion efficace des risques soient intégrées dans le processus de décision.

40. La communication sur les risques avec les parties intéressées doit inclure une explication transparente de la politique d'évaluation des risques et de l'évaluation des risques, y compris de l'incertitude. La nécessité de normes ou de textes apparentés spécifiques et les procédures suivies pour définir ces textes, y compris la façon dont l'incertitude a été traitée, doivent faire l'objet d'explications claires. Il convient de signaler toutes les contraintes, incertitudes et hypothèses et leur impact sur l'analyse des risques ainsi que l'opinion de groupes minoritaires exprimée au cours de l'évaluation des risques (voir par. 25).

41. Les orientations concernant la communication sur les risques figurant dans le présent document s'adressent à tous ceux qui doivent effectuer des analyses des risques dans le cadre du Codex Alimentarius. Toutefois, il importe également de rendre ce travail aussi transparent et accessible que possible à ceux qui ne participent pas directement au processus et à d'autres parties intéressées, tout en respectant les règles légitimes de confidentialité (voir par. 6).

APPENDICE 1

DÉFINITIONS

Définitions figurant dans le Manuel de procédure

Danger: Agent biologique, chimique ou physique présent dans un aliment, ou état de cet aliment pouvant avoir un effet adverse pour la santé.

Risque: Fonction de la probabilité d'un effet adverse pour la santé et de sa gravité, du fait de la présence d'un (de) danger(s) dans un aliment.

Analyse des risques: Processus comportant trois volets: évaluation des risques, gestion des risques et communication sur les risques.

Évaluation des risques: Processus à base scientifique comprenant les étapes suivantes: i) identification des dangers; ii) caractérisation des dangers; iii) évaluation de l'exposition et iv) caractérisation des risques.

Identification des dangers: Identification des agents biologiques, chimiques et physiques susceptibles de provoquer des effets adverses pour la santé et qui peuvent être présents dans un aliment donné ou un groupe d'aliments.

Caractérisation des dangers: Évaluation qualitative et/ou quantitative de la nature des effets adverses pour la santé associés aux agents biologiques, chimiques et physiques qui peuvent être présents dans un aliment. Pour les agents chimiques, la relation dose/réponse doit être évaluée. Pour les agents biologiques ou physiques, une telle évaluation doit être effectuée si les données sont disponibles.

Évaluation de la relation dose-réponse: Détermination de la relation entre le degré d'exposition (dose) à un agent chimique, biologique ou physique et la gravité et/ou la fréquence des effets adverses qui en résultent pour la santé (réponse).

Évaluation de l'exposition: Évaluation qualitative et/ou quantitative de l'ingestion probable d'agents biologiques, chimiques et physiques par le biais des aliments, ainsi que par suite de l'exposition à d'autres sources, le cas échéant.

Caractérisation des risques: Estimation qualitative et/ou quantitative, compte tenu des incertitudes inhérentes à l'évaluation, de la probabilité de la fréquence et de la gravité des effets adverses connus ou potentiels sur la santé susceptibles de se produire dans une population donnée, sur la base de l'identification des dangers, de la caractérisation des dangers et de l'évaluation de l'exposition.

Communication sur les risques: Échange interactif, tout au long du processus d'analyse des risques, d'informations et d'opinions sur les risques, les facteurs liés aux risques et les perceptions des risques, entre les responsables de leur évaluation et de leur gestion, les consommateurs, l'industrie, les milieux universitaires et les autres parties intéressées, et notamment l'explication des résultats de l'évaluation des risques et des fondements des décisions prises en matière de gestion des risques.

Gestion des risques: Processus, distinct de l'évaluation des risques, consistant à mettre en balance les différentes politiques possibles en consultation avec toutes les parties intéressées, en tenant compte de l'évaluation des risques et d'autres facteurs ayant une importance pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques commerciales loyales et, au besoin, à choisir les mesures de prévention et de contrôle appropriées.

Autres définitions

Politique en matière d'évaluation des risques: Directives documentées sur le choix des options et les jugements associés concernant leur application aux points décisifs appropriés du processus d'évaluation, de façon à préserver l'intégrité scientifique dudit processus.

Profil de risque: Description du problème de sécurité sanitaire du produit alimentaire et de son contexte.

Estimation du risque: Est quantitative du risque résultant de sa caractérisation.

ANNEXE V

**LISTE DES NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION
DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-SIXIÈME SESSION**

Partie I. Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8 en tant que textes définitifs

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Projet de directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex en Afrique	ALINORM 03/28; Annexe II, par. 25	Adopté
Projet de norme pour le chocolat et les produits à base de chocolat ¹	ALINORM 03/14; Annexe II	Adopté (voir par. 42)
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: projet de révisions de l'appendice au tableau 3.	ALINORM 03/12A; Annexe III, par. 56	Adopté
Système international de numérotation des additifs alimentaires: projet d'amendements	ALINORM 03/12A; Annexe VII, par. 96, 99	Adopté
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: projet d'amendements aux appendices et aux tableaux	ALINORM 03/12; Annexe II, par. 61	Adopté
Projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons	ALINORM 03/12A; Annexe IX, par. 123	Adopté (voir par. 44)
Projet de limite maximale pour la patuline dans le jus de pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons	ALINORM 03/12; Annexe X, par. 118	Adopté (voir par. 40)
Projet de code d'usages pour la prévention (réduction) de la contamination des céréales par les mycotoxines y compris les annexes sur l'Ochratoxin A, la zearaleone, les fumosines et tricothécènes	ALINORM 03/12A; Annexe X, par. 127	Adopté

¹ Les normes existantes pour le chocolat, le chocolat composé et le chocolat fourré ainsi que les confiseries à base de beurre de cacao doivent être retirées.

Norme générale pour les aliments irradiés: projet de révision ²	ALINORM 03/12A; Annexe V, par. 78	Adopté (voir par. 48-50)
Projet de principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes	ALINORM 03/34; Annexe II, par. 34	Adopté avec des amendements d'ordre rédactionnels aux versions française et espagnole (voir par. 52)
Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné	ALINORM 03/34; Annexe III, par. 61	Adopté avec des amendements d'ordre rédactionnels aux versions française et espagnole (voir par. 52)
Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des microorganismes à ADN recombiné utilisés dans les aliments	ALINORM 03/34A; Annexe II	Adopté avec des amendements d'ordre rédactionnels à la version française (voir par. 52)
Projet de norme pour les anchois bouillis salés séchés	ALINORM 03/18; Annexe III, par. 24	Adopté
Projet de code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche ³	ALINORM 03/18; Annexe II, par. 76, 82	Adopté avec amendements (voir par. 51)
Projet de dispositions révisées: Section 3 – Dispositions concernant le calibrage et Section 6.2.4 – Identification commerciale des normes Codex pour les limes, les pomelos et les pamplemousses	ALINORM 03/35; Annexe IV, par. 73	Adopté (voir 52)
Projet de norme pour les pitahayas	ALINORM 03/35; Annexe III, par. 41	Adopté
Projet de norme pour le manioc doux	ALINORM 03/35; Annexe II, par. 32	Adopté
Projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais	ALINORM 03/13; Annexe II, par. 65	Adopté avec amendements (voir par. 59)
Système d'analyse des risques – Points critiques pour leur maîtrise, et Directives pour son application; projet de révision	ALINORM 03/13A; Annexe II, par. 30	Adopté (voir par. 60)
Projet de directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires	ALINORM 03/30; Annexe II, par. 9-30	Adopté (voir par. 61)
Projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	ALINORM 03/30A; Annexe II, par. 8-16	Adopté (voir par. 63-65)

² La norme existante doit être retirée.

³ Les codes d'usages existants pour le poisson frais, le poisson congelé, le poisson haché et le poisson en conserve doivent être retirés.

Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Section 5 – substances autorisées: critères	ALINORM 03/22A; Annexe V, par. 80	Adopté (voir par. 66)
Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Projet d'amendement aux noms de catégories.	ALINORM 03/22A; Annexe II, par. 24	Adopté
Lignes directrices concernant l'étiquetage nutritionnel: Projet d'amendement	ALINORM 03/22A; Annexe III, par. 41	Adopté (voir par. 68-73)
Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive: projet de révision	ALINORM 03/17; Annexe II, par. 31	Adopté avec amendements (voir par. 81-84)
Directives harmonisées de l'UICPA concernant la validation des méthodes d'analyse par un laboratoire unique	ALINORM 03/23; Annexe III, par. 95	Adopté par référence (voir par. 94-95)
Méthodes d'analyses générales pour la détection des aliments irradiés	ALINORM 03/23; Annexe III, section F	Adopté
Méthodes d'analyses générales pour les additifs et les contaminants	ALINORM 03/23; Annexe III, section G	Adopté
Projet de norme révisée pour la crème et les crèmes préparées ⁴	ALINORM 03/11; Annexe II, par. 36	Adopté avec des amendements d'ordre rédactionnels (voir par. 99-100)
Projet de norme révisée pour les laits fermentés ⁵	ALINORM 03/11; Annexe III, par. 61-62	Adopté avec amendements d'ordre rédactionnels (voir par. 96-98)
Projet de norme révisée pour les poudres de lactosérum ⁶	ALINORM 03/11; Annexe IV, par. 74	Adopté avec amendements (voir par. 99-100)
Projet de principes généraux sur l'hygiène de la viande	ALINORM 03/16A; Annexe II, par. 6-17	Adopté
Projet de norme pour les produits aqueux à base de noix de coco: lait de coco et crème de coco	ALINORM 03/27; Annexe V, par. 74	Adopté
Projet de norme pour les pousses de bambou en conserve	ALINORM 03/27; Annexe II, par. 25	Adopté avec amendements (voir par. 104)
Projet de norme pour les fruits à noyau en conserve ⁷	ALINORM 03/27; Annexe III, par. 47	Adopté
Projet de directives pour les milieux de couverture des fruits en conserve	ALINORM 03/27; Annexe IV, par. 52	Adopté avec amendements à la version espagnole (voir par. 106)

⁴ Révision de la Norme Codex pour la crème destinée à la consommation directe. (La norme existante doit être retirée).

⁵ Révision de la Norme Codex pour le yaourt et le yaourt sucré et des normes pour le zaourt aromatisé et les produits ayant subi un traitement thermique après fermentation (CODEX STAN A-11(a)-1975 et A-11(b)-1976, respectivement). La norme existante doit être retirée.

⁶ La norme existante doit être retirée.

⁷ Les normes existantes pour les pêches en conserve, les abricots en conserve et les prunes en conserve doivent être retirées.

Projet de limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 03/24A; Annexe III	Adopté
Projet pour les pesticides: Limites maximales pour les résidus (LMR)	ALINORM 03/24; Annexe II, par. 48-156	Adopté, excepté le projet de LMR pour amitrole (079), carbendazim (072), piperonyl butoxide (062) (voir par. 108)
Projet de limites maximales pour les résidus d'origine étrangère	ALINORM 03/24A, par. 139-140	Adopté (voir par. 109)
Projet de directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides: révision ⁸	ALINORM 03/24A; Annexe II, par. 150-153	Adopté
Médicaments vétérinaires: projet de limites maximales pour les résidus	ALINORM 03/31A; Annexe II	Adopté
Médicaments vétérinaires: projet de limites maximales pour les résidus	ALINORM 03/31; Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 112-114)

⁸

Le texte existant doit être retiré.

Partie 2. Normes et textes apparentés adoptés aux étapes 5 et 8 en tant que textes définitifs avec recommandations d'omettre les étapes 6 et 7

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Système international de numérotation des additifs alimentaires: projet d'amendements	ALINORM 03/12; Annexe VII, par. 97	Adopté
Système international de numérotation des additifs alimentaires: avant-projet d'amendements	ALINORM 03/12A; Annexe VII, par. 96, 99	Adopté
Norme générale Codex pour les additifs alimentaires: avant-projet d'amendements aux appendices et aux tableaux	ALINORM 03/12; Annexe II, par. 61	Adopté
Avant-projet de normes consultatives d'identité et de pureté des additifs alimentaires	ALINORM 03/12; Annexe VI, par. 93-95	Adopté
Avant-projet de normes consultatives d'identité et de pureté des additifs alimentaires	ALINORM 03/12A; Annexe VI, par. 94	Adopté
Code d'usages international recommandé pour le traitement des aliments par irradiation: Avant-projet de révision ⁹	ALINORM 03/12; Annexe V, par. 88	Adopté
Avant-projet d'annexe sur l'évaluation de l'allergénicité potentielle au Projet de directives régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné	ALINORM 03/34; Annexe IV, par. 74	Adopté avec des amendements d'ordre rédactionnels aux versions française et espagnole (voir par. 52)
Norme pour les huiles végétales: Avant-projet d'amendements (Huile de tournesol à teneur moyenne en acide oléique, super oléine de palme et amendements aux Tableaux 3 et 4)	ALINORM 03/17; Annexe III, par. 65, 67, 69	Adopté
Avant-projet d'amendement à la norme générale Codex pour le fromage: Appendice sur la croûte, la surface et les enrobages de fromage	ALINORM 03/11; Annexe VI	Adopté avec amendements (voir par. 101-102)
Projet pour les pesticides: Limites maximales pour les résidus (LMR)	ALINORM 03/24; Annexe II, par. 48-156	Adopté (voir par. 108)
Avant-projet de limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 03/24A; Annexe IV	Adopté

⁹ Le texte existant doit être retiré.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Avant-projet de méthodes recommandées pour les l'analyse des résidus de pesticides. Amendements à la Section Introduction	ALINORM 03/24; Annexe V, par. 164	Adopté
Médicaments vétérinaires: Avant-projet de limites maximales pour les résidus	ALINORM 03/31A; Annexe III	Adopté
Médicaments vétérinaires: Avant-projet de limites maximales pour les résidus	ALINORM 03/31; Annexe III	Adopté avec amendements (voir par. 116-117)

Partie 3. Projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Système international de numérotation des additifs alimentaires: projet d'amendements	ALINORM 03/12; Annexe VII, par. 97	Adopté
Glossaire de termes et de définitions pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments: projet d'amendements	ALINORM 03/31; Annexe VI	Adopté

ANNEXE VI

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À
L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA
VINGT-SIXIÈME SESSION**

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Code d'usages sur la bonne alimentation animale	ALINORM 03/38A Annexe II	Adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 8 (avec omission des étapes 6 et 7), à l'exception de la définition de « additif des aliments pour animaux » et des paragraphes 11, 12 et 13 qui ont été avancés à l'étape 6 uniquement pour examen supplémentaire par le Groupe spécial sur l'alimentation animale réuni en session extraordinaire (par. 41).
Norme générale pour les jus et nectars de fruits	ALINORM 03/39A Annexe II, par. 86-88	Adopté (par. 86 – 89) Texte principal avancé à l'étape 7 avec des amendements. Avant-projet de valeur Brix minimale pour le jus reconstitué et la purée reconstituée et de teneur minimale en jus et/ou purée des nectars de fruits (% v/v) – raisin, goyave, mandarine/tangerine, mangue, fruit de la passion et tamarin (à l'étape 5) et orange, citron, lime et ananas (à l'étape 3) avancé à l'étape 6.
Nouilles instantanées	ALINORM 03/15; Annexe II, par. 74	Adopté (voir par. 119-121)
Principes d'analyse des risques	ALINORM 03/12A; Annexe IV, par. 28	Adopté
Système de classification des aliments de la norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 03/12A; Annexe II, para. 51	Adopté (voir par. 123)
Principes pour l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires	ALINORM 03/12A; Annexe VIII, par. 119	Adopté (voir par. 124)
Prévention et réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines	ALINORM 03/12A; Annexe XI, par. 136	Adopté
Prévention et réduction de la contamination des aliments par le plomb	ALINORM 03/12A; Annexe XII, par. 152	Adopté
Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche	ALINORM 03/18; Annexe V, par. 101	Adopté (voir par. 127)
Homards surgelés (Amendement)	ALINORM 03/18; Annexe VI, par. 115	Adopté
Raisins de table	ALINORM 03/35; Annexe VI, par. 103	Adopté

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE	ÉTAT D'AVANCEMENT
Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers	ALINORM 03/13A; Annexe III, par. 150	Adopté
Norme générale pour les jus et nectars de fruits: valeurs Brix pour certains produits.	ALINORM 39A; Annexe III, par. 88	Adopté (voir par. 130)
Directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: – substances autorisées: Appendice 2	ALINORM 03/22A; Annexe VI, par. 98	Adopté (voir para. 131-132)
Directives sur l'échantillonnage	ALINORM 03/23; Annexe IV, par. 19	Adopté
Incertitude des mesures ¹⁰	ALINORM 03/23; Annexe V, par. 52	Adopté
Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande	ALINORM 03/16A; Annexe III, par. 18-77	Adopté (voir par. 134)
Pesticides: limites maximales de résidus (LMR)	ALINORM 03/24A; Annexe V	Adopté
Médicaments vétérinaires: limites maximales de résidus	ALINORM 03/31A; Annexe V	Adopté (voir par. 136)

¹⁰ L'adoption de ce texte à l'étape 5 implique une modification corrélative du document CAC/GL 27-1997 *Directives pour l'évaluation de la compétence des laboratoires d'essais participant au contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires*. Le Guide 25 ISO/IEC a été remplacé par ISO/IEC 17025 et la nouvelle référence est mentionnée dans l'Avant-projet de directives sur l'incertitude des mesures (ALINORM 03/23, par. 48).

ANNEXE VII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ABROGÉS PAR LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-SIXIÈME SESSION**

Textes retirés/abrogés

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE
Limites maximales Codex de résidus pour les pesticides dont la révocation est recommandée	ALINORM 03/24, Annexe IV
Limites maximales Codex de résidus dont la révocation est recommandée	ALINORM 03/24A, Annexe VI
Norme générale Codex pour les jus de légumes (CODEX STAN 179-1991)	ALINORM 03/39A, par. 90 à 92
Norme régionale européenne Codex pour la mayonnaise (CODEX STAN 168-1989)	ALINORM 03/19, par. 9
Norme Codex pour le chocolat (CODEX STAN 87-1981)*	ALINORM 03/14, par. 67
Norme Codex pour les chocolats composés et fourrés (CODEX STAN 142-1983)*	ALINORM 03/14, par. 67
Norme Codex pour la confiserie au beurre de cacao (CODEX STAN 147-1985)*	ALINORM 03/14, par. 67
Norme Codex pour les yaourts et les yaourt sucrés (CODEX STAN A-11(a)-1975**	ALINORM 03/11, par. 61-62
Norme Codex pour les yaourts aromatisés et les produits ayant subi un traitement thermique après fermentation (CODEX STAN A-11(b) 1976)**	ALINORM 03/11, par. 61-62
Norme Codex pour les abricots en conserve (CODEX STAN 129-1981)†	ALINORM 03/27, par. 47
Norme Codex pour les pêches en conserve (CODEX STAN 14-1981) †	ALINORM 03/27, par. 47
Norme Codex pour les prunes en conserve (CODEX STAN 59-1981) †	ALINORM 03/27, par. 47
Code d'usages pour le poisson frais (CAC/RCP 9-1976) ‡	ALINORM 03/18, par. 76
Code d'usages pour le poisson congelé (CAC/RCP 16-1978) ‡	ALINORM 03/18, par. 76
Code d'usages pour le poisson haché (CAC/RCP 27-1983) ‡	ALINORM 03/18, par. 76
Code d'usages pour le poisson en conserve (CAC/RCP 10-1976) ‡	ALINORM 03/18, par. 76

* Remplacé par la norme Codex pour le chocolat et les produits à base de chocolat

** Remplacé par la norme Codex pour les laits fermentés

† Remplacé par la norme Codex pour les fruits à noyau en conserve

‡ Remplacé par le Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche

ANNEXE VIII

NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS
CCFAC	Réviser le préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires
CCFAC	Avant-projet de code d'usages pour l'utilisation sans danger du chlore actif
CCFAC	Réviser les Limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments après contamination nucléaire accidentelle aux fins du commerce international (CAC/GL 5-1989), y compris les limites indicatives pour l'utilisation à long terme
CCFAC	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines présentes dans les amandes, les noix et les pistaches
CCFAC	Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par l'étain
CCFAC	Avant-projet de limites maximales pour le doéxynivalenol
CCFFP	Avant-projet de norme pour le caviar d'esturgeon
CCFFP	Avant-projet d'amendements à la norme pour le poisson salé et le poisson salé séché de la famille des gadidés (échantillonnage et analyse)
CCFFV	Avant-projet de norme Codex pour le ramboutan (travail confié à la Thaïlande pour examen par le CCFFV à sa onzième session)
CCFO	Avant-projet d'amendement à la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique; amendement concernant l'huile de sésame et inclusion de l'huile de son de riz
CCFO	Avant-projet d'amendement au Tableau 1 du Code d'usages international recommandé pour l'entreposage et le transport des graisses et huiles comestibles en vrac, avec procédure accélérée
CCMAS	Avant-projet de directives pour le règlement des différends concernant les résultats d'analyse (test)

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS
CCMAS	Examen de la terminologie analytique aux fins du Codex (Manuel de procédure)
CCNEA	Avant-projet de norme pour le tahin
CCNEA	Avant-projet de directives à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex pour le Proche-Orient
CCNFSDU	Avant-projet de recommandations sur la base scientifique des allégations santé
CCPR	Liste de pesticides prioritaires (nouveaux pesticides et pesticides soumis à examen périodique)
CCPR	Avant-projet de directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse pour l'identification, la confirmation et le dosage des résidus
CCPR	Examen périodique des textes en vigueur concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage utilisées aux fins du dosage des résidus, dans le contexte des LMR
CCPR	Avant-projet de directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats
CCPR	Projet de critères révisés pour le classement par ordre de priorité des substances à évaluer par la JMPR
CCRVDF	Liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet en priorité d'une évaluation ou d'une réévaluation
CCMMP	Boissons à base de lait fermenté (soit en tant qu'amendement à la norme existante pour les laits fermentés, soit en tant que nouvelle norme)

ANNEXE IX

**PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES
ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX**

Code	Organe subsidiaire	Pays hôte	Statut
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat	Suisse	<i>Sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Royaume-Uni	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	<i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants	Pays-Bas	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Pays-Bas	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	<i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	<i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	<i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes de certification et d'inspection des importations et des exportations de denrées alimentaires	Australie	Actif
Groupes intergouvernementaux spéciaux créés par la Commission à sa vingt-troisième session			
CX 801	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les jus de fruits et de légumes		Brésil
CX 803	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale		Danemark